



# POUR OU CONTRE LE PINUS

## LES MÉLANÉSIENS FACE AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

J. M. KOHLER



INSTITUT CULTUREL MÉLANÉSIEN  
COLLECTION : SILLON D'IGNAMES



## Dans la même collection

### Série Recherches :

ADAPTER L'ÉCOLE OU REORIENTER LE PROJET SOCIAL ?  
LE PROBLÈME D'UN ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES MÉLANÉSIENS

J.M. Kohler et P. Pillon

Peut-on changer l'école afin de l'adapter aux particularités culturelles des élèves mélanésiens ? C'est autour de cette question d'actualité qu'est esquissée une problématique générale d'une réforme de l'enseignement, qui replace l'action pédagogique dans l'ensemble des déterminations sociales pesant sur elle et limitant son champ d'influence.

Le rappel de ce que fut l'école de Mission, de la contribution qu'elle a apportée à la colonisation, conduit ensuite à l'analyse critique du projet d'une "Ecole Mélanésienne". Celui-ci ne peut prétendre offrir une solution à l'échec scolaire mélanésien que parce qu'il fait l'impasse sur les relations nécessaires, organiques, qui lient l'école et l'organisation sociale.

Parce qu'elle montre les limites d'une démarche culturaliste et la nécessité de prendre en compte les facteurs structurels, la méthode d'analyse proposée ici déborde largement le domaine scolaire et peut être employée à poser d'autres problèmes urgents pour le milieu mélanésien — tels la tenure foncière, la question de l'identité culturelle, ou la construction d'un pouvoir étatique.

### Série Contes :

KOUKI, LE PETIT PECHEUR CALEDONIEN

A. Binet et M. Kuta

**INSTITUT CULTUREL MELANESIEN**

# **POUR OU CONTRE LE PINUS ?**

**Les Mélanésiens face aux projets de développement**

**Jean Marie KOHLER**  
**Sociologue ORSTOM**

**OFFICE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE-MER  
Centre de Nouméa**

**Nouméa 1984.**

Ces études ont été demandées à l'ORSTOM par le Service des Eaux et Forêts, pour mieux évaluer l'impact des programmes de reboisement. Elles s'inscrivent dans le cadre général des recherches menées par l'ORSTOM sur la dynamique sociale du milieu mélanésien (passage d'une formation sociale non marchande aux pratiques sociales contemporaines, notamment sous l'influence de l'extension des rapports salariaux et des processus d'urbanisation).

Leur financement a été assuré par l'ORSTOM.

Leurs conclusions n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

*A la mémoire de Philippe PAADO, qui a  
planté des milliers de pinus sur la terre de  
ses ancêtres, à Tango.*

# TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Préface de l'éditeur</i> .....	7
<b>PREMIERE PARTIE : Le plateau de Tango</b> .....	9
<b>Introduction</b> .....	9
<b>1. — Le point de vue des Mélanésiens</b> .....	15
1.1. — Remarques de méthode .....	15
1.2. — Refus du pinus et plainte pour le niaouli .....	16
1.3. — Les motifs de la participation autochtone à la reforestation .....	20
1.3.1. — <i>Le besoin d'argent</i> .....	20
1.3.2. — <i>L'appropriation des pinus</i> .....	20
1.3.3. — <i>Les attrait du chantier</i> .....	21
1.4. — Conditions de travail et revendications .....	25
1.5. — Les relations avec le Service des Eaux et Forêts .....	28
1.6. — L'attitude envers les travailleurs wallisiens .....	30
1.7. — Observations générales à propos de l'usage des revenus provenant du chantier .....	32
1.7.1. — <i>L'alcoolisme</i> .....	32
1.7.2. — <i>Les communautés locales face à l'argent</i> ..	35
1.8. — Pinus et subsistance .....	37
<b>2. — Approche quantitative</b> .....	39
2.1. — Evolution et situation actuelle des effectifs du chantier de Tango .....	39
2.2. — Sexe et âge des travailleurs .....	43
2.3. — Situation matrimoniale des travailleurs .....	44
2.4. — Composition des G.I.E. et des équipes .....	45
2.5. — Montant et répartition des salaires .....	47
2.6. — Rapport entre rémunération et temps de travail .....	50
2.7. — Utilisation des revenus par les travailleurs mélanésiens .....	52
2.7.1. — <i>Méthode d'évaluation</i> .....	52
2.7.2. — <i>Facteurs généraux déterminant la structure des dépenses</i> .....	53
2.7.3. — <i>Les dépenses courantes</i> .....	54
2.7.4. — <i>Epargne, dons, et dépenses coutumières</i> .....	56
2.7.5. — <i>Achat de bétail, de petits biens d'équipement et de biens durables</i> .....	57
2.8. — Indications sommaires sur l'utilisation des revenus des travailleurs wallisiens .....	60
2.9. — Les allocations familiales .....	61
<b>Conclusion</b> .....	65

<b>DEUXIEME PARTIE : L'Ile des Pins</b> .....	73
<b>Introduction</b> .....	73
<b>1. — Relecture des documents administratifs</b> .....	81
1.1. — La vocation forestière de l'Ile des Pins .....	81
1.2. — Une collaboration difficile .....	83
1.3. — L'échec, et la suite .....	91
<b>2. — Le discours mélanésien</b> .....	95
2.1. — L'échec de l'opération de reforestation .....	95
2.1.1. — <i>Une méfiance radicale</i> .....	95
2.1.2. — <i>Défense du patrimoine foncier</i> .....	98
2.1.3. — <i>L'incertitude quant aux profits et à leur répartition</i> .....	100
2.1.4. — <i>L'ignorance des données techniques</i> .....	102
2.1.5. — <i>Un chantier déterminé de l'extérieur</i> .....	104
2.1.6. — <i>Les ingérences politiques</i> .....	105
2.2. — Les attitudes actuelles face à la forêt et au programme de reforestation .....	108
2.2.1. — <i>Deux tendances face à l'innovation</i> .....	108
2.2.2. — <i>Partisans du pinus</i> .....	109
2.2.3. — <i>Une opposition durable</i> .....	112
2.3. — L'avenir du capital forestier .....	115
2.3.1. — <i>Une majorité intéressée</i> .....	115
2.3.2. — <i>Les conditions générales d'une relance</i> ....	115
2.3.3. — <i>Divergences concernant la propriété de la forêt</i> .....	117
<b>Conclusion</b> .....	123
<b>Annexe I</b> : Notes sur les reboisements FADIL .....	131
<b>Annexe II</b> : Extraits du discours original sur les programmes de reforestation .....	151
<b>Annexe III</b> : Les fondements de l'autorité d'un gérant de G.I.E. à Tango .....	163
<b>Annexe IV</b> : Délibération N° 59 du 25 janvier 1969, modifiant et complétant le décret du 18 mars 1910 relatif au régime forestier applicable en Nouvelle-Calédonie .....	167
Liste des tableaux .....	169
Table des figures .....	170

## PREFACE DE L'ÉDITEUR

---

*Le chantier de reforestation de Tango est fermé pour cause de revendication foncière. A l'Île des Pins, les pinus ont encore brûlé en 1983, et rien n'annonce une reprise des reboisements. Pourquoi, dans ces conditions, faire paraître en 1984 des études effectuées par l'ORSTOM en 1980 et 1981 sur ces deux opérations forestières ?*

*L'initiative de cette publication relève d'abord de la volonté de l'Institut Culturel Mélanésien de mettre à la disposition des Mélanésiens, sous la forme de production écrite, leur propre discours sur les interventions administratives de reforestation. Les deux études présentent en effet de larges extraits de ce discours. Laisser la parole aux Mélanésiens les plus humbles, s'agissant de problèmes techniques et de planification habituellement réservés aux experts, est assez rare pour mériter d'être souligné, et pour justifier cette publication. C'est également inciter le milieu mélanésien à s'exprimer par écrit sur ses problèmes et ses aspirations : objectivé par sa transcription, le discours sur les pinus a constitué une sorte de révélation pour bon nombre de ceux qui l'ont produit, et leur a fait prendre davantage conscience de leur capacité à intervenir en formulant leurs observations et leurs jugements. Mais l'intérêt de ces études n'est pas seulement de rendre justice à ceux qui sont trop souvent condamnés au silence, ni même d'amorcer la mise en œuvre d'une production proprement mélanésienne. Le discours recueilli, réorganisé et confronté avec les documents administratifs disponibles, rend évidentes les raisons et la cohérence des attitudes du milieu mélanésien face aux impératifs et à la rationalité des projets technocratiques. De ce point de vue, ces études restent actuelles, c'est-à-dire susceptibles d'informer ceux qui ont pour tâche d'accompagner et d'orienter l'insertion progressive de la société mélanésienne dans les structures marchandes et dans l'univers technologique contemporain. Elles montrent à la fois les difficultés qui proviennent de l'organisation traditionnelle de la société mélanésienne et de son idéologie, des séquelles du rapport colonial, et des présupposés technocratiques et ethnocentriques des modèles de développement imposés par l'Administration.*

*Que cette nouvelle publication de l'Institut Culturel Mélanésien constitue, comme l'étude sur le problème d'un enseignement spécifique pour le milieu mélanésien, une occasion de réflexion critique et d'initiative pour les nombreux Mélanésiens qui sont désireux de comprendre le présent, et de construire l'avenir de leur société et de leur pays.*

Tito TIKOURÉ  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Institut Culturel Mélanésien

## LE PLATEAU DE TANGO

### Introduction

Tant par son ampleur que par les modalités originales de sa mise en œuvre, le projet de reforestation de Tango constitue un champ d'étude privilégié, permettant une analyse approfondie des effets sociaux et économiques d'une opération de développement en milieu rural.

Deux questions sont posées au départ de cette recherche : comment ce programme de développement est-il perçu par la population concernée, et quelle est sa portée réelle ?

L'enquête a été menée au cours de six semaines environ de vie commune avec les travailleurs du chantier, soit sur le plateau de Tango, soit dans leurs villages. Nous avons par ailleurs bénéficié de la riche expérience accumulée par les agents du Service des Eaux et Forêts responsables du chantier (1). Les commerçants de Koné nous ont, de leur

---

(1) Parmi les travailleurs du chantier de Tango, nombreux sont ceux que nous aimerions remercier nommément pour l'accueil qu'ils nous ont réservé, et pour la patience avec laquelle ils nous ont informé. Que tous soient assurés de notre gratitude ; et en particulier M. Luc Theain Boinou qui, avec M. Philippe Paado, nous a le plus aidé pour cette étude. Nous remercions également M. Brochot, Chef de la Subdivision des Eaux et Forêts de Koné, ainsi que M. Boucheron, son adjoint, pour les longs entretiens qu'ils nous ont accordés. Leur connaissance des problèmes soulevés par ce programme de reforestation nous a été très utile ; et il nous plaît de souligner ici leur dévouement, unanimement reconnu par les travailleurs du chantier.

côté, aimablement communiqué les informations en leur possession relatives à l'utilisation des salaires distribués dans le cadre de ce programme de reforestation. Généralement non directive ou semi-directive, l'enquête n'a revêtu un caractère systématique que pour la collecte des données quantitatives (notamment des données économiques).

\*  
\*   \*  
—

Conçu et conduit par le Service des Eaux et Forêts, le plan de reforestation de Tango, qui porte sur 25.000 hectares de terres domaniales, a été inauguré en 1975 et doit se poursuivre une dizaine d'années. En cinq ans, les plantations ont couvert 2.300 hectares ; et plus de 100 millions de francs CFP ont été versés en salaires aux manœuvres du chantier. Celui-ci rassemble en 1980 environ 120 travailleurs ; mais on peut évaluer à 300 le nombre total des personnes ayant participé à l'opération. Du point de vue économique, l'objectif est de constituer au profit du Territoire un capital forestier exploitable d'ici vingt-cinq ans, en fournissant dans l'immédiat un emploi à des actifs qui, sans cela, seraient condamnés au chômage. Sur le plan social, le programme a l'ambition de promouvoir le "développement" des populations locales, en les amenant à s'intégrer dans la société marchande grâce aux masses monétaires distribuées. Enfin, il prévoit l'émergence progressive d'entreprises coopératives, susceptibles d'essaimer et de se diversifier. Le financement de l'opération est assuré par le Territoire, moyennant un emprunt à la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Sur le chantier, la majeure part du travail est fournie par une main-d'œuvre mélanésienne recrutée dans les régions de Koné, Poindimié et Ouégoa ; mais on trouve également sur le chantier des Wallisiens et des Futuniens venant de Népoui, de Païta, et de Nouméa (1). Ces travailleurs sont constitués en Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.), ou formes pré-coopératives d'organisation de la production. Si les normes techniques et les barèmes des salaires sont imposés par l'Administration, les modalités pratiques de l'organisation des travaux sont en partie laissées à la discrétion des Groupements — jusqu'en 1979, ceux-ci avaient la

---

(1) Dans la suite de cette étude, l'appellation *Wallisiens* désignera ensemble les Wallisiens et les Futuniens.

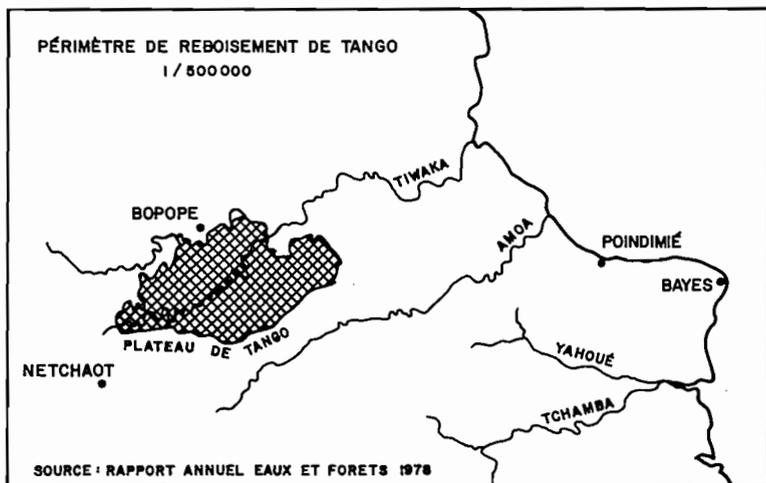
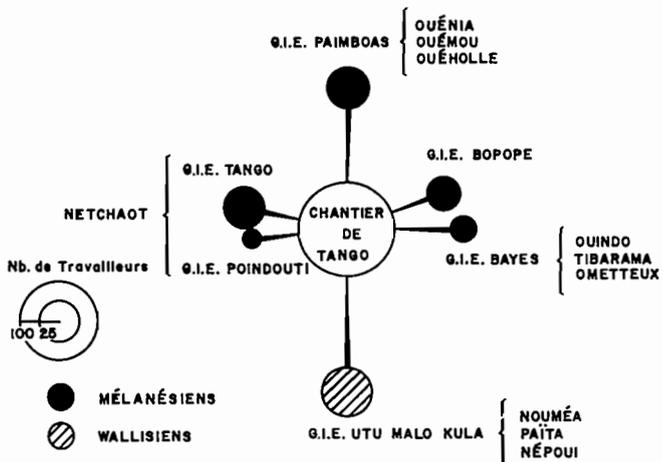


FIG.1 ORIGINE DES TRAVAILLEURS DU CHANTIER DE TANGO  
PAR GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (G.I.E.) EN 1979



prérogative de la distribution des salaires et de la répartition des droits aux avantages sociaux. D'une grande souplesse, en théorie tout au moins, ce système de production et de gestion est censé offrir à chaque groupement la faculté de déterminer ses objectifs, son calendrier, ainsi que les conditions concrètes de l'organisation sociale du travail.

Les groupes sociaux représentés sur le chantier étant très variés, on observe, face à cette opération de reforestation, une gamme diversifiée de stratégies sociales, qui impliquent différemment les institutions familiales et claniques, comme les structures économiques ou politiques. Ainsi, les modalités de la participation à l'opération, comme l'articulation de cette participation avec l'univers villageois traditionnel, changent considérablement selon que les travailleurs sont originaires du milieu rural ou du milieu urbain, se rattachent aux localités proches du chantier ou viennent de loin. L'influence des revenus d'origine salariale sur les modes de vie et l'organisation sociale est plus ou moins contrôlée par les collectivités ; et les initiatives individuelles hors de l'horizon traditionnel, rendues possibles par l'accès à l'argent, sont tantôt neutralisées, tantôt tolérées.

\*  
\* \* \*

Dans une première partie, cette étude reproduit, en l'organisant selon ses principales lignes de force, le discours que développe le milieu mélanésien au sujet du programme de reforestation. La seconde partie est consacrée à la présentation des observations et données quantitatives rassemblées à la faveur des enquêtes. En conclusion, nous essayerons de tirer quelques enseignements de la confrontation des matériaux.

\*  
\* \* \*

Une étude complémentaire devrait présenter l'inventaire, établi par tribus, des principaux biens d'équipement achetés avec les salaires du chantier de Tango, et actuellement en état de service. Elle mettrait en relief l'importance que représente ce programme de reforestation pour les populations qui y participent, et le manque considérable qui résulterait pour elles de la fermeture du chantier. L'alcoolisme, que d'aucuns se plaisent à présenter comme le principal résultat de l'opération au niveau des populations, se trouverait mieux situé par rapport aux autres

domaines de consommation — et apparaîtrait comme secondaire. Dans l'ensemble, le chantier de Tango peut être tenu comme exemplaire à divers égards. C'est par le travail, et non par des subventions, que les travailleurs du chantier se procurent leurs revenus ; et ce programme de reforestation a le rare privilège, parmi les interventions conduites en vue du développement, de laisser une part d'initiative aux populations, et de ne pas les transformer en populations assistées (1).



---

(1) Il serait intéressant d'entreprendre une enquête sur la manière dont seront perçues les allocations de chômage qui vont être versées prochainement aux travailleurs, et sur les changements que ces allocations induiront au niveau des représentations collectives.



## **1. — LE POINT DE VUE DES MELANESIENS**

### **1.1. — Remarques de méthode**

La transcription du discours que les Mélanésiens développent à propos du chantier de Tango pose un double problème de méthode : celui de son organisation logique et celui de sa formulation en français. Nous évoquerons en quelques lignes la façon dont nous avons procédé dans cette étude.

Le matériau brut en notre possession consiste en un ensemble disparate, et parfois contradictoire, d'observations et de discussions en langue paicî, cèmuhi, ou en français (généralement très sommaire). Ces données ont été recueillies directement par entretien, parfois au magnétophone, ou reproduites de mémoire aussitôt après les entretiens. Certains enregistrements ont été effectués en notre absence, au moyen d'un magnétophone laissé à la disposition des travailleurs du chantier, et les traductions ont été faites par l'un de ceux-ci. Pour préserver leur originalité et leur richesse à ces données, il faudrait les transcrire telles quelles : le lecteur pourrait ainsi suivre la démarche propre à la pensée mélanésienne, et apprécier un français oral qui perd beaucoup de sa saveur en étant transcrit. Toutefois, pour éviter les longueurs incompatibles avec une étude comme celle-ci, et mieux mettre en évidence la logique interne du discours, nous avons choisi et organisé les citations en fonction d'un plan systématique, et nous les avons traduites en langue

courante (1). Le lecteur intéressé par le matériau brut pourra se reporter à l'annexe II, qui reproduit intégralement la traduction d'un entretien en langue vernaculaire, enregistré au magnétophone en notre absence.

Le discours wallisien relatif au programme de reforestation n'est pas reproduit dans cette étude. En fait, les Wallisiens ne recherchent sur le plateau de Tango que du travail, parce qu'ils n'en trouvent pas en ville ; et ils se sentent peu concernés par les autres implications de ce programme de reforestation.

## **1.2. — Refus du pinus et plainte pour le niaouli**

Le plan de reforestation a d'abord été perçu par beaucoup de Mélanésiens comme une manœuvre de l'Administration, destinée à bloquer les revendications foncières et à empêcher un redéploiement de la population des réserves sur leurs anciens habitats et sur les terres domaniales alentour.

*“Ce sont les bœufs des colons qui nous ont chassés de nos terres claniques autrefois, et qui nous ont fait descendre à Netchaot. Mais devenus trop nombreux, nous manquons de place maintenant ; et il nous faut reprendre nos anciennes terres pour nourrir nos enfants. Mais justement, c'est pour nous interdire le retour sur ces terres que l'Administration a trouvé le pinus. Elle veut occuper le pays par la forêt, et va jusqu'à encercler la réserve avec ses arbres.”*

A l'appui de ce point de vue, on fait remarquer que l'Administration aurait pu commencer à reboiser les vastes régions inhabitées qui ne font l'objet d'aucune revendication foncière ; et on souligne que s'il n'en a rien été, c'est tout simplement parce qu'il n'y avait pas de pression mélanésienne à y contenir.

*“Si c'est seulement de la forêt qu'ils veulent, qu'ils aillent la planter dans la plaine des Gaiacs où il n'y a personne. Là-bas, j'irai même travailler sur leur chantier ! Mais qu'ils ne nous demandent pas de les aider à nous voler notre propre terre.”*

---

(1) Pour des raisons de discrétion évidentes, nous n'indiquerons pas l'identité des personnes citées dans ce document.

On rapporte qu'une demande d'agrandissement de réserve présentée par la Commission des jeunes de Netchaot, avec le soutien du Conseil des Anciens, a été refusée par l'Administration. Et les terres revendiquées auraient été reboisées depuis lors. Pourtant, observe-t-on, le Service des Domaines se serait montré plus compréhensif envers un colon blanc qui, au même moment, se serait vu accorder des droits sur des terrains limitrophes de ceux revendiqués par les Mélanésiens.

Indépendamment de la revendication foncière proprement dite, plusieurs Mélanésiens voient dans le programme de reboisement une tentative de l'Administration pour s'opposer à leur volonté de développer l'élevage, et pour empêcher ainsi toute concurrence qui pourrait se faire au détriment des éleveurs blancs. Le reboisement entraîne en effet la suppression de vastes zones de pâturage qui, à leurs dires, pourraient inciter les Mélanésiens à pratiquer l'élevage.

*"Notre bétail trouvait son herbe sous les niaoulis. Mais de même que nous avons été chassés par les bœufs des colons, les pinus chassent maintenant nos bœufs et nous empêchent d'agrandir nos troupeaux."*

Privés de l'espoir de reprendre leur terre, que ce soit pour la culture ou pour l'élevage, et confinés dans la réserve, certains Mélanésiens concluent qu'ils en sont réduits à n'entrevoir d'autre avenir pour eux que celui, au mieux, de devenir manœuvres sur la terre dont on les a chassés.

Perçu comme une arme dont se servirait l'Administration pour assurer son emprise foncière contre les revendications du milieu mélanésien, le pinus est également dénoncé comme un arbre inutile, qui prend la place du niaouli dont les usages sont innombrables, comme l'arbre étranger qui chasse l'arbre du pays (1).

*"Depuis toujours, les niaoulis ont été les arbres de notre pays et les compagnons de nos ancêtres. Ils ont rendu beaucoup de services. Aucun de nous ne peut oublier cela. Ils ont fourni le bois des charpentes de nos maisons. C'est avec leur 'peau' que nous avons couvert nos toits ; et jusqu'aux murs de nos cases. Ils nous ont donné nos médicaments; le feu de nos foyers était alimenté par leurs branches ... Or voici que nous sommes occupés à tuer ces arbres qui ont été bons pour nous ; et nous les remplaçons par des*

---

(1) Lors des reboisements, les niaoulis sont systématiquement détruits (par annellation).

*arbres étrangers dont nous ne savons rien de bon. Il faudra attendre dix ou quinze ans pour apprendre ce qu'ils nous apporteront. Le pinus ne connaît pas le Mélanésien. Il tue la forêt de nos ancêtres. Il est l'arbre de l'Administration. Quand nous aurons besoin de poteaux pour construire nos maisons, il nous faudra les payer aux Eaux et Forêts ; et pour couvrir les toits, nous n'aurons plus rien. En cas de maladie, le pinus ne nous aidera en rien. Même pour cuire notre nourriture de tous les jours, nous ne serons pas libres de prendre le bois des pinus. Nous savons tout cela, et pourtant nous acceptons de 'saigner' le niaouli ... Peut-être nous obligera-t-on même à payer un impôt demain, quand on s'apercevra qu'on a fait erreur avec le pinus : ils diront qu'ils nous ont payés, mais que cet arbre ne peut pas servir pour la pâte à papier ou les poteaux téléphoniques."*

*"C'est parce qu'ils n'aiment pas ce qui est du pays que les Européens refusent de nous écouter au sujet de nos arbres, comme le sapin canaque, le kaori, le houp, le tamanou. Ce sont de bons bois, que nous connaissons bien. Même le niaouli pourrait peut-être servir pour faire de la pâte à papier. Mais les Européens ne veulent rien essayer avec les arbres du pays, ils les détruisent pour planter partout le pinus à la place."*

*"Pour nous, le pinus est un étranger. Non pas un de ces étrangers qu'on aime, parce qu'on a choisi de l'accueillir. Mais un étranger envahisseur, un arbre sans parole, et qui s'impose."*

On ne s'étonnera pas, dès lors, de voir le pinus gratifié de toutes sortes d'inconvénients.

*"Les feuilles de pinus dessèchent la terre et la rendent stérile : comme sous le bois de fer, il ne pousse rien sous le pinus. Quant à la résine, elle n'est pas seulement un poison pour la terre, mais entraînée par les pluies et les rivières, elle risque de tout empoisonner. Et le jour où l'on voudra supprimer ces arbres mauvais, on s'apercevra que leurs racines ont colonisé le sous-sol d'une manière irrémédiable — comme celles de la sensitive géante et du sang-dragon, autres plantes apportées de l'extérieur."*

*"Les tribus de la Côte Ouest ont déjà commencé à subir les effets néfastes de l'introduction des pinus : cet arbre a produit des milliers de petites fourmis, qui donnent la gale et détruisent les plantations de*

*café. Attaqué par ces fourmis, on ne peut avoir d'autre défense que de se jeter à l'eau. Mais pour sauver le café, il n'y a rien à faire : à cause des fourmis des pinus, les gens ont été contraints d'abandonner leurs anciennes cultures qui assuraient leurs revenus."*

*"Qui peut nous assurer que les pinus n'envahiront pas un jour nos champs d'ignames et nos villages ? Ou encore, qu'ils ne mettront pas le feu à nos tribus ? Le vent répandra leurs semences ; et, avec l'épaisse couche de leurs feuilles accumulées au sol, les pinus brûleront comme du pétrole."*

En fait, le Mélanésien est réellement inquiet devant le bouleversement écologique auquel il assiste. Il a le sentiment que les Européens agressent la nature avec d'énormes moyens techniques, sans attention et sans respect. L'infrastructure routière mise en place pour le reboisement lui fait craindre des glissements de terrain et la pollution des rivières.

*"Les Blancs ont déjà gâché notre pays avec les mines qui ne nous rapportent rien, à nous les Canaques. Ne vont-ils pas faire la même chose avec le pinus ici, où il n'y a pas de minerai ? Déjà les déblais provenant des pistes tracées sur le chantier remplissent nos ruisseaux, tuent les crevettes et les poissons ; et même des terrains de culture sont couverts de boue stérile ... Cela se voit. Mais les Blancs ne veulent pas écouter les Canaques, parce qu'ils pensent que ceux-ci sont bêtes. Pourtant, qui peut connaître mieux qu'eux le pays de leurs ancêtres, leur pays ?"*

Et de conclure, en termes plus généraux :

*"Nous avons été si souvent trompés ... Qui peut prévoir le malheur que nous réserve le pinus ? Il ne faut pas écouter les bons apôtres de passage, que leur parole n'engage à rien. N'a-t-on pas dit que l'escargot était bon à manger, et qu'il rapporterait de l'argent ? Mais où est maintenant celui qui a introduit l'escargot ? C'est nous autres, les pauvres Canaques, qui ne pouvons plus cultiver et manger notre igname à cause de l'escargot, nous qui n'avons pas d'argent pour nous débrouiller autrement. Les Blancs pourront toujours faire venir leur nourriture par avion ou par bateau."*

*"Le Canaque sans instruction ne connaît pas les risques du pinus ; certains ne travaillent sur le chantier que pour l'argent, pour boire de la bière."*

### **1.3. — Les motifs de la participation autochtone**

#### **1.3.1. — Le besoin d'argent**

Les motifs de la participation mélanésienne au programme de reforestation sont multiples ; leur hiérarchie varie selon les groupes de travailleurs et selon les individus.

Le premier avantage du chantier, unanimement reconnu, c'est d'offrir des emplois rémunérés n'exigeant aucune qualification, dans une région où les autres sources de revenus sont devenues rares depuis la récession de l'activité minière.

*“Sans même parler de ceux qui ont acheté des marchandises ou des véhicules à crédit, chacun a besoin d'argent aujourd'hui. Or, le travail que nous faisons au village ne nous rapporte pas ce qu'il nous faut. C'est le travail sur le chantier qui nous procure l'argent nécessaire pour vivre un peu mieux, pour payer la scolarité, nous habiller, et améliorer nos maisons. Où irions-nous si le chantier était supprimé ?”*

Pour leur part, les chefs de famille sont très sensibles à l'avantage que représente pour les leurs, moyennant un minimum d'heures de travail, le versement des allocations familiales. Il arrive même, mais ce cas est exceptionnel, que certains ne viennent travailler à Tango que pour toucher les allocations.

#### **1.3.2. — L'appropriation des pinus**

Au-delà des avantages immédiats, de nombreux Mélanésiens conçoivent la reforestation comme la constitution d'un capital qui leur reviendra un jour, et profitera à leurs enfants.

*“Beaucoup de jeunes ne pensent qu'à leur bénéfice individuel et immédiat : c'est comme ça qu'ils calculent. Ceux-là refusent de venir planter des pinus. Mais nous, nous savons que le pinus sera pour nous et pour nos enfants, plus tard. Quand certains d'entre nous menacent de mettre le feu aux pinus, ou de prendre le tamioc pour les couper, c'est pour faire peur à l'Administration. Mais ces paroles sont vaines. Nous n'allons tout de même pas détruire ce que nos mains ont planté pour l'avenir de nos enfants.”*

Et c'est avec une évidente satisfaction que ces Mélanésiens contemplant les plantations de pinus qu'ils considèrent comme leur œuvre, fruit d'un travail pénible, voire dangereux, mais qui leur apparaît en même temps comme une réalisation prodigieuse.

*"On s'est fatigué à mort pour les pinus ; mais ils sont là maintenant, et ils poussent. C'est nous qui avons planté toute cette immense forêt. Bientôt les pinus se confondront avec les grands arbres du fond des vallées et il n'y aura plus qu'une seule forêt à perte de vue. On dira alors que c'est nous qui l'avons plantée. Ce sera notre forêt."*

Cette appropriation des pinus est à ce point réelle que certains Mélanésiens en viennent à craindre que des colons pourraient être tentés de détruire les plantations.

*"Il y a des colons qui ne sont pas contents des pinus : parce que leur bétail doit également reculer devant les plantations, mais surtout parce qu'ils sont jaloux de voir l'Administration nous payer un salaire pour créer une forêt qui nous appartiendra un jour. C'est pour cela que nous craignons les incendies ..."*

A la faveur d'une prise de position politique, la reforestation permet donc aux Mélanésiens de reprendre en quelque sorte possession de leur pays. Elle leur facilite l'initiative, après une longue période de léthargie.

*"Le Canaque, c'était comme un caillou tombé au fond de l'eau, perdu jusqu'à 'saecula saeculorum'. Mais aujourd'hui, le Canaque veut se relever, retrouver sa coutume, et reprendre son pays. Le plateau de Tango est la terre de nos ancêtres. Les arbres que nous plantons ici sont pour nous : on ne nous volera pas toujours la sueur de nos fronts."*

### **1.3.3. — Les attrait du chantier**

Certes, les Mélanésiens se plaignent de leurs conditions de vie sur le chantier :

*"Nous vivons ici comme des chiens, dans des cabanes en peau de niaouli, exposés au vent sur les crêtes, ou enfoncés dans la boue des bas-fonds. Et nous sommes obligés de travailler comme des*

*forçats, dans la chaleur ou sous la pluie, sur des pentes à pic. Aucun blanc n'accepterait d'endurer ce que nous endurons."*

Et pourtant, dans l'ensemble, les Mélanésiens se trouvent plutôt à l'aise sur le chantier, et donnent l'impression de trouver de réelles satisfactions dans les activités qui les occupent et dans le mode de vie qu'ils mènent. On notera d'abord qu'ils sont très sensibles au caractère grandiose du cadre naturel, et que leur prédilection pour les tâches agricoles se satisfait volontiers du travail de plantation forestière. Mais ce qu'ils semblent apprécier le plus, c'est la liberté que leur assure leur séjour à Tango, loin des contraintes de la réserve ; et ce d'autant plus qu'ils comparent ce mode de vie avec les conditions de travail qu'ils ont connues ailleurs.

*"A la tribu, on est toujours dérangé par quelqu'un qui demande quelque chose, il y a des menaces et des querelles, et la vie est compliquée. Il ne faut pas oublier que ce sont les Blancs, les colons, qui nous ont obligés à vivre dans les réserves. Auparavant, nos ancêtres avaient leurs maisons partout, ils occupaient tout le pays, et dans chaque clan, il y avait un chef. Il n'y avait pas toutes ces disputes ... A Tango, nous sommes tranquilles, loin de la tribu."*

*"A Tango, on travaille comme on veut. C'est ce qu'on aime. C'est beaucoup mieux que le travail au Chalandage ou le chargement des minéraliers. Pas de contremaître pour crier, et forcer à la tâche, de trois heures du matin à dix heures du soir ... Quand on est fatigué, on peut s'arrêter. De plus, ce travail est comparable aux travaux de culture que nous faisons chez nous — nous utilisons les mêmes outils, le sabre d'abattis pour débrousser et la barre à mine pour planter."*

Pour inconfortable qu'il soit et malgré son caractère provisoire, l'habitat du chantier rappelle aux Mélanésiens l'habitat précolonial, et se trouve de ce fait valorisé. Il est significatif en effet que, là où cela s'est avéré possible, ils se sont installés sur d'anciens sites d'habitat, tantôt sur les crêtes et les sommets, loin de l'eau mais dominant l'horizon, tantôt dans les fonds de vallée, allant jusqu'à remettre en culture d'anciens jardins et bouts de taraudières. Ils cherchent ainsi à créer, loin des tracas de la réserve, les conditions de vie dont ils gardent la nostalgie : maîtrise d'un vaste milieu naturel et autonomie familiale. Le relatif bien-être éprouvé dans ce contexte rend supportables la misère et la précarité de l'installation matérielle.



1. Tango : des niaoulis aux pinus.





2. Habitat du chantier : sur une crête et dans un fond de vallée.



De leur côté, les jeunes hommes célibataires apprécient sur le chantier la camaraderie de groupe d'âge qui les unit, la solidarité que requiert la réalisation en commun d'un travail pénible, les plaisirs de la pêche et de la chasse, et les longues veillées autour du feu, avec l'accompagnement d'une ou plusieurs guitares.

#### **1.4. — Conditions de travail et revendications**

Compte tenu de l'éloignement du chantier, du caractère pénible des travaux, et de leur organisation déficiente, les travailleurs sont unanimes pour juger leur rémunération insuffisante.

*“Le salaire qui nous est versé suffit juste pour notre nourriture, l'habillement, et le transport entre le chantier et la tribu ; mais il ne nous reste guère de bénéfice. Cela n'est pas suffisant pour nous encourager au travail, surtout si on compare notre peine aux tâches des autres employés de l'Administration. Ceux-ci sont mieux payés pour un travail beaucoup moins dur : on ne leur demande pas de rendement, et leur salaire ne diminue pas lorsqu'ils se mettent à l'abri en cas de mauvais temps. Ils vivent auprès de leurs familles, se nourrissent de ce que produisent leurs parents à la tribu, et rentrent chaque soir ; ils ne sont pas obligés d'acheter des provisions chez les commerçants. Et quand leurs chefs de service ne leur donnent pas de travail, ils sont payés quand même.”*

*“Même celui qui gagne le plus, en se crevant à la tâche, ne gagne pas grand chose par rapport à d'autres employés.”*

*“Les jeunes qui ont de l'instruction ne sont pas intéressés par le travail au chantier de Tango : ils ont fait le calcul, et ils ont vu que le salaire couvre à peine les frais de nourriture, de transport, etc.”*

Les Mélanésiens estiment que l'absence de travailleurs blancs sur le chantier constitue une preuve évidente du fait qu'on exploite leur travail, et que celui-ci se réduit à des tâches peu rémunératrices et peu valorisantes.

*“Si le travail était vraiment intéressant, ce n'est pas à nous, les Canaques, que l'Administration aurait fait appel ... Ce n'est pas un hasard s'il n'y a pas un seul travailleur blanc sur le chantier.”*

En fait, la principale réclamation concerne les normes qui président à la rémunération du travail. Divers travaux imposés ne seraient pas pris en compte dans le calcul des salaires, tels le portage des plants (sur des distances parfois longues et sur des pentes souvent fortes), la distribution des plants, le paillage avant leur mise en terre, la préparation des pare-feux et du terrain situé en contrebas des déblais (désherbage et annellation des niaoulis et autres essences), le remplacement des plants morts, et le second débroussaie qui doit être effectué après une période de sécheresse (lorsque le creusement des trous n'a pas pu être immédiatement suivi de la mise en terre des plants).

*“Il est vrai que nous sommes sans instruction, que nous n'avons pas de certificat d'études : nous ne sommes pas capables de calculer en détail le prix du travail. Mais nous savons par notre sueur qu'il nous faut travailler trop durement pour gagner notre salaire. Nous devons faire beaucoup de travaux pour lesquels nous ne sommes pas payés.”*

Les fréquents déménagements des campements, qui seraient dûs à la taille trop réduite des parcelles attribuées aux groupements, font l'objet de plaintes répétées. Beaucoup de travailleurs estiment qu'on devrait leur verser une indemnité pour ces déplacements.

*“Chaque déménagement nous fait perdre le salaire de plusieurs journées. Il faut d'abord préparer ce déménagement, ensuite attendre le véhicule qui assure le transport des tôles et de nos effets, puis rassembler les matériaux pour la nouvelle construction (bois et peaux de niaouli), et enfin monter celle-ci. Ces journées devraient nous être payées.”*

Plus généralement, le rendement et les rémunérations sont fortement diminués par de multiples déficiences dans l'organisation du travail, imputées au Service des Eaux et Forêts.

*“Si les temps morts nous étaient payés, notre salaire serait double ! Or, non seulement nous ne sommes pas rémunérés lorsque nous sommes obligés d'attendre les Eaux et Forêts, mais nous dépensons en pure perte l'alimentation que nous avons chèrement payée dans le commerce pour les jours de travail. Tantôt il nous faut attendre pour obtenir la délimitation d'une parcelle, tantôt il faut attendre qu'elle soit réceptionnée, tantôt les journées passent dans l'attente des plants, et ainsi de suite. On nous dit que les voitures du*

*Service ne peuvent pas monter sur le chantier quand il pleut ; pourtant nous y sommes, nous, avec nos 404 — nous n'avons pas de land-rovers ... Et si le mauvais temps empêche vraiment le travail, qu'on nous paye, comme est payé l'agent que la pluie empêche de réceptionner nos travaux ou de nous livrer les plants !"*

Nombreux sont les travailleurs qui estiment que le Service des Eaux et Forêts devrait installer une antenne permanente sur le chantier, avec un ingénieur ou un agent à demeure, en liaison avec le Centre, et chargé de coordonner les diverses opérations de la reforestation.

*"Nous sommes là-haut plus de cent travailleurs, sans encadrement compétent et responsable, et sans liaison directe avec le Service des Eaux et Forêts de Koné. Pour faire connaître nos besoins en ce qui concerne le travail, nous sommes obligés d'attendre le passage d'un agent. Et en cas d'accident, nous sommes dans l'impossibilité de demander des secours. Il faudrait que les Eaux et Forêts installent un agent sur le chantier. Nous ne pouvons pas comprendre que personne ne veuille accepter ce poste, à cause de l'éloignement et du climat de la chaîne, alors que nous sommes si nombreux sur place."*

Par ailleurs, les travailleurs demandent également qu'un minimum de dispositions soient prises pour leur protection en cas de cyclone. Un hangar central pourrait leur servir de refuge ; et certains pensent qu'en temps ordinaire, il devrait être possible d'y organiser quelques activités de loisir (télévision), ainsi qu'un office religieux le dimanche.

Les allées et venues entre le chantier et Koné, ou les réserves, sont également considérées comme des occasions de dépenses et de perte de temps qui devraient être réduites.

*"Le taxi nous demande 5.400 francs pour descendre à Koné, et autant pour remonter au chantier. L'utilisation d'un véhicule personnel revient également très cher, étant donné l'état des pistes et le prix des pièces de rechange. Or, même ceux qui ne rentrent pas chez eux en fin de semaine sont obligés de descendre de temps en temps à Koné, ne serait-ce que pour assurer le ravitaillement et toucher le salaire. Ne serait-il pas normal que le Service des Eaux et Forêts assure notre transport — au moins lorsqu'on nous convoque*

*pour le salaire ? Et ne pourrait-on pas autoriser un ou deux commerçants à approvisionner le chantier directement ?”*

L'organisation du travail par Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.) fait, le plus souvent, l'objet de vives critiques. Les manœuvres du chantier apprécient certes la souplesse qu'introduit ce type d'institution dans l'organisation du travail, et bien peu seraient disposés à renoncer à cet avantage. Mais par ailleurs, ils estiment que cette formule assure de sérieux bénéfices à l'Administration, et réserve aux travailleurs plus d'inconvénients que d'avantages.

*“Les G.I.E. ne sont pas bons pour nous ; ils profitent seulement à l'Administration. Avec ce système, nous sommes obligés de payer nous-mêmes nos outils de travail (sabres et barres à mine), de nous loger nous-mêmes sur le chantier, d'assurer nous-mêmes notre transport et le transport de nos effets de Koné jusqu'au chantier ; or tout cela devrait être pris en charge par l'employeur. Lorsque nous demandons une amélioration de nos conditions de travail aux Eaux et Forêts, ce Service nous répond qu'il ne dépend que de nous de nous l'accorder, sur le compte des bénéfices de notre Groupement. En réalité, il serait bien préférable pour nous d'avoir le statut de manœuvres journaliers.”*

### **1.5. — Les relations avec le Service des Eaux et Forêts**

Le Service des Eaux et Forêts est considéré comme l'employeur, détenteur de l'argent et de l'autorité. C'est lui qui définit les normes de production et les taux de rémunération, qui fournit les parcelles et les réceptionne, qui impose sa cadence au chantier (que ce soit pour l'accélérer ou pour la ralentir), et c'est de lui que dépend, aux yeux des manœuvres, le maintien du chantier. De ce point de vue, le Service des Eaux et Forêts est identifié à l'Administration, à une structure de pouvoir lointaine, anonyme et incompréhensible, qui use occasionnellement de la menace et de la contrainte pour maintenir des rapports de dépendance, voire d'exploitation.

*“Nous, on n'est rien devant l'Administration. C'est elle qui décide de tout, en ce qui concerne le chantier, sans nous consulter. Il nous faut bien être d'accord, puisque nous sommes obligés de travailler là-haut pour gagner l'argent dont nous avons besoin. Mais ce qui*

*est surtout grave, c'est que nous ne comprenons pas ce que veut l'Administration. Même ceux qui ont un peu d'instruction ne comprennent pas les perpétuels changements. A une certaine époque, il fallait beaucoup de monde sur le chantier et n'importe qui pouvait être embauché ; aujourd'hui, nous n'avons pas le droit de remplacer dans les G.I.E. ceux qui s'en vont. Hier, il fallait se hâter pour terminer les parcelles ; maintenant, on nous dit de remplacer la quantité par la qualité — ce qui freine le rendement et diminue notre salaire. Avant, le paillage devait se faire après la plantation, et quelques centimètres suffisaient pour l'entaillage des niaoulis ; désormais, il nous faut placer de la paille sur les trous avant de planter, et l'entaille des niaoulis doit mesurer une dizaine de centimètres ... On nous a encouragés à acheter des véhicules à crédit, et voilà qu'on parle de fermer le chantier."*

*"Lorsque les travaux du chantier ont été interrompus à la veille des élections, à plusieurs reprises déjà, nous avons bien compris le but recherché : on voulait nous faire réfléchir sur l'origine de nos salaires, pour nous faire bien voter ... Mais nous ne comprenons pas que par ailleurs l'avenir du chantier ne soit pas assuré, alors qu'il s'agit d'un vaste projet et de nos moyens d'existence. Cela ne nous encourage pas de voir une Administration toujours hésitante."*

Avec les agents locaux du Service des Eaux et Forêts, les relations revêtent une certaine ambiguïté propice à la bonne marche du chantier. Tout en étant perçus comme les représentants de l'Administration, défenseurs des intérêts de l'employeur, ces agents bénéficient auprès de la plupart des travailleurs de Tango d'une réelle confiance.

*"Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les ingénieurs et les agents des Eaux et Forêts, quand ils nous donnent nos parcelles ou réceptionnent nos travaux ... Mais nous avons du respect et de l'estime pour eux. Car ils aiment le travail des pinus, et nous savons qu'ils nous défendent toujours, qu'ils s'efforcent d'obtenir le maintien du chantier qui nous permet de vivre. Quand nous avons un problème, nous leur en parlons ; et ils essayent de nous rendre service."*

*"Avec eux, c'est un peu comme dans la coutume : c'est la parole qui compte. S'il n'y avait pas cela, nous aurions déjà souvent abandonné le travail, en répondant à la colère par la colère, et au*

*désaccord par la rupture. Mais à cause de la parole donnée, parce que nous avons dit que nous nous chargeons du travail, et parce que de leur côté ils cherchent à nous arranger, nous continuerons toujours. En fait, ils nous aident bien, même s'ils nous payent mal (ce qui ne dépend peut-être pas d'eux)."*

La personnalisation des rapports entre les travailleurs du chantier et les agents des Eaux et Forêts est la plus nette chez les travailleurs les plus anciens. Pour certains gérants de G.I.E., qui ont engagé dans cette opération forestière une part d'autant plus importante de leur prestige personnel qu'ils ont été vivement critiqués de collaborer avec l'Administration, on pourrait presque parler de connivence : ils se sentent responsables, avec les agents de l'Administration, de l'avenir du chantier.

*"Il est normal que les agents des Eaux et Forêts nous exhortent à la prudence et au calme lorsque nous voulons manifester contre l'incertitude constante qui pèse sur le chantier, et contre les menaces de fermeture. Mais nous savons bien qu'ils espèrent nous voir réussir dans notre action, lorsque nous allons protester à la Subdivision par exemple."*

### **1.6. — L'attitude envers les travailleurs wallisiens**

Les travailleurs mélanésiens et wallisiens se côtoient journellement sur le chantier, mais les querelles entre eux sont rares ; on pourrait en conclure que les relations sont plutôt bonnes dans l'ensemble. Pourtant, le jugement que les Mélanésiens portent sur les Wallisiens n'est pas favorable. Ces derniers sont perçus comme des concurrents, redoutables dans la mesure où leur désir de gain l'emporte sur toute autre considération.

*"Avec les Wallisiens, ça va ... Mais leur coutume est différente de la nôtre. Ce qu'on leur reproche, c'est d'être voleurs — ils nous ont volé des boîtes de viande, des couvertures, et toutes sortes de choses. Pour le travail, ils sont très forts. Mais ils ne connaissent que cela. Il n'est pas normal de travailler comme ils font. Quand il y a clair de lune, on les voit à l'ouvrage ; par nuit noire, il y en a qui travaillent à la lampe ; et le dimanche, ils travaillent encore comme en semaine, sans se déranger pour un culte. Pour nous, les Canaques, le travail n'est pas tout : même pour gagner de l'argent, nous n'accepterons pas de nous abrutir, en oubliant les parents, la tribu, et l'Eglise."*

L'acharnement au travail dont font preuve les Wallisiens apparaît aux Mélanésiens comme une forme de brutalité, comme un manque de mesure et de respect devant les choses et les gens. Il s'agit là d'une attitude qui est à l'opposé de leurs propres modèles de comportement. La conduite des Wallisiens ne saurait donc en aucun cas leur être présentée comme un exemple à suivre.

*“Les Wallisiens dévorent la moitié de leur paye pour se donner la force de travailler sans relâche : ils croient que les poulets et les boîtes de viande leur assurent plus de vigueur que les sardines dont nous avons l'habitude de nous contenter. Il est vrai qu'ils ne comptent que sur leur force. Et même entre eux, ils se font la concurrence dans ce domaine. Chacun garde pour lui et mange à part les boîtes qu'il a achetées, alors que nous avons l'habitude de tout partager dans nos équipes. Leurs façons de faire ne peuvent pas nous intéresser : nous savons que les nôtres sont meilleures. Voici encore un exemple : lorsqu'un Mélanésien profite du véhicule d'un camarade pour descendre du chantier à Koné, il participe aux frais du transport en payant quelques litres d'essence ; mais si c'est un Wallisien, il ne pense même pas à remercier. Avec nous, ils se montrent arrogants ; mais ils ne comprennent pas que nous n'en pensons pas moins, et que nous évitons autant que possible d'avoir des rapports avec eux.”*

L'acharnement des Wallisiens au travail présente pour les Mélanésiens un autre inconvénient : la quantité de travail fournie par les premiers met en évidence le niveau plus bas de la production des seconds, et place ceux-ci dans une position de faiblesse pour revendiquer une révision en hausse des barèmes de rémunération. Cette observation débouche sur une remarque d'ordre plus général.

*“Lorsque nous réclamons pour être mieux payés, on nous répond que nous n'avons qu'à travailler comme les Wallisiens, qui touchent des salaires élevés. Pourtant, on ne devrait pas comparer leur situation à la nôtre.”*

*“Cela nous amène à nous poser une autre question : pourquoi donne-t-on du travail aux Wallisiens ici, dans notre région et sur nos terres ancestrales, alors que beaucoup de Mélanésiens de nos tribus voudraient être employés sur le chantier et se voient refuser un emploi ?”*

Enfin, les Mélanésiens reprochent aux Wallisiens d'avoir accepté l'intervention d'un parti politique, à la veille des dernières élections territoriales, dans ce qu'ils considèrent comme les affaires intérieures du chantier.

*“Quand il y a un problème avec les Eaux et Forêts, nous estimons qu'il vaut mieux trouver un arrangement sur place ; parce qu'il faut maintenir la confiance. Mais les Wallisiens n'ont pas cette coutume. Ils cherchent seulement leur intérêt. C'est pour cela qu'ils ont marché avec le parti politique [...] pour créer des histoires, en faisant intervenir l'Inspection du Travail. Nous n'aimons pas que ce parti vienne nous brouiller avec ceux qui nous donnent l'argent et nous protègent.”*

Malgré quelques initiatives prises par des Mélanésiens en vue d'un rapprochement avec les Wallisiens, notamment à l'occasion de fêtes religieuses, il existe sur le chantier de profondes tensions entre les deux ethnies. Pour éviter qu'elles ne débouchent sur des conflits, les Mélanésiens sont attentifs à sauvegarder les apparences de l'entente.

*“Nous les avons invités dans la tribu pour qu'ils ne restent pas seuls là-haut pendant la fête. Ils ont été contents chez nous ; mais de retour sur le chantier, quand ils se retrouvent entre eux, ils oublient ... Le mieux est de ne pas avoir affaire à eux, de se limiter aux salutations.”*

## **1.7. — Observations générales à propos de l'usage des revenus provenant du chantier**

### **1.7.1. — L'alcoolisme**

Pour commencer, les travailleurs tiennent à faire une mise au point à propos de l'alcoolisme qui leur est souvent reproché avec véhémence et qui, pour être spectaculaire dans ses manifestations publiques, ne semble pas aussi répandu et fréquent qu'on l'affirme parfois. En fait, il faut distinguer plusieurs situations.

*“Il y a des gens qui croient et qui disent que tout notre salaire est transformé en alcool, et qu'il vaudrait mieux par conséquent nous laisser sans travail pour nous empêcher de boire. Mais ces propos*



3. Equipe familiale et migrants célibataires.





4. Après une dépression.



*sont faux et injustifiés. D'abord, il faut savoir qu'on ne voit, ivres dans les rues de Koné, que ceux qui se saoulent ; mais, quelques-uns parmi nous ne boivent pas du tout, et beaucoup se contentent de boire raisonnablement. Ensuite, il faut admettre que n'ayant pas bu depuis trois semaines ou un mois, parce que l'alcool est interdit sur le chantier, celui qui descend de Tango s'enivre rapidement, sans avoir besoin de dépenser pour cela tout son salaire. Enfin, même pour ceux qui boivent, la beuverie n'excède que rarement un ou deux jours. Et d'ailleurs, peut-on vraiment reprocher aux travailleurs de Tango de se laisser un peu aller lorsqu'ils reviennent de là-haut, après les dures semaines de travail et de privations ? Les Européens boivent aussi, mais ils peuvent boire chez eux ..."*

Certains travailleurs estiment que la consommation de boissons alcoolisées pourrait être diminuée si, au lieu d'être obligés de se rendre tous ensemble à Koné le jour de la paye et de se trouver ainsi entraînés à boire, ils étaient payés par virement sur un compte, et laissés libres d'en retirer l'argent à leur gré en fonction de leurs besoins. A leurs yeux, cette solution présenterait en outre l'avantage de faciliter le problème du transport, et de rendre moins onéreux le voyage à Koné.

Si les propos cités plus haut, qui tendent à banaliser la tendance à la boisson des travailleurs de Tango, rendent assez bien compte de la plupart des cas d'ivrognerie que l'on observe à Koné le jour de paye, il faut tout de même signaler les situations exceptionnelles et dramatiques qui peuvent se présenter, en particulier dans quelques hameaux isolés.

*"Si nous buvons depuis huit jours, ce n'est pas seulement parce que nous sommes jeunes et que nous aimons 'trop la fête'. C'est parce que nous ne pouvons rien faire d'autre avec l'argent ... Nous avons nos poches bien garnies en revenant à la tribu ; cela nous a obligés à chercher aussitôt un médicament pour ne pas mourir à cause des jalousies. Mais la peur est toujours là. Tant que nous avons de l'argent, nous avons peur de mourir. Mieux vaut donc boire avec les camarades, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien. Alors, il n'y a plus à se faire de souci."*

### **1.7.2. — Les communautés locales face à l'argent**

Contrairement à ce qui se passe dans l'économie de marché, l'argent n'est pas perçu comme une simple valeur d'échange. Il reste

marqué par son origine ; et celle-ci peut commander son usage, jusqu'à le priver de toute utilité sociale (ces cas étant toutefois exceptionnels).

*“On ne peut pas faire ce que l'on veut avec l'argent gagné sur le chantier : car c'est de l'argent qui vient de l'extérieur, et qui risque de déranger les parents ou le village. Ce n'est pas comme l'argent que l'on peut se procurer en ramassant le café dans la tribu ; ni même comme celui que l'on peut acquérir en réparant les barrières chez un colon voisin. Avec l'argent des pinus, il faut faire très attention, parce qu'il suscite l'envie.”*

Les précautions le plus communément mises en œuvre pour désamorcer les risques inhérents à la détention de l'argent consistent à en redistribuer une partie, notamment dans le cadre des obligations coutumières, et à cacher le reste. Mais l'anxiété engendrée par la possession de l'argent peut subsister.

*“Ce hibou blanc qui hantait les alentours de mon campement à Tango, ce n'était pas un hibou ordinaire. J'ai souvent essayé de le tuer ; mais mon fusil a fait long feu chaque fois. Et maintenant que je suis rentré à la tribu, le même hibou est encore là ... J'ai pris des médicaments pour me protéger. Mais quelqu'un veut me faire mourir, parce que je suis un peu au-dessus des autres.”*

*“Je travaille à Tango depuis quatre ans. Et j'ai réussi à économiser pas mal d'argent ; mais je ne sais quoi en faire. Je voudrais construire une maison en tôle, mais tous ceux qui ont osé faire cela dans cette tribu sont morts. J'ai donc déposé l'argent à la banque. Cependant, j'ai aussi acheté des tôles, que j'ai laissées empilées à côté de ma vieille case. Ainsi, tout le monde s'habitue à l'idée qu'un jour je vais construire. Et j'éviterai de mettre ma maison en évidence.”*

A l'opposé du cas qui vient d'être présenté, qui se situe dans un village reculé de la chaîne, on peut citer l'exemple d'un village qui tente de contrôler collectivement, sous la conduite d'un vieux notable (président du Conseil des Anciens), le pouvoir de la masse monétaire provenant du plateau de Tango.

*“Pour arranger nos maisons, acheter des voitures et des motoculteurs, il nous faut de l'argent. Mais il faut que tout le village progresse ensemble. C'est pour cette raison que moi qui suis vieux,*

*je continue à travailler sur le plateau. J'entraîne les jeunes. L'argent que nous gagnons est pour la tribu, et on voit qu'il rentre dans la tribu. Ce n'est pas comme l'argent touché au Chalandage, que beaucoup dépensent à Nouméa : ils craignent de s'en servir pour eux-mêmes et ne veulent pas le partager."*

En fait, la plupart des travailleurs de Tango font état de l'existence, dans leurs villages, de mécanismes de contrôle qui les mettent à l'abri des risques mentionnés plus haut, tout en leur permettant un usage de plus en plus libre d'une partie croissante de leurs revenus.

### **1.8. — Pinus et subsistance**

Si la comparaison entre le travail à la Société du Chalandage et le travail sur le plateau de Tango se conclut pour tous les travailleurs en faveur du second, cela ne doit pas cacher que ces deux activités tiennent, à première vue, la même place dans le système économique local : une place marginale par rapport à l'économie de subsistance.

*"Le pinus nous apporte l'argent ; c'est bien. Grâce au pinus, nous ne sommes plus obligés d'aller loin pour chercher l'argent. Et nous préférons planter des arbres plutôt que de trimer au Chalandage. Mais l'argent ne peut pas remplacer l'igname et le taro. Et nous autres, les Canaques, nous n'allons pas abandonner notre champ d'ignames pour aller planter des pinus. D'abord, il faut s'occuper des travaux dans la tribu : des champs, des travaux exigés par la coutume, du bétail ... Ensuite seulement, lorsque ces travaux sont achevés ou pris en charge par des parents, on pense à monter à Tango."*

*"Ce sont nos cultures qui nous donnent la nourriture, à nous et à notre famille. L'argent, c'est à côté ... Le pinus ne peut pas nous nourrir."*

\*

\* \*



## 2. — APPROCHE QUANTITATIVE

### 2.1. — Evolution et situation actuelle des effectifs du chantier de Tango

En 1979, les Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.) sont au nombre de six. Ils rassemblent, inégalement répartis, un total de 121 manœuvres. Près des trois quarts de ceux-ci sont mélanésiens, un bon quart est wallisien ou futunien (respectivement 73 et 27 %). Parmi les Mélanésiens, 60 % viennent des villages proches du chantier — de Netchaot (G.I.E. de Tango et G.I.E. de Poindouti), et de Bopope ; 25 % habitent la région de Bondé (surtout Ouénia, Ouéholle et Ouémou). Les trois quarts des Wallisiens viennent de Nouméa et de Païta (respectivement 42 et 33 %), 15 % résident à Népoui, et le reste vient de la Côte Est.

Tableau 1 : Effectifs des travailleurs du chantier de Tango par Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.), en 1979.

G.I.E.	Effectifs	Pourcentages
Tango . . . . .	25	21
Poindouti . . . . .	7	6
Bopope . . . . .	21	17
Bayes . . . . .	13	11
Paimboas . . . . .	22	18
Utu Malo Kula* . . . . .	33	27
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>121</b>	<b>100</b>

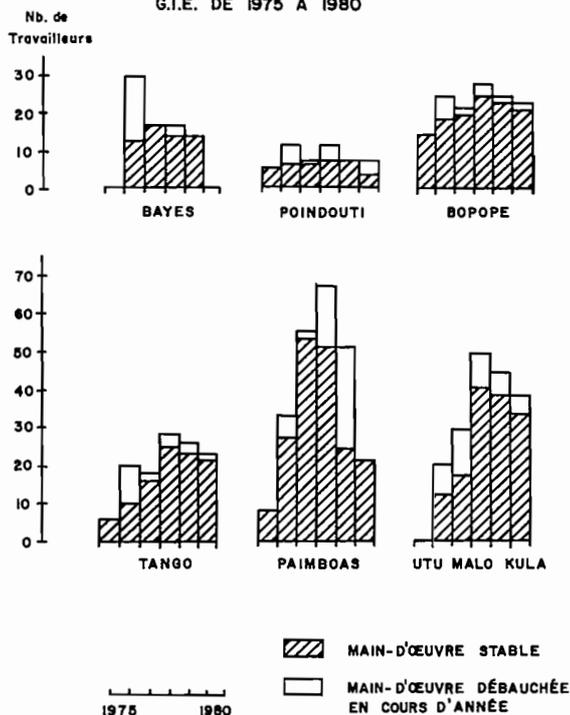
\* G.I.E. regroupant les travailleurs wallisiens et futuniens.

Si l'on met à part les Wallisiens, dont les deux tiers environ ont été embauchés en 1978, on compte 76 % de travailleurs ayant une ancienneté sur le chantier égale ou supérieure à deux ans, et 55 % ayant une ancienneté égale ou supérieure à trois ans.

Tableau 2 : Ancienneté des travailleurs sur le chantier, selon l'ethnie.  
(Pourcentages selon l'année d'embauche).

Ethnie	1975	1976	1977	1978	1979	Totaux
Mélanésiens . . . . .	24	31	21	23	1	100
Wallisiens . . . . .		15	18	64	3	100

FIG.2 ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LES G.I.E. DE 1975 A 1980



La mobilité des travailleurs ne peut pas être mesurée avec précision. Les documents disponibles au Service des Eaux et Forêts ne concernent que les travailleurs officiellement recensés à l'embauchage et au débauchage ; or, le chantier a attiré, jusqu'en 1979, un contingent non négligeable de travailleurs plus ou moins clandestins — parents et amis des travailleurs déclarés, voire leurs remplaçants temporaires.

Par rapport à l'ensemble des travailleurs embauchés dans chaque G.I.E., la proportion des travailleurs débauchés se présente comme suit : 44 % pour les G.I.E. de Tango, 67 % pour Poindouti, 42 % pour Bopope, 61 % pour Bayes, 71 % pour Paimboas, et 55 % pour Utu Malo Kula. C'est donc seulement dans les G.I.E. de Tango et de Bopope, que la majorité des travailleurs embauchés sont restés sur le chantier. Mais pour plus de précision, il faut analyser l'évolution des embauchages et des débauchages année par année, entre 1975 et 1979.

FIG. 3 EMBAUCHAGE ET DEBAUCHAGE SUR LE CHANTIER DE TANGO DE 1975 A 1980

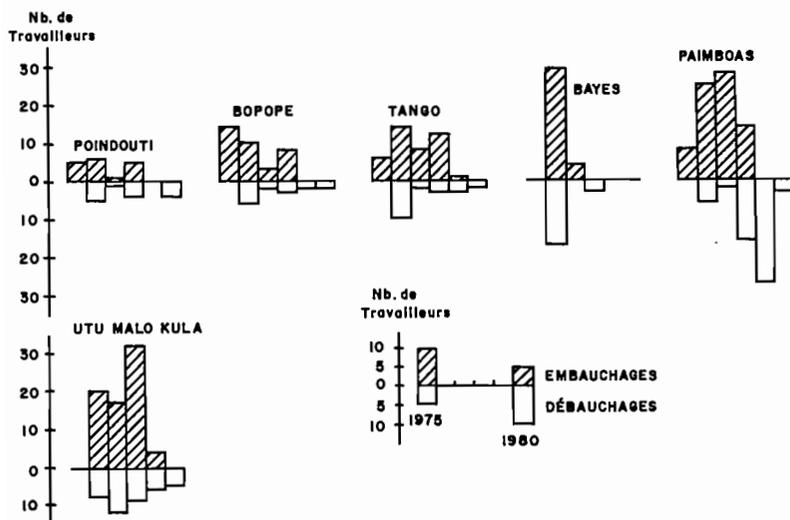


Tableau 3 : Évolution des embauchages de 1975 à 1979, selon les G.I.E.

G.I.E.	1975	1976	1977	1978	1979	Date non précisée	Totaux
Tango . . . . .	6	14	8	12	1	4	45
Poindouti . . . . .	5	6	1	5		4	21
Bopope . . . . .	14	10	3	8		1	36
Bayes . . . . .		29	4				33
Paimboas . . . . .	8	25	28	14		1	76
Utu Malo Kula . . . . .		20	17	32	4		73
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>33</b>	<b>104</b>	<b>61</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>284</b>

Tableau 4 : Évolution des débauchages de 1976 à 1979, selon les G.I.E.

G.I.E.	1976	1977	1978	1979	1980	Totaux
Tango . . . . .	10	2	3	3	2	20
Poindouti . . . . .	5	1	4		4	14
Bopope . . . . .	6	2	3	2	2	15
Bayes . . . . .	17		3			20
Paimboas . . . . .	6	2	16	27	3	54
Utu Malo Kula . . . . .	8	12	9	6	5	40
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>16</b>	<b>163</b>

Dans tous les G.I.E., hormis celui de Paimboas, les débauchages ont surtout été nombreux au début de l'opération, et ils ont eu tendance à diminuer parallèlement à la baisse de l'embauche. Dans le G.I.E. de Paimboas, on observe une évolution inverse : peu nombreux durant la phase de progrès de l'embauche, les débauchages se sont multipliés alors que l'embauche s'est restreinte. Ces mouvements de la main-d'œuvre

illustrent les tâtonnements et les ajustements intervenus pour trouver une articulation satisfaisante entre les contraintes de l'économie vivrière, le travail de reforestation, et les autres offres d'emploi hors du secteur traditionnel. Après avoir beaucoup espéré de l'opération de Tango, un grand nombre de travailleurs ont rapidement estimé que leur participation à la reforestation n'était pas rentable pour eux ; ceux du G.I.E. de Paimboas ont de plus en plus ressenti le handicap que représentait l'éloignement du chantier par rapport à leurs villages. Par ailleurs, les principales raisons de départ du chantier sont les suivantes : le travailleur a trouvé un emploi moins pénible et mieux rémunéré, il s'est marié et ne veut plus travailler loin de chez lui, il a gagné la somme qu'il lui fallait pour un usage déterminé et n'a pas d'autres besoins pressants.

## 2.2. — Sexe et âge des travailleurs

Les femmes sont peu nombreuses sur le chantier : on en compte six seulement, appartenant à des villages proches de Tango — trois viennent de Netchaot (G.I.E. de Tango), les trois autres de Bopope. Quatre d'entre elles sont âgées de 30 à 39 ans, la cinquième appartient à la tranche d'âge de 40 à 44 ans, et la dernière est âgée de plus de 50 ans. Toutes sont mariées, ou vivent en concubinage ; mais l'une d'elles vit séparée de son mari, avec ses enfants à sa charge.

Tableau 5 : Age des travailleurs masculins, par tranches d'âge quinquennales et par ethnie (100 personnes par ethnie).

Age	Mélanésiens	Wallisiens	Totaux
15 - 19	4		3
20 - 24	16	6	13
25 - 29	19	37	24
30 - 34	13	36	20
35 - 39	17	12	16
40 - 44	17	6	14
45 - 49	9	3	7
50 et plus	5		3
<b>Totaux</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Près des deux tiers des travailleurs sont âgés de moins de 35 ans. Toutefois, on observe une différence notable selon les ethnies : tandis que les hommes de moins de 35 ans représentent les quatre cinquièmes chez les Wallisiens, ils sont à peine plus de la moitié chez les Mélanésiens. Et on trouve, en proportion non négligeable, des hommes relativement âgés parmi les travailleurs mélanésiens — près de 15 % ont 45 ans et plus.

Chez les Mélanésiens, la répartition des travailleurs selon l'âge varie également selon les G.I.E.. Ceux-ci comprennent une proportion d'autant plus élevée d'hommes âgés, qu'ils se rattachent à des villages proches du chantier. Ainsi, sur dix travailleurs par G.I.E., on en compte sept de plus de 35 ans dans le G.I.E. de Tango, autant dans celui de Poindouti, et cinq dans celui de Bopope, comme dans celui de Bayes ; mais cette proportion n'est que de un sur dix dans le G.I.E. de Paimboas. Plus des deux tiers des travailleurs ont moins de 30 ans dans ce dernier G.I.E.

La migration de travail des jeunes vers le plateau de Tango exprime à la fois, et de manière contradictoire, le contrôle qu'exerce sur eux le milieu traditionnel qui les encourage à chercher du travail, et le désir qu'ils ont d'échapper à ce milieu.

### **2.3. — Situation matrimoniale des travailleurs**

Un peu moins de la moitié de l'ensemble des hommes travaillant sur le chantier sont mariés, vivent en concubinage, ou sont veufs avec des enfants à charge ; les célibataires sont 52 %. Cette répartition selon le statut matrimonial est identique pour les Mélanésiens et les Wallisiens. Cependant, elle est très variable selon les G.I.E. pour l'ethnie mélanésienne. Les personnes mariées l'emportent sur les célibataires dans tous les G.I.E. se rattachant à des villages proches du chantier — ils sont jusqu'à 67 % dans le G.I.E. de Bopope. Inversement, les célibataires sont plus nombreux que les personnes mariées chez les travailleurs originaires de villages éloignés — ils sont 82 % dans le G.I.E. de Paimboas.

**Tableau 6 : Situation matrimoniale des travailleurs, selon les G.I.E.**  
(100 personnes par G.I.E.).

G.I.E.	Célibataires	Mariés
Tango . . . . .	45	55
Poindouti . . . . .	43	57
Bopope . . . . .	33	67
Bayes . . . . .	46	54
Paimboas . . . . .	82	18
Utu Malo Kula . . . . .	52	48
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>52</b>	<b>48</b>

#### **2.4. — Composition des Groupements d'Intérêt Economique et des équipes**

Les différents G.I.E. regroupent les travailleurs en fonction de leur origine géographique. Le village de Netchaot compte deux G.I.E., celui de Tango et celui de Poindouti, qui correspondent à des clivages sociaux d'ordre coutumier, religieux et politique. Les membres du G.I.E. de Tango se rassemblent autour du clan Paado, et sont protestants, tandis que ceux du G.I.E. de Poindouti soutiennent le clan Goromido, et sont catholiques ; les deux groupes sont opposés par une querelle au sujet de la détention du pouvoir coutumier. Le G.I.E. de Bopope regroupe les travailleurs de cette localité, comme son nom l'indique. Les membres du G.I.E. de Bayes viennent principalement de ce village, de Ouindo, Ometteux et Tibarama. Le G.I.E. de Paimboas est formé des travailleurs originaires de Ouénia, Ouéholle et Ouémou. Quant aux Wallisiens du G.I.E. de Utu Malo Kula, ils résident à Nouméa, Païta et Népoui. Ces divers groupements se perçoivent comme nettement distincts, et ont des stratégies adaptées à leurs intérêts propres ; ils ne forment pas, face à l'Administration, un groupe social cohérent et efficace.

A l'intérieur des G.I.E., les travailleurs se partagent en équipes, qui se forment le plus souvent sur la base des liens de parenté. Ce sont ces équipes qui, sur le chantier, constituent les véritables unités de travail : c'est à ce niveau que les parcelles sont attribuées par les Eaux et Forêts, et traitées en coopération par les travailleurs du chantier.

Tableau 7 : Subdivision des G.I.E. en équipes de base

G.I.E.	Nombre de travailleurs	Nombre d'équipes
Tango . . . . .	25	8
Poindouti . . . . .	7	1
Bopope . . . . .	21	6
Bayes . . . . .	13	2
Paimboas . . . . .	22	8
Utu Malo Kula . . . . .	33	7
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>121</b>	<b>32</b>

Les équipes les plus réduites, n'atteignant même pas trois personnes en moyenne, sont celles de Paimboas ; les plus grandes sont constituées par les Wallisiens, avec une moyenne proche de cinq personnes. Les équipes des autres G.I.E. comptent en moyenne de trois à quatre travailleurs. Cet éclatement des G.I.E. résulte de considérations pratiques : unités de production et de consommation, soucieuses de garder leur autonomie et de garantir leur mobilité, les équipes ne peuvent rassembler qu'un petit nombre de personnes étroitement liées entre elles, et acceptant de se soumettre à des contraintes communes sous l'autorité de l'une d'elles.

L'une des plus efficaces parmi les équipes mélanésiennes, ayant obtenu un revenu annuel de près de 300.000 CFP pour chacun de ses membres, appartient au G.I.E. de Tango : elle est composée du chef d'équipe, de son épouse, de leur fils et de la femme de celui-ci (non encore embauchée officiellement). Homogène et soudée sous l'autorité du chef de famille, cette équipe est capable d'un meilleur rendement que telle autre, dont les membres se sont regroupés à la faveur des circonstances, et dosent leurs efforts à la mesure de ceux des travailleurs les moins motivés.

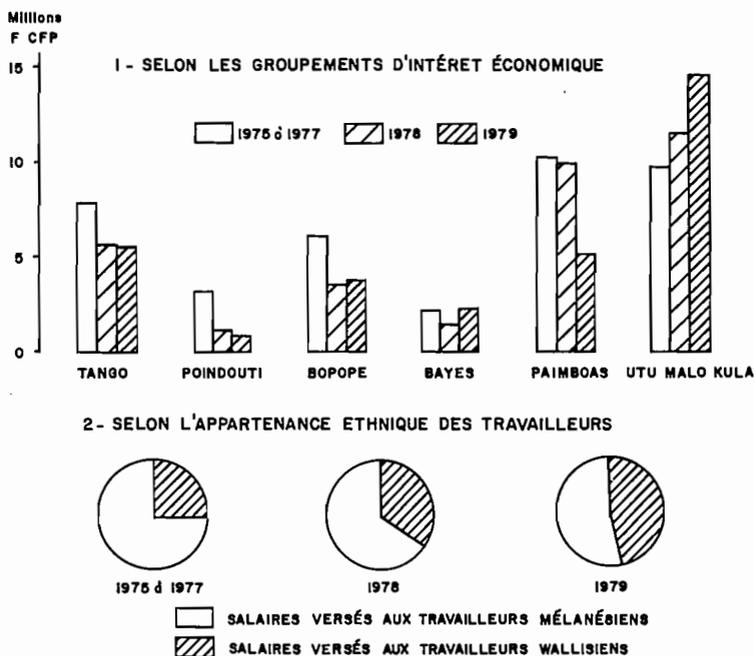
Parmi les rapports de parenté qui unissent les membres des équipes, on observe assez fréquemment des liens établis à la faveur des mariages, regroupant des personnes venant de localités différentes. Ici, un homme est rejoint par le frère de sa femme ; là, c'est un neveu qui rejoint son oncle utérin. Une analyse plus poussée du comportement des équipes montre que le travail sur le chantier de Tango ne relève pas seulement de

motivations individuelles ; certaines équipes sont particulièrement attentives à leurs intérêts de groupe, en veillant par exemple au maintien dans leur emploi de ceux de leurs membres qui ont droit aux allocations familiales, et en exerçant un contrôle sur l'utilisation des revenus des uns et des autres.

## 2.5. — Montant et répartition des salaires

Dans les livres de comptabilité auxquels nous avons eu accès, les masses salariales sont confondues pour les années 1975, 1976 et 1977 ; seules les années 1978 et 1979 sont individualisées. Mais ce n'est qu'à partir des données relatives à 1979 qu'il est possible de pousser l'analyse jusqu'au niveau des rémunérations individuelles ; auparavant, certaines personnes figurant sur les listes de comptabilité n'étaient que des prénoms, ou du moins leur nom était utilisé pour désigner plusieurs travailleurs, regroupés pour plus de commodité.

FIG. 4 ÉVOLUTION DES SALAIRES ENTRE 1975 ET 1979



**Tableau 8 : Évolution des salaires entre 1975 et 1979, selon les G.I.E.  
(francs CFP)**

G.I.E.	1975 à 1977	1978	1979	Totaux
Tango . . . . .	7 882 000	5 683 000	5 512 000	19 077 000
Poindouti . . . . .	3 064 000	1 057 000	768 000	4 889 000
Bopope . . . . .	6 079 000	3 556 000	3 702 000	13 337 000
Bayes . . . . .	2 063 000	1 407 000	2 227 000	5 697 000
Paimboas . . . . .	10 271 000	9 923 000	5 149 000	25 343 000
Utu Malo Kula . . . . .	9 704 000	11 514 000	15 459 000	36 677 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>39 063 000</b>	<b>33 140 000</b>	<b>32 817 000</b>	<b>105 020 000</b>

Chiffres arrondis au millier.

Au cours des cinq dernières années, le Service des Eaux et Forêts a versé 105 millions de francs CFP aux travailleurs du chantier : les deux tiers de cette somme sont allés aux Mélanésiens, le tiers restant aux Wallisiens. Tandis que ces derniers ne touchaient que le quart des salaires distribués entre 1975 et 1977, ils ont bénéficié de près de la moitié des salaires versés en 1979 ; inversement, la part des Mélanésiens a progressivement diminué : de 75 % entre 1975 et 1977, elle est tombée à 65 % en 1978, pour ne plus être que de 53 % en 1979. Cette baisse a affecté tous les G.I.E. mélanésiens, hormis celui de Bayes (peu significatif en raison de sa faible importance).

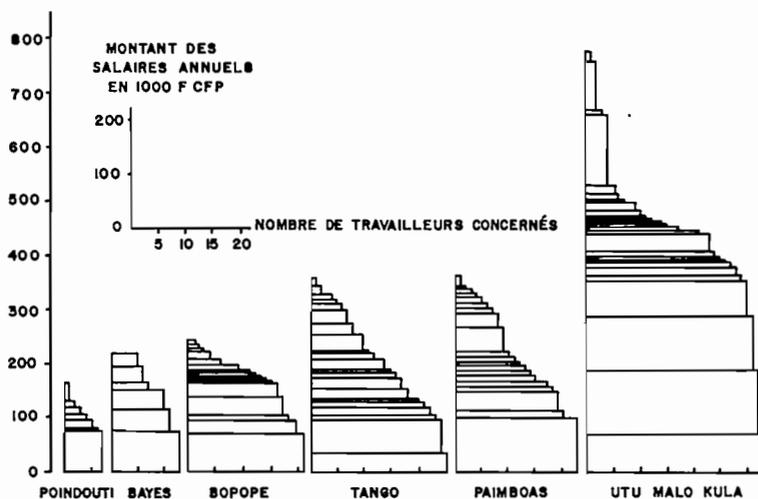
Avec 73 % des travailleurs, les Mélanésiens ont seulement perçu 53 % des salaires distribués en 1979 ; avec 27 % des travailleurs, les Wallisiens ont perçu le reste. Le revenu annuel moyen des travailleurs du chantier, qui est de 260.000 F CFP, cache par conséquent des disparités importantes : alors que les Mélanésiens ne touchent en moyenne que 195.000 F CFP par an, le revenu annuel moyen des Wallisiens s'élève à près de 418.000 F CFP. Cette différence du niveau des rémunérations entre Mélanésiens et Wallisiens se vérifie quel que soit le G.I.E. mélanésien considéré. Mais, entre les G.I.E. mélanésiens, on observe aussi des disparités importantes : le taux annuel moyen peut passer du simple au double.

**Tableau 9 : Niveau de rémunération des travailleurs selon les G.I.E. en 1979 (francs CFP)**

G.I.E.	Rémunérations	Nombre de travailleurs	Revenu par travailleur
Tango . . . . .	5 512 000	25	220 000
Poindouti . . . . .	768 000	7	110 000
Bopope . . . . .	3 702 000	21	176 000
Bayes . . . . .	2 227 000	13	171 000
Paimboas . . . . .	5 149 000	23*	224 000
Utu Malo Kula . . . . .	15 459 000	37*	418 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>32 817 000</b>	<b>126*</b>	<b>260 000</b>

\* Sont pris en compte 1 travailleur mélanésien et 4 travailleurs wallisiens débauchés en cours d'année.

**FIG. 5 STRUCTURE DES SALAIRES TOUCHÉS EN 1979 SELON LES G.I.E. (congés payés et bénéfices inclus)**



## 2.6. — Rapport entre rémunération et temps de travail

Pour analyser les variations du niveau des rémunérations, il faudrait connaître les durées de travail. Mais il n'existe aucune donnée précise à ce sujet, puisque seule la production est prise en considération pour établir la rémunération, et non le temps de travail. On peut néanmoins tenter de pallier le manque d'informations sur les durées de travail en comparant, selon les G.I.E., la fréquence et le montant des versements effectués par le Service des Eaux et Forêts aux travailleurs présents sur le chantier. Cette approche ne constitue qu'un pis-aller, mais elle permet d'aboutir à des conclusions globalement valables. L'étude comparée des moyennes des versements ne se trouve pas perturbée, en effet, par les variations de salaire résultant de paiements différés (à la suite des retards dans la réception des parcelles). Le seul inconvénient de cette démarche réside dans l'incertitude relative à la durée effective de travail entre deux versements. Car, bien qu'ils interviennent en général tous les mois, on ne saurait assimiler rigoureusement ces versements à des salaires mensuels. En particulier pour les G.I.E. présentant un absentéisme élevé, c'est à un peu plus d'un mois qu'il faut estimer la période séparant deux versements, et à moins d'un mois la durée effective de travail correspondant à cette période.

Tableau 10 : Nombre de versements effectués en 1979 aux travailleurs de chaque G.I.E. et montant moyen de ces versements (francs CFP).

G.I.E.	Rémunération totale	Nombre de versements	Montant moyen des versements
Tango . . . . .	5 512 000	134	41 000
Poindouti . . . . .	768 000	16	48 000
Bopope . . . . .	3 702 000	69	54 000
Bayes . . . . .	2 227 000	73	31 000
Paimboas . . . . .	5 149 000	96	54 000
Utu Malo Kula . . . . .	15 459 000	283	55 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>32 817 000</b>	<b>671</b>	<b>49 000</b>

Chiffres arrondis au millier..

Le tableau 10 montre que les travailleurs mélanésiens de Bopope et de Paimboas parviennent à obtenir des rémunérations à peu près équivalentes à celles qu'obtiennent les travailleurs wallisiens. Si les rémunérations annuelles des premiers sont très inférieures à celles touchées par les seconds, ce n'est donc pas tant en raison d'une moindre productivité au travail, qu'en raison des absences prolongées hors du chantier, surtout en début et en fin de saison de plantation (en octobre et novembre, puis en mars et avril). Pour les travailleurs des G.I.E. de Tango et de Poindouti, le montant moyen des versements est plus faible du fait d'un absentéisme fréquent en période de plantation, s'ajoutant à l'absence en début et en fin de saison de plantation. Mais la supériorité du montant moyen enregistré pour Poindouti n'est pas significative : les versements correspondent à des périodes de travail excédant nettement un mois — le travail n'avançant pas assez vite, les parcelles n'ont pas pu être réceptionnées à temps, et le versement des salaires a été de ce fait différé. Inversement, le montant moyen des versements touchés par les travailleurs de Bayes s'est trouvé diminué du fait que le salaire touché en avril 1979 ne correspondait qu'à quelques jours de travail.

Pour une approche comparative de la durée globale du travail, en admettant que le résultat de cette démarche ne saurait avoir qu'une valeur approximative, on peut rapporter le nombre de versements de salaires effectués par les Eaux et Forêts au nombre de travailleurs concernés par G.I.E. Il apparaît alors que les travailleurs wallisiens viennent largement en tête, avec une durée de travail proche de neuf mois ; les travailleurs mélanésiens ont tous travaillé moins de six mois, et ceux du G.I.E. de Poindouti n'atteignent pas trois mois en moyenne.

**Tableau 11 : Estimation approximative du nombre de mois de travail effectués en 1979, selon les G.I.E.**

G.I.E.	Nombre de versements	Nombre de travailleurs	Nombre moyen de mois de travail *
Tango . . . . .	134	25	5,4
Poindouti . . . . .	16	7	2,3
Bopope . . . . .	69	21	3,3
Bayes . . . . .	73	13	5,6
Paimboas . . . . .	96	22	4,4
Utu Malo Kula . . . . .	283	33	8,6
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>671</b>	<b>121</b>	<b>5,6</b>

\* Données approximatives

## **2.7. — Utilisation des revenus par les travailleurs mélanésiens**

### **2.7.1. — Méthode d'évaluation**

L'étude de l'utilisation des revenus s'est avérée difficile, et ses résultats n'ont pu être calculés que par approximation.

L'analyse des dépenses courantes effectuées dans les commerces de Koné par les travailleurs de Tango a été menée par dépouillement des carnets de débit pour les dépenses sur comptes. Pour intéressante qu'elle soit, cette approche n'est pas entièrement satisfaisante. D'une part, il n'est pas certain que l'acheteur bénéficiant d'une possibilité de crédit représente correctement la clientèle qui paye comptant ; d'autre part, certaines marchandises (comme l'alcool) sont plutôt payées comptant, même par ceux qui disposent d'un compte, et elles échappent de ce fait à l'inventaire effectué à partir des carnets de débit ; enfin, parmi les achats inventoriés, certains peuvent avoir été effectués au bénéfice de tiers ne disposant pas eux-mêmes de possibilités de crédit. Pour évaluer le montant total des dépenses de consommation courante, comprenant les achats à crédit et les achats payés comptant, nous avons pris en considération les informations données par les commerçants, et avons procédé par déduction à partir des déclarations des travailleurs relatives aux autres types de dépenses.

Pour établir la structure des dépenses ne rentrant pas dans le cadre des dépenses courantes, nous avons effectué des enquêtes individuelles approfondies auprès de la moitié de l'effectif des travailleurs. On notera que ceux-ci ont montré une remarquable bonne volonté pour établir l'inventaire de leurs dépenses, et l'enquête n'a guère souffert des réticences de principe que rencontre habituellement cette sorte d'investigation. Mais n'ayant pas du tout l'habitude de tenir des comptes, la plupart n'étant même pas en mesure d'évaluer le montant annuel de leurs revenus (qui nous était connu par ailleurs), les personnes interrogées n'ont pas réussi à fournir des décomptes précis et sûrs. Au demeurant, une difficulté supplémentaire a compliqué les évaluations : lorsqu'un travailleur dispose de plusieurs sources de revenus, il est parfois impossible de déterminer quelle est la fraction particulière des achats effectués avec les rémunérations provenant du chantier de Tango. Malgré ces difficultés, on peut considérer comme valables les conclusions générales de l'enquête : des vérifications concrètes, effectuées dans les villages et auprès des commerçants, y autorisent. Des enquêtes complémentaires pourraient

éventuellement apporter quelques changements dans la structure des dépenses, mais on peut tenir pour assuré qu'ils seraient mineurs.

### **2.7.2. — Facteurs généraux déterminant la structure des dépenses**

Les travailleurs de Tango se différencient d'abord selon qu'ils se rattachent au milieu rural ou au milieu urbain, ce qui recoupe le partage ethnique entre Mélanésiens et Wallisiens. Tandis que les premiers continuent à tirer l'essentiel de leurs ressources de l'agriculture vivrière à laquelle ils consacrent toujours une part importante de leur temps, les seconds utilisent leurs salaires pour faire face aux exigences multiples de la subsistance en milieu urbain.

Les frais de nourriture sur le chantier et les frais de transport représentent pour tous les travailleurs des postes de dépenses non négligeables. On observe des disparités importantes selon que les travailleurs habitent des villages proches du chantier ou viennent de loin. Ceux-là s'approvisionnent régulièrement chez eux, en prélevant le nécessaire sur la production agricole de leur groupe familial, tandis que ceux-ci sont obligés de se ravitailler dans le commerce, le riz étant généralement substitué aux tubercules, et accompagné de viande ou de poisson en conserve. Pour les travailleurs qui habitent loin, le transport est très onéreux. Mais l'avantage que représente pour les autres la proximité du chantier se trouve en partie annulé par la plus grande fréquence des allées et venues entre le plateau de Tango et le village.

On note également des variations assez importantes dans l'utilisation des revenus selon que les travailleurs ont des enfants et des parents à charge, ou sont relativement indépendants — ce qui est le cas de la plupart des migrants de travail venant de loin (en majorité célibataires). Certains travailleurs gagnent tout juste de quoi faire face aux dépenses incompressibles de leur nombreuse famille, tandis que d'autres ont la possibilité de se constituer une épargne ou d'acheter certains biens d'équipement.

Enfin, les contraintes sociales qui s'exercent au niveau des villages déterminent d'une façon notable, et très différenciée, l'utilisation des revenus.

### 2.7.3. — Les dépenses courantes

La principale distorsion de la structure des dépenses courantes, telle qu'elle est établie à partir des carnets de débit, provient du fait que, dans le principal commerce qui consent des crédits, 80 % des boissons alcoolisées achetées par les Mélanésiens ayant accès au crédit sont en fait payées comptant. Dans le tableau ci-dessous, cette distorsion a été corrigée par la prise en considération des achats de boisson payés comptant.

Tableau 12 : **Structure et montant des dépenses courantes effectuées par les travailleurs mélanésiens.** (Pourcentages et valeurs annuelles par postes de dépenses).

	Pourcentages	Francs CFP, par an *	
		par travailleur	pour l'ensemble
Nourriture . . . . .	12	23 200	2 040 000
Boissons . . . . .	7	14 000	1 230 000
Tabac . . . . .	3	6 800	600 000
Vêtements, tissus . . . . .	4	8 200	720 000
Transport et voyages . . . . .	7	14 500	1 280 000
Scolarité . . . . .	2	4 500	400 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>35</b>	<b>71 200</b>	<b>6 270 000</b>

\* Données approximatives.

Les dépenses courantes représentent un bon tiers de l'ensemble des dépenses. Ce qui frappe dans leur ventilation, c'est la part assez faible des achats de nourriture (33 % des dépenses courantes), et la part relativement importante des achats de boissons alcoolisées (20 % des dépenses courantes). Toutefois, rapportées à l'ensemble des dépenses, les boissons alcoolisées représentent moins de 10 %. Si les dépenses courantes apparaissent faibles en valeur absolue, cela résulte du bas niveau général des rémunérations — moins de 200.000 F. CFP par travailleur et par an.

\*  
\* \*

Une analyse plus fine des dépenses de consommation courante met en évidence l'importance croissante du riz dans l'alimentation, non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour leurs familles. Le sucre représente le second poste de dépenses — 17 % des achats de nourriture. Les achats de poisson de conserve suivent de peu seulement les achats de poulet surgelé.

Tableau 13 : **Ventilation des achats de nourriture effectués par les travailleurs mélanésiens.** (Pourcentages par type de marchandise).

Riz . . . . .	28	Sucre . . . . .	17
Tubercules . . . . .	0	Café, thé . . . . .	9
Poulet . . . . .	12	Lait . . . . .	1
Poisson . . . . .	2	Pain, biscuits . . . . .	3
Viande* . . . . .	5	Conserves diverses . . . . .	1
Sardines . . . . .	5		
Pilchard . . . . .	6	Divers . . . . .	11

\* Cette rubrique comprend surtout du bœuf en conserve.

\*  
\* \*

Il est difficile d'estimer avec précision la part des revenus consacrée au transport entre le lieu de résidence et le chantier, parce que la périodicité et les conditions dans lesquelles s'effectuent les voyages sont très variables.

Bien que n'ayant aucune obligation en la matière, les Eaux et Forêts acceptent assez souvent de transporter gratuitement, dans la mesure des places disponibles à bord de leurs véhicules, quelques travailleurs entre Koné et le plateau de Tango. Pour assurer un transport sur ce même trajet, les taxis prennent de 5.000 à 6.000 F. CFP, selon l'éloignement du campement de travail ; mais, ils acceptent de transporter à ce prix jusqu'à quatre, voire six personnes quand l'occasion se présente. Pour un voyage entre le chantier et son village, un travailleur de Paimboas peut se voir contraint de dépenser jusqu'à 12.000 F. CFP. Et le voyage du plateau de Tango sur la Côte Est, via Koné, n'est guère moins coûteux. Pour diminuer ces frais, les travailleurs utilisent le bus de préférence aux taxis.

Certains travailleurs ont acheté eux-mêmes des véhicules pour se déplacer plus commodément et à moindres frais. Mais s'agissant le plus souvent de véhicules d'occasion acquis à bas prix, ils reviennent cher à l'entretien (réparations fréquentes et coûteuses), d'autant que la plupart ne sont pas adaptés aux pistes difficiles du chantier. Outre leur propriétaire, ces véhicules transportent généralement les coéquipiers de celui-ci, moyennant une participation bénévole pour l'achat du carburant, et occasionnellement pour les réparations — l'amortissement n'est jamais pris en considération. Pour l'ensemble des travailleurs mélanésiens du chantier, on peut évaluer approximativement les frais de transport à 6 % des salaires, soit à 1.000.000 F. CFP.

Environ 2 % des rémunérations servent à payer les voyages des travailleurs de Tango durant la saison morte du chantier, voyages qui les mènent surtout à Nouméa. Pour l'ensemble des travailleurs de Tango, ce poste de dépenses représente 280.000 F. CFP, soit 3.200 F. CFP par travailleur.

#### **2.7.4. — *Épargne, dons, et dépenses coutumières***

L'épargne, généralement réalisée sous forme de dépôts bancaires, représente près de 9 % des rémunérations. Environ 1 % du montant de celles-ci serait "prêté" à des parents.

Les dons à la famille, en particulier aux parents ou à des frères aînés ayant charge de famille, et les dépenses coutumières représentent 10 % de l'ensemble des dépenses — respectivement 4 % et 6 %. Les dons à la famille sont surtout importants dans le budget des célibataires ; cela est très net pour les travailleurs de Paimboas. Les dons aux Églises sont peu élevés. Pour les mariages, les travailleurs de Tango ont dépensé 4 % de leurs rémunérations ; et pour les décès, un peu moins de la moitié (dépenses coutumières).

Les dépenses effectuées pour payer de la main-d'œuvre (agricole surtout), soit 1 % du total des rémunérations, constituent dans la plupart des cas une forme particulière d'aide à la famille.

Tableau 14 : **Structure et montant de l'épargne, des dons aux familles, des dépenses coutumières, et des frais de main-d'œuvre agricole, pour les travailleurs mélanésiens.** (Pourcentages et valeurs annuelles par postes de dépenses).

	Pourcentages	Francs CFP par an *	
		par travailleur	pour l'ensemble
Épargne . . . . .	9	17 700	1 560 000
Dons aux familles . . . . .	4	7 700	680 000
Dépenses coutumières . . . . .	6	11 000	970 000
Frais de main-d'œuvre . . . . .	1	2 000	170 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>20</b>	<b>38 400</b>	<b>3 380 000</b>

\* Données approximatives.

**2.7.5. — Achat de bétail, de petits biens d'équipement, et de biens durables**

Les achats de bétail, de petits biens d'équipement, et de biens durables, sont plus significatifs, du point de vue des transformations induites par le programme de Tango, que les dépenses courantes d'alimentation et les dépenses coutumières.

La répartition de ces dépenses se présente différemment selon les tribus d'origine des travailleurs. Ceux de Bopope et Netchaot sont les plus nombreux à avoir acheté des véhicules : la proximité même des tribus les oblige à des allées et venues fréquentes, surtout les pères de famille. C'est dans ces mêmes tribus, dont la plupart des travailleurs sont mariés et dont sont issues les quelques femmes présentes à Tango, que les revenus du chantier sont le plus consacrés à l'amélioration de l'habitat et du confort domestique. Quelques-uns des travailleurs de Paimboas investissent dans l'élevage ; mais on ne s'étonnera pas de relever, pour les célibataires du Nord, le plus grand nombre d'achats de postes radio, magnétophones, etc.

**Tableau 15 : Structure et montant des dépenses effectuées pour l'acquisition de bétail, de petits biens d'équipement, et de biens durables, par les travailleurs mélanésiens. (Pourcentages et valeurs annuelles par postes de dépenses).**

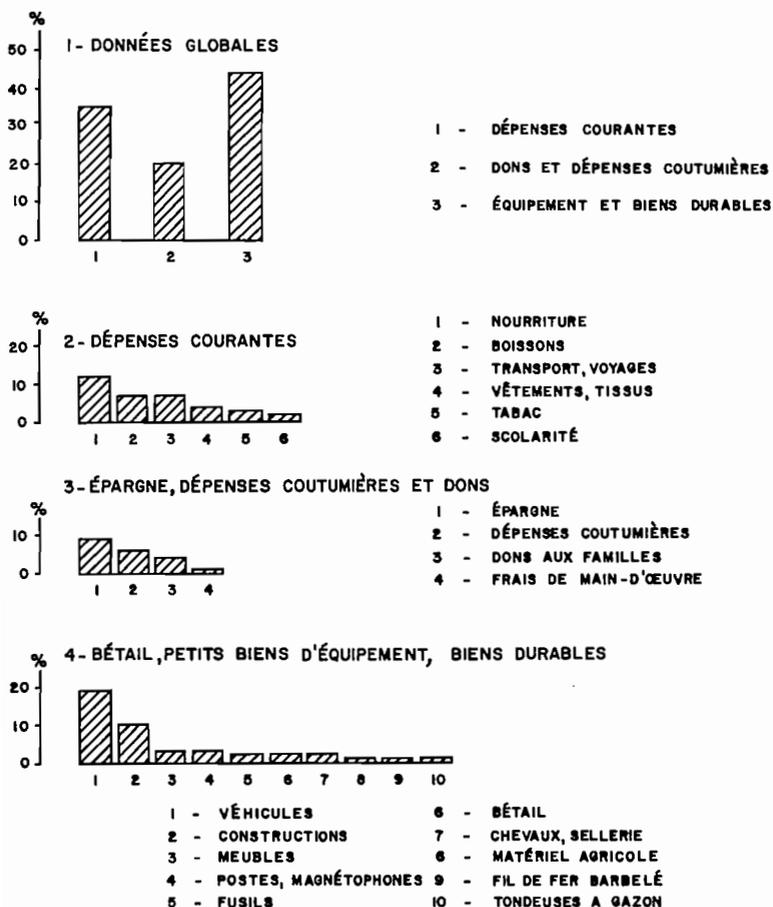
	Pourcentages	Francs CFP, par an *	
		par travailleur	pour l'ensemble
Postes radio, télévisions, magnétophones, cassettes . . . . .	3	5 700	500 000
Meubles, vaisselle . . . . .	3	5 400	480 000
Tondeuses à gazon . . . . .	1	1 500	130 000
Fusils, cartouches . . . . .	2	4 800	420 000
Chevaux, sellerie . . . . .	2	4 000	350 000
Bétail . . . . .	2	4 500	400 000
Fil de fer barbelé . . . . .	1	2 600	230 000
Matériel agricole . . . . .	1	2 200	190 000
Matériel de construction . . . . .	10	19 300	1 700 000
Véhicules (achat, entretien, assurances) . . . . .	19	37 000	3 250 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>44</b>	<b>87 000</b>	<b>7 650 000</b>

\* Données approximatives.

Les dépenses consacrées aux véhicules se répartissent de la façon suivante : 65 % pour l'achat, 22 % pour les réparations, et 13 % pour l'assurance et la vignette. Parmi les dépenses pour matériaux de construction, l'achat de tôles vient en tête, représentant 52 % des dépenses, tandis que l'achat de bois (charpente, contre-plaqué) représente 35 % de ces dépenses.

\*  
\* \*

FIG. 6 UTILISATION DES REVENUS PAR LES TRAVAILLEURS MÉLANÉSIENS



L'analyse de l'utilisation des salaires de Tango montre donc que la gamme des dépenses est très large, qu'elle inclut une part importante de consommation courante, que l'achat de biens d'équipement et l'épargne ne sont pas négligeables, et qu'une fraction notable des revenus est redistribuée dans le cadre des relations familiales ou coutumières (avant d'être en partie réinjectée dans les circuits économiques).

Pour les commerçants de Koné, et secondairement pour d'autres, les retombées monétaires du programme de reforestation sont appréciables, représentant jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires chez certains.

## 2.8. — Indications sommaires sur l'utilisation des revenus par les travailleurs wallisiens

La majeure part des revenus touchés par les travailleurs wallisiens est transférée dans la zone de Nouméa. De ce fait, les dépenses effectuées par cette catégorie de travailleurs n'ont qu'un faible impact en milieu rural.

Les marchandises achetées dans les maisons de commerce de Koné sont à peu près toutes destinées à la consommation sur le chantier. C'est ce qui explique l'absence de dépenses pour les articles de ménage et les meubles, ainsi que la faible part des dépenses pour l'achat de postes radio, magnétophones, etc. On peut évaluer à environ 20 % la part des revenus que les Wallisiens dépensent à Koné pour se procurer les articles de consommation courante, soit autour de 3.000.000 F. CFP par an, ou 90.000 F. CFP par individu.

Tableau 16 : Structure des dépenses effectuées par les travailleurs wallisiens du chantier de Tango dans les maisons de commerce de Koné. (Pourcentages)

Nourriture . . . . .	42
Boissons . . . . .	25*
Tabac . . . . .	7
Vêtements, tissus . . . . .	8
Outils . . . . .	5
Postes radio, magnétophones . . . . .	3
Divers . . . . .	10
<b>Total . . . . .</b>	<b>100</b>

\*Données corrigées (incluant les achats au comptant, qui représentent 20 % des achats).

L'analyse détaillée des dépenses de nourriture montre que les Wallisiens attachent une importance prédominante à la composante carnée de leur alimentation : viande et poisson représentent près des deux tiers de leurs dépenses alimentaires — contre moins d'un tiers chez les Mélanésiens (mais ces derniers achètent du café, du thé, et du sucre pour 28 % de leurs dépenses — contre 9 % seulement chez les Wallisiens).

Tableau 17 : Ventilation des achats de nourriture effectués par les travailleurs wallisiens du chantier de Tango. (Pourcentages par type de marchandise).

Riz . . . . .	8	Sucre . . . . .	4
Tubercules . . . . .	2	Café, thé . . . . .	5
Poulets . . . . .	39	Lait . . . . .	2
Poisson . . . . .	5	Pain, biscuits . . . . .	6
Viande . . . . .	15	Conserves diverses . . . . .	3
Sardines . . . . .	1		
Pilchard . . . . .	2	Divers . . . . .	8

Les sommes rapportées à Nouméa sont d'abord utilisées pour subvenir, sous le contrôle des maîtresses de maison, aux besoins courants de maisonnées souvent nombreuses — alimentation, habillement, transport, scolarité, loyer, électricité, etc. Mais elles servent aussi à régler les échéances des achats à crédit : la télévision en couleur est un article assez répandu dans les foyers wallisiens, et la recherche de confort dans l'ameublement exige des dépenses parfois élevées. Dans l'état actuel de notre information, nous ne pourrions fournir que des données fragmentaires sur la structure des dépenses effectuées en milieu urbain.

## 2.9. — Les allocations familiales

Les allocations familiales constituent une retombée monétaire indirecte du programme de reforestation, d'une importance essentielle pour beaucoup de travailleurs du chantier. Leur prise en compte pour une évaluation de l'impact du programme sur le développement régional s'impose donc, même si le contrôle des sommes ainsi versées échappe habituellement aux travailleurs eux-mêmes (1).

Près d'un tiers des travailleurs du chantier touchent des allocations familiales — autant chez les travailleurs mélanésiens que chez les wallisiens. Le montant des allocations versées par la CAFAT représente

(1) La CAFAT a bien voulu nous communiquer, pour chaque travailleur du chantier de Tango, le montant des allocations familiales versées en 1979.

l'équivalent de 10 % du total des rémunérations distribuées par le Service des Eaux et Forêts aux travailleurs du chantier, et 33 % des rémunérations distribuées aux seuls bénéficiaires des allocations. Pour certains G.I.E., comme celui de Poindouti et celui de Bayes, les allocations correspondent à 25 % des rémunérations globales, et jusqu'à 58 et 65 % (respectivement) des rémunérations versées aux bénéficiaires des allocations. En prenant l'ensemble des G.I.E., les allocations représentent plus de 75 % du montant des salaires pour 11 % des allocataires, de 50 à 74 % pour 9 % de ceux-ci, et de 25 à 49 % pour 33 % d'entre eux.

Tableau 18 : **Montant des allocations familiales selon les G.I.E.** (francs CFP).

G.I.E.	Nombre d'allocataires	Montant des allocations
Tango . . . . .	8	563 000
Poindouti . . . . .	3	199 000
Bopope . . . . .	9	319 000
Bayes . . . . .	4	526 000
Paimboas . . . . .	2	252 000
Utu Malo Kula . . . . .	10	1 275 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>36*</b>	<b>3 134 000</b>

\* Cinq allocataires, immatriculés, n'ont pas touché d'allocations en 1979.

Tableau 19 : **Moyennes des salaires et des allocations familiales par travailleur selon les G.I.E.** (francs CFP).

G.I.E.	Rémunérations *		Allocations par allocataire
	Non allocataires	Allocataires	
Tango . . . . .	212 000	239 000	70 000
Poindouti . . . . .	106 000	115 000	66 000
Bopope . . . . .	195 000	152 000	35 000
Bayes . . . . .	158 000	202 000	131 000
Paimboas . . . . .	211 000	355 000	126 000
Utu Malo Kula . . . . .	409 000	441 000	128 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>258 000</b>	<b>265 000</b>	<b>87 000</b>

\* Allocations non comprises

Le tableau 19 montre que les allocataires ont en moyenne des rémunérations supérieures à celles dont bénéficient l'ensemble des travailleurs de leurs G.I.E. Cela est sans doute dû au fait que, pour obtenir les allocations, quelques uns d'entre eux s'obligent à travailler plus que leurs camarades non allocataires ; mais il n'est pas exclu que certains aient bénéficié de l'aide de leurs compagnons pour atteindre le niveau plancher nécessaire pour le versement des allocations.

En ce qui concerne l'utilisation des allocations familiales, il faut signaler qu'elles sont versées aux épouses des travailleurs par mandat postal ; et que celles-ci défendent assez bien, dans la plupart des cas, leurs prérogatives pour ce qui est de l'utilisation de cet argent. Les femmes le dépensent pour les besoins courants de la maisonnée, notamment pour l'alimentation, l'habillement, et les frais de scolarité. Nous n'avons relevé qu'un cas, où une part non négligeable des allocations était soustraite à la femme par son mari, et servait à l'achat de boissons alcoolisées ; mais ce comportement a valu à l'intéressé d'être évincé du chantier par ses coéquipiers.

\*  
\*   \*  
\*



## CONCLUSION

Bien qu'il ne relève que de l'Administration et ne s'opère que sur des terres domaniales, le programme de reforestation du plateau de Tango représente un enjeu majeur aux yeux des populations des environs de Koné, révélateur des ambiguïtés et tensions de la situation politique et économique dans son ensemble, et chargé aussi bien de menaces que de promesses pour l'avenir. Le périmètre forestier de Tango n'est pas perçu comme un chantier quelconque, banale source de revenus ; et il n'est pas assimilé à tant d'autres interventions de l'Administration, que le milieu mélanésien se contente de considérer comme extérieures, sans lendemain et sans conséquences profondes.

Au début, le pinus est apparu comme l'arbre de l'Administration, symbole et moyen d'une domination étrangère et technocratique, au service d'une politique de maintien des spoliations foncières, et dévastateur de l'ordre écologique hérité des ancêtres. Le travail sur le plateau a été vite considéré comme une forme d'exploitation abusive de la main-d'œuvre mélanésienne, condamnée par la récession à accepter au moindre salaire les conditions de travail les plus pénibles. Cette image du pinus et ce jugement sur le travail de reforestation sont encore vivaces aujourd'hui, et indiquent à leur manière la résistance profonde et globale du milieu mélanésien à ce qu'il perçoit comme servant l'emprise d'un pouvoir de type colonial (du moins subi et dénoncé comme tel). Dans cette perspective, le pinus reste l'arbre des Blancs, et il demeure une menace pour la société mélanésienne et son environnement : instrument d'oppression et d'exploitation, imposé dans l'ignorance et la hâte des programmes techniques, à un milieu naturel que les Mélanésiens pensent être seuls à bien connaître et à pouvoir maîtriser sans en compromettre l'équilibre. Certains leaders politiques poursuivent une action de sensibilisation des

populations à ces thèmes, qui trouvent un écho aussi profond que spontané.

Pourtant, la suspicion et le rejet ne suffisent pas à caractériser l'attitude actuelle du milieu mélanésien à l'égard du programme de reforestation. D'abord, il est indéniable que les rémunérations versées aux travailleurs de Tango sont très appréciées, surtout dans les villages par ailleurs démunis ; et que le chantier trouve de cette façon une première justification. Cela est d'autant plus net que l'organisation du travail de reforestation présente une grande souplesse, et s'accorde bien avec les contraintes du calendrier des tâches agricoles et avec les habitudes de travail des Mélanésiens. D'autre part, tout en dénonçant comme une sorte de frénésie barbare la destruction systématique du couvert végétal naturel et son remplacement généralisé par une seule et même essence d'importation, les Mélanésiens sont de plus en plus sensibles au nouveau paysage qu'ils voient surgir et se développer : des forêts de belle venue remplacent, sur maintes pentes abruptes et ingrates, une dispersion lâche de niaoulis rabougris. Au demeurant, on observe nettement que le travail de plantation opère comme un facteur de médiation dans le processus d'intériorisation de ce paysage : les travailleurs de Tango se l'approprient avec fierté comme étant leur œuvre. Enfin, une considération à portée plus lointaine contribue à son tour, puissamment, à attirer la faveur au pinus et à consolider sa place, c'est la conviction de plus en plus répandue que, d'une manière ou d'une autre, tôt ou tard, la forêt de pinus reviendra aux Mélanésiens. On ne se contente pas d'imaginer que les enfants des travailleurs actuels de Tango trouveront un emploi salarié dans les forêts créées aujourd'hui ; mais beaucoup pensent que celles-ci agrandiront le patrimoine mélanésien à la faveur d'une indispensable réforme foncière, et que les forêts seront alors exploitées au profit des communautés mélanésiennes avoisinantes.

De fait, le chantier de Tango est aujourd'hui considéré par la plupart des Mélanésiens comme un élément important du dispositif économique de la région, contribuant au développement des populations locales, et offrant pour elles des perspectives d'avenir intéressantes. Au reste, il existe beaucoup de demandes d'emploi pour le chantier. Reste à voir comment le travail sur le chantier s'articule, dans la pratique, sur l'économie traditionnelle qui prévaut par ailleurs.

\*  
\*   \*  
\*

Rares sont les travailleurs mélanésiens du chantier qui considèrent leur emploi sur le plateau de Tango comme leur occupation principale. L'absentéisme est prononcé, malgré l'intérêt certain porté à ce travail. L'explication de cette apparente contradiction n'est pas à rechercher, comme on le fait parfois, dans ce que certains considèrent comme une instabilité qui serait inhérente au tempérament mélanésien. Plusieurs facteurs interviennent, qui mettent en évidence la cohérence du comportement du travailleur mélanésien, et son adéquation à l'environnement réel. En fait, le travail sur le chantier ne représente qu'une occupation marginale par rapport aux travaux qui assurent la subsistance dans les villages ; et, dans tous les cas, ces derniers conservent la priorité. Les deux raisons principales de cet état de fait sont le faible niveau de rémunération du travail, et surtout l'insécurité de l'emploi. Pour avoir été les témoins des flambées et des reflux de l'économie calédonienne, tantôt très sollicités tantôt rejetés, les Mélanésiens savent d'expérience que seule l'économie non marchande des milieux villageois est en mesure, dans le contexte actuel, d'assurer leur avenir immédiat. Ils ne montent par conséquent sur le chantier qu'après s'être libérés des obligations que leur impose leur appartenance à des communautés vivant en économie traditionnelle — non seulement des travaux proprement dits, mais aussi de l'ensemble des obligations sociales liées à ce type d'économie. Au demeurant, ce comportement leur paraît d'autant plus justifié que le programme de reforestation de Tango a déjà été suspendu à maintes reprises, et que de graves incertitudes planent sur son avenir. D'autre part, le niveau des rémunérations n'est pas suffisant pour inciter les travailleurs mélanésiens du plateau de Tango à s'insérer dans le cadre rigidifié d'un salariat à plein temps : le manque à gagner qui en résulterait pour eux au niveau de l'économie de subsistance ne serait pas compensé par le supplément des revenus que leur apporterait le chantier. Par le type même du travail ainsi que par son mode d'organisation, la reforestation se prête bien à ne constituer pour les travailleurs mélanésiens qu'une occupation marginale et saisonnière — même lorsqu'elle est perçue comme très importante.

Si leur intérêt commande aux Mélanésiens de préserver d'abord leur situation dans l'économie non marchande et dans la société traditionnelle, tout en recherchant dans la mesure du possible les avantages offerts par l'économie de marché, il va de soi que le programme de reforestation ne peut avoir qu'un effet limité dans le sens du changement social. Dans ce cas, la société traditionnelle demeure en mesure d'imposer ses contraintes, et en particulier pour ce qui est de l'utilisation des revenus provenant du chantier. C'est ainsi que s'explique

l'importance des sommes redistribuées au niveau des familles et dans les circuits coutumiers ; et, pour une part au moins, la consommation sous forme de boissons alcoolisées d'une fraction non négligeable des revenus. L'argent ne doit pas permettre, par le biais d'investissements productifs ou par l'exploitation d'une main-d'œuvre salariée, la promotion individuelle ; et il ne doit même pas servir à la compétition sociale à la faveur d'une consommation de prestige. La collectivité veille à ce que les revenus soient utilisés selon ses propres normes, quitte à être liquidés en boissons s'il ne paraît pas possible de les neutraliser autrement. Encore faut-il noter qu'il existe, à ce sujet, des situations très différentes selon les villages ; et que, dans tous les villages, l'argent opère en profondeur un lent travail de sape de l'organisation communautaire et des représentations qui lui correspondent. Ainsi, l'opération de reforestation apporte une certaine autonomie monétaire aux individus et aux foyers conjugaux, qui sont de plus en plus sensibles aux besoins nouveaux que propose la société dite de consommation. Les structures anciennes résistent, et s'opposent aux comportements nouveaux, mais elles sont condamnées à s'adapter.

\*  
\*   \*  
\*

L'échec de la tentative d'organisation coopérative de la production sur le plateau de Tango est dans une large mesure dû aux conditions de travail et de rémunération. Marginale par rapport aux occupations assurant la subsistance, précaire du fait des incertitudes pesant sur son financement, et insuffisamment rémunérée, la reforestation ne peut pas donner lieu à une organisation sociale de la production qui soit stable et communautaire, de type coopératif. Aujourd'hui, les G.I.E. apparaissent essentiellement aux travailleurs comme une création artificielle de l'Administration, devant lui permettre de se débarrasser à bon compte d'une partie de ses responsabilités et de ses obligations à leur égard. Ce n'est donc pas l'instabilité des Mélanésiens, ni le manque de formation des gérants de G.I.E., bien qu'il soit réel et limitant, qui explique l'échec de ces formes pré-coopératives ; mais ce sont les conditions globales dans lesquelles s'exerce cette activité. Au demeurant, il convient de faire ici une remarque plus générale : contrairement à une opinion courante, il n'existe pas de continuité entre les formes traditionnelles d'entraide et les formes modernes de coopération suscitées dans le cadre de l'économie de profit ; les valeurs communautaires héritées du passé ne s'investissent pas de manière automatique dans le présent. Les solidarités qui prévalaient autrefois correspondaient à des formations sociales aujourd'hui dépas-

sées, répondant à des nécessités liées au faible niveau de la technologie ; aujourd'hui, ces valeurs communautaires subsistent dans l'idéologie, mais ne correspondent plus aussi nettement à des nécessités dans la pratique sociale — d'où leur abandon fréquent. Et on peut ajouter que, du fait de son extériorité par rapport au milieu traditionnel, l'Administration se trouve particulièrement mal placée pour mobiliser les valeurs relevant de la "coutume", ou du "socialisme communautaire" de la société précoloniale.

L'ambiguïté des formes d'organisation du travail, déterminée par le système pseudo-coopératif des G.I.E., se répercute sur le statut des gérants de G.I.E., et prive le chantier de cadres véritablement responsables. Face à l'Administration, ces gérants ne sont pratiquement que des agents de transmission, chargés d'assurer le fonctionnement de l'opération selon les modalités imposées par les instances financières et techniques. Ils fournissent à l'Administration une main-d'œuvre constituée de simples manœuvres, condamnés par le statut des G.I.E. à rester sans recours contre leur véritable employeur qui est l'Administration ; mais eux-mêmes ne sont pas considérés comme des chefs d'entreprises coopératives, n'étant pas habilités à négocier réellement les conditions de travail et de rémunération de leurs Groupements. Pour leur permettre de tenir fictivement un rôle de responsabilité, et afin de pouvoir les utiliser en tant que médiateurs dans les situations de tension ou de conflit, l'Administration leur confère seulement des prérogatives dans l'ordre du discours. Ils sont à la fois porte-parole des travailleurs et de l'Administration, représentants des premiers et collaborateurs privilégiés de la seconde. Pour les affermir dans ces fonctions contradictoires, l'Administration leur accorde occasionnellement quelques concessions pour des questions d'intérêt secondaire. En raison de cette situation, les chefs de G.I.E. ne peuvent détenir qu'un pouvoir personnel sur les travailleurs, fondé sur des rapports de parenté ou de clientèle, et mettant en jeu un ensemble complexe de stratégies qui se définissent surtout en-dehors du chantier de Tango. Leur pouvoir ne ressort qu'accessoirement de la place qu'ils tiennent dans le dispositif de production du programme de reforestation (1).

\*  
\* \* \*

---

(1) Dans l'annexe III, nous analysons la situation d'un gérant de G.I.E.

En dernière analyse, la question fondamentale qui commande l'avenir du chantier renvoie à la définition même des objectifs de l'opération. Le but est-il de réussir, au bénéfice du Territoire, une opération de profit maximum, grâce à l'exploitation intensive d'un salariat peu onéreux, condamné par la récession à se stabiliser dans ce travail ? Ou bien, tout en recherchant évidemment la rentabilité financière de l'opération (sur une période peut-être plus longue), l'objectif est-il d'assurer d'abord le développement de la région où s'opère la reforestation, par la mobilisation saisonnière des ruraux des alentours, qui vivent encore principalement en économie non marchande, et par leur intégration progressive dans les pratiques économiques contemporaines ? Dans la première hypothèse, il est certain que le milieu mélanésien ne va pas, dans les conditions actuelles, fournir une main-d'œuvre adéquate — on a vu qu'il demeure attaché à une certaine qualité de vie qu'il trouve dans le milieu traditionnel, et que son intérêt le porte à privilégier les activités dont dépend sa subsistance dans le cadre villageois. Seule la main-d'œuvre wallisienne, largement prolétarisée par la récession et acculée par le chômage à l'acceptation de n'importe quel emploi, est en mesure, dans cette hypothèse, d'être mobilisée et de se montrer efficace. Si, par contre, on retient la seconde hypothèse, on peut penser que les effets conjugués du travail rémunéré sur le plateau et des activités de subsistance dans les villages amèneront une transformation équilibrée du milieu mélanésien. Les nouveaux besoins se développeront en même temps que les moyens de les satisfaire ; et le milieu traditionnel prendra le temps d'intégrer les apports nouveaux. De même qu'elle est impuissante à produire des mutations brusques, une opération de reforestation ainsi conçue ne risque pas d'engendrer des déstructurations brutales. Mais pour sa mise en œuvre, divers aménagements des conditions de travail devraient être envisagés.

Il faudrait d'abord admettre, non plus comme un pis-aller mais comme une contrainte structurelle du programme de reforestation, que les travaux sur le chantier viennent en complément des autres travaux ruraux, et que la main-d'œuvre ne soit pas réduite à ne former qu'un salariat banal, systématiquement assujéti aux contraintes du marché de l'emploi, dans une économie de profit. Entre autres choses, les emplois devraient être réservés en priorité à des travailleurs originaires des villages situés dans la périphérie du plateau de Tango, même si une telle main-d'œuvre comprend inévitablement des travailleurs moins productifs et plus exigeants que les migrants (généralement jeunes) cherchant un emploi loin de chez eux. Les formes d'organisation du travail devraient être refondues,

pour que les groupements de base deviennent réellement capables d'initiative et responsables. Le niveau des rémunérations devrait — si possible — être revu en hausse, de manière à mieux fixer les travailleurs, à stimuler leur productivité, à renforcer et à accélérer les processus de transformation sociale et économique qu'elles déterminent (1). Par ailleurs, il faudrait réviser les modalités qui président à la conduite du chantier ; et tout d'abord assurer la présence permanente sur le chantier, en tant que coordonnateur des opérations, d'un agent des Eaux et Forêts, qui serait en liaison directe avec le Service central de Koné. Enfin, il serait heureux qu'un large débat de fond soit organisé sur les problèmes de la reforestation, confrontant les points de vue de l'Administration et des organismes de financement, des travailleurs du chantier, des populations locales, ainsi que des autorités coutumières et des instances politiques modernes.

Nouméa, 1980

---

(1) Nous n'avons pas abordé le problème de la rentabilité économique et des implications financières de l'opération de reforestation de Tango, parce que cela n'entre pas dans le cadre de cette étude. Il importe cependant de noter que si certains travailleurs du chantier se posent des questions à ce sujet (voir annexe II), ils n'établissent pas de rapport direct entre la rentabilité finale du programme et les calculs qui président à la définition des normes de rémunération de leur travail. La plupart sont persuadés que l'Administration a la possibilité d'augmenter leurs salaires. Qu'on puisse leur promettre des allocations de chômage, c'est-à-dire de "*l'argent sans travail*", leur apparaît comme une preuve évidente des capacités financières du Territoire ... Les remarques que font les travailleurs à ce sujet ne sont pas exemptes de perspicacité. Ils se demandent pourquoi, dans un "*système économique*" alimenté par de multiples subventions (autres formes de "*l'argent sans travail*"), eux seuls, qui assument un travail particulièrement pénible, seraient soumis à des normes de rentabilité rigoureuses. C'est une manière intéressante de replacer les problèmes financiers que pose le chantier de Tango dans leur environnement politique concret.



## L'ILE DES PINS

### Introduction

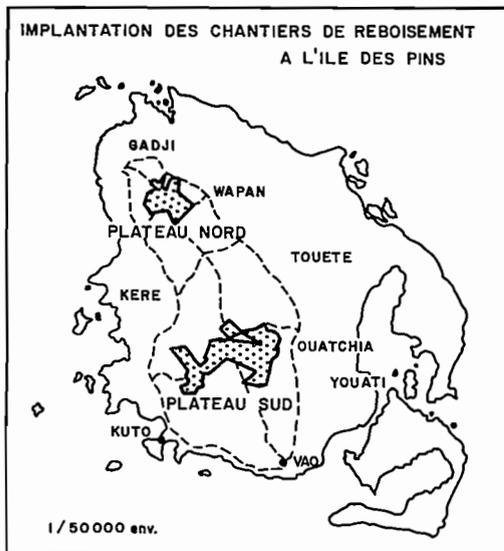
Commencée en 1965, l'opération de reforestation de l'Île des Pins a exclusivement touché le plateau central, ferrugineux et de fertilité très médiocre, ne faisant aucune concurrence aux cultures. Lorsqu'elle fut interrompue en 1973, c'est un total de 410 hectares qui avaient été reboisés, ce qui représentait la mise en terre de près de 535.000 plants (1). Le financement de l'opération a été assuré par le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES), et sa réalisation confiée à la Direction des Eaux et Forêts. Après l'intervention d'une entreprise privée dans un premier temps, l'opération a été réalisée avec de la main-d'œuvre locale.

\*  
\*   \*  
\*

---

(1) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1973, p. 28.

Les plantations réalisées à l'Île des Pins représentaient, lorsque le chantier fut arrêté, près de 15 % de l'ensemble des plantations effectuées en Nouvelle-Calédonie et Dépendances par le Service des Eaux et Forêts. Sur les 320.000 plants mis en terre durant l'année 1973, l'Île des Pins en avait reçu 100.000. Toutefois, les périmètres reboisés à l'Île des Pins sont aujourd'hui de faible importance en regard des reboisements effectués par ailleurs depuis 1973. A lui seul, le périmètre de Tango était déjà sept fois plus important au terme de sa première tranche quinquennale, en 1979.



Les questions posées au départ de cette étude sont au nombre de trois. Quelles furent, dans le passé, les causes de l'hostilité des habitants de l'Île des Pins au programme de reboisement ? Quelles sont aujourd'hui leurs positions face à la forêt de pinus, face aux problèmes que soulève son entretien, et face à ceux que posera son exploitation ? Quelles sont les propositions que font les Kœuniés pour une poursuite éventuelle de la mise en valeur forestière de leur île ?

Pour obtenir des réponses à ces questions, nous avons opéré par entretiens semi-directifs et enregistrements sur magnétophone — ces derniers ayant le plus souvent eu lieu hors de notre présence. Au cours d'une quinzaine de jours de terrain, il nous a été donné de procéder à une cinquantaine d'entretiens approfondis, d'une durée moyenne d'environ deux heures, en plus de multiples échanges rapides et occasionnels portant sur les problèmes du reboisement (1). Les interlocuteurs ont été

(1) Parmi la population masculine adulte présente dans l'île, près de deux personnes sur dix ont ainsi eu l'occasion d'exposer leurs vues sur le reboisement au cours des entretiens approfondis.

choisis de manière à représenter le mieux possible les tendances importantes dans la population — chefs coutumiers, notables, personnalités politiques, responsables administratifs, agents techniques, agriculteurs, commerçants, entrepreneurs, hommes et femmes, vieux et jeunes, originaires des quatre coins de l'île, etc. Nous avons veillé à toujours aborder les problèmes soulevés par le programme de reboisement sous l'angle le plus large, de manière à faire ressortir leur articulation avec les autres problèmes existant dans l'île (1).

Après avoir mis en forme le discours recueilli à la faveur de l'enquête, nous l'avons soumis à dix de nos interlocuteurs, choisis parmi ceux qui nous avaient apporté les contributions les plus importantes. Leurs critiques et commentaires ont été pris en compte pour la rédaction définitive de ce document.

\*  
\* \* \*

C'est avec un peu de regret qu'il nous faut noter que le discours des Kouniés sur le pinus est moins original et peut paraître moins intéressant que celui recueilli sur le plateau de Tango. Sans doute en est-il ainsi parce que, relatant une affaire déjà ancienne, il est plus diversifié et partant moins puissant. Il charrie beaucoup de désillusions et de rancœurs, et se trouve parfois biaisé par les divisions qui affectent encore assez profondément l'île des Pins à la suite des querelles de succession à la Grande Chefferie.

---

(1) Nous tenons à remercier ici les nombreuses personnes qui ont accepté de nous entretenir, durant de longues heures parfois, des problèmes du reboisement de l'île des Pins, et notamment le Grand Chef et le Maire, MM. Hilarion Vendegou et Joseph Tikouré. Mais nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à M. Rock Apikaoua qui, après nous avoir guidé lors de notre premier séjour à l'île des Pins en 1977, et introduit auprès de sa grande famille, nous a apporté une aide précieuse pour cette étude (en recueillant sur magnétophone huit longs entretiens, et en les traduisant). M. Pierre Benoit a bien voulu relire notre manuscrit, et nous communiquer diverses informations qui ont permis de le compléter et d'en rectifier quelques points — qu'il en soit également remercié (Ingénieur Divisionnaire des Travaux des Eaux et Forêts et actuellement Adjoint au Directeur des Services Ruraux, M. Benoit a créé la station forestière de Kuto en 1960, et en a eu la responsabilité jusqu'en 1965 ; la parcelle expérimentale appelée "*parcelle Benoit*" porte éloquentement témoignage de son travail à l'île des Pins).

Ce qui frappe, au premier abord, c'est le fait que les problèmes soulevés par la reforestation sont d'emblée présentés, à l'Ile des Pins comme à Tango, en termes politiques plutôt qu'en termes techniques ou économiques, c'est-à-dire comme des problèmes mettant en jeu des rapports de pouvoir et des stratégies de domination. A travers le discours sur l'opération de reboisement, on suit les initiatives, les épreuves, et les craintes imaginaires d'une société locale aux prises avec une Administration perçue comme une instance coloniale, comme une bureaucratie étrangère, fortement centralisée, et fonctionnant pour son propre bénéfice au détriment de la population autochtone.

Mais au-delà de ces caractéristiques fondamentales que le discours mélanésien développe à propos des programmes de reboisement élaborés par l'Administration, le discours recueilli à l'Ile des Pins fait état d'une vision nouvelle, qui était à peine entrevue à Tango. La forêt existe maintenant pour les Kouniés, et non seulement personne ne songe plus sérieusement à le nier ou à la détruire, mais on s'habitue à vivre avec elle, dans l'attente de plus en plus précise de ses bienfaits et des revenus qu'il sera possible d'en retirer.

\*  
\*   \*

L'organisation et la mise en forme du discours recueilli à l'Ile des Pins se heurtèrent aux mêmes difficultés pratiques que celles rencontrées pour l'étude sur Tango, mais avec une complication notable en plus. Alors qu'à Tango il était question du programme de reboisement en cours, le propos des Kouniés se rapporte, avec plus ou moins d'évidence et de logique selon les interlocuteurs, à des positions échelonnées dans le temps. Souvent, le discours d'aujourd'hui réinterprète, à la lumière des positions présentes, les points de vue défendus autrefois. Parfois, on retrouve, comme des blocs erratiques, des morceaux du discours ancien qui n'ont pas été intégrés, et qui donnent de ce fait un tour étrangement contradictoire au discours actuel.

Dans ce document, les données ont été traitées comme dans celui relatif au chantier de Tango. Pour faciliter la compréhension, on a opté pour une réorganisation logique du discours, et pour sa transcription en français courant. Mais le lecteur intéressé par la version originale pourra se reporter aux larges extraits reproduits dans l'annexe II.

\*  
\*   \*

D'un point de vue méthodologique plus général, la question essentielle qui doit être posée au seuil de cette étude, est celle de l'objectivité du discours. On sait en effet que tout discours est pour une part déterminé par la finalité que lui prête celui qui l'exprime, en fonction du partenaire social auquel il s'adresse. Et, de même que le discours peut être éloigné des représentations qui le sous-tendent, il peut également être décalé par rapport à la pratique sociale. Le discours constitue donc une formalisation, qui ne correspond pas toujours aux pratiques concrètes. Dans certains cas, il peut même se réduire à un simple moyen de manipulation sociale, allant jusqu'à imposer des représentations intégralement imaginaires. D'autre part, le passage du discours recueilli en vrac au discours construit, tel qu'il se présente au lecteur, implique une formalisation de plus, que l'on pourrait dire au second degré : les données sont sélectionnées et organisées en fonction d'une problématique qui, pour n'être pas arbitraire, ne ressort cependant pas directement des données elles-mêmes. Enfin, on pourrait ajouter que la production d'un texte court et clair oblige nécessairement à des simplifications et à une relative homogénéisation, qui se traduisent par un appauvrissement et une schématisation des données recueillies.

Alors, pourquoi ne pas recourir au classique sondage d'opinion, solidement fondé sur ses bases mathématiques ? On observera d'abord que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le sondage d'opinion présente les mêmes inconvénients que la méthode retenue pour cette étude, et ce malgré des apparences formelles plus rigoureuses. Les réponses aux questions posées peuvent être biaisées par de nombreux facteurs qu'il est difficile d'exclure, aussi bien liés à la personne ou à l'organisme qui interroge qu'aux stratégies particulières (voire momentanées) de la personne ou du milieu interrogé. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de prouver par un long développement que, malgré l'appareil scientifique dont on peut les garnir, les sondages d'opinion n'échappent pas plus que la méthode sociologique à de multiples possibilités de manipulation (aussi bien au stade de leur conception qu'à celui de leur exploitation et de la publication des résultats). Mais, si les risques sont théoriquement les mêmes au niveau de la définition d'une problématique d'étude et au niveau de la formalisation des données, la méthode des sondages d'opinion présente, par rapport à la méthode retenue ici, des inconvénients supplémentaires. Sur un sujet à implications sociales, économiques et culturelles multiples, le sondage d'opinion ne saurait aboutir, dans nombre de milieux (et en particulier en milieu mélanésien rural), qu'à une description statique et superficielle des réalités, détermi-

née de l'extérieur, et n'apportant aucun élément d'interprétation. Au contraire, moyennant les précautions qui ont été prises pour le recueillir, le discours présenté dans cette étude peut être considéré comme une production sociale du milieu mélanésien lui-même — étant entendu qu'il existe plusieurs niveaux du discours. Instruit par le travail de terrain, le sociologue dispose des données nécessaires pour interpréter ce matériau.

En fait, le discours des Kouniés sur le reboisement, comme celui des travailleurs du chantier de Tango, n'a pu être saisi qu'à la faveur d'une écoute attentive du milieu. Puis, les données brutes ont fait l'objet d'une analyse critique, de manière à situer les différents niveaux du discours, et à montrer comment chacun d'eux est opératoire à un niveau particulier de la pratique sociale — ce qui permet de comprendre la cohérence globale des systèmes de comportement, et d'expliquer les contradictions apparentes.

\*  
\* \* \*

Ce détour méthodologique est trop rapide pour justifier en théorie la méthode d'étude qui a été adoptée. Il n'avait pour but que d'explicitier les questions que tout lecteur critique ne peut manquer de se poser ; mais on se contentera, ici, des solutions pratiques que le texte proposé apporte à ces questions. Car, en-dehors de l'intérêt que cette étude peut présenter au point de vue sociologique, ses objectifs sont surtout utilitaires : elle doit constituer une synthèse à usage pratique et immédiat dans une double perspective. D'une part, elle vise à informer le Service des Eaux et Forêts de l'état actuel et des possibilités d'évolution des positions des Kouniés quant au programme de reforestation. D'autre part, elle permet aux Kouniés d'objectiver leurs positions à travers la formulation écrite de leur propre discours, et elle pourrait ainsi servir de point de départ à un débat sur une éventuelle réorientation concertée de l'opération de reboisement.

Si certains lecteurs s'étonnent de se voir confrontés avec un discours mélanésien autre que celui qu'ils souhaitaient trouver, qu'ils n'en fassent pas grief au chercheur. C'est que les Mélanésiens sont sans doute différents de ce qu'ils imaginaient, et cette étude pourra peut-être contribuer à rectifier leur point de vue. On ne saurait demander à la recherche de biaiser ses analyses par des a priori idéologiques ou des objectifs politiques, quels qu'ils soient. Il n'est pas du ressort du chercheur de justifier ou de condamner les opinions qu'il reproduit et les systèmes de

comportement qu'il met en évidence. En fait, les résultats des recherches, même appliquées, n'appartiennent à aucune catégorie de la société ; ils ne sont qu'un enjeu entre les divers protagonistes du jeu social.

\*  
\* \* \*

Dans l'étude portant sur le chantier de Tango, la description qualitative brossée par le discours des travailleurs a été complétée par une analyse socio-économique quantitative, voire confrontée avec elle. Cette double approche représentait un gage supplémentaire d'objectivité. Malheureusement, il n'est pas possible de mettre en œuvre cette démarche pour l'île des Pins, dont le reboisement remonte déjà à plusieurs années. Les seules données utilisables dans une perspective semblable sont quelques rares documents d'archives, et des protocoles de palabres. On en fera l'analyse dans ce document, pour situer le discours mélanésien, mettre en évidence les écarts entre ce discours et la politique de l'Administration, et pour interpréter la signification de ces écarts.

\*  
\* \* \*

A la suite de l'étude relative au périmètre de Tango, chantier industriel sur terres domaniales, et du présent travail qui traite d'un programme d'aménagement forestier en réserve, des recherches ont été entreprises sur des opérations de reforestation mises en œuvre sur des terres claniques, avec l'appui du Fonds d'Aide pour le Développement de l'Intérieur et des Iles (FADIL) (1). Différentes et complémentaires, ces trois approches pourraient fournir matière à une réflexion d'ensemble sur les conditions des interventions techniques en milieu traditionnel (2).

\*  
\* \* \*

---

(1) Cf. annexe I.

(2) C'est dans la même perspective que sont menées les études en cours sur l'Opération Café, et que pourraient être entreprises des recherches sur les structures coopératives et le FADIL.



## 1. — RELECTURE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (1)

### 1.1. — La vocation forestière de l'île des Pins

A proximité de la Grande Terre peu boisée (coefficient de boisement réel : autour de 10 %), l'île des Pins se distingue par un manteau forestier important, couvrant une large bande littorale de terrains coralliens. Une étude réalisée par le premier Chef du Service des Eaux et Forêts conclut dès 1949 aux potentialités intéressantes de l'île, tout en notant que le boisement naturel y est pauvre en essences utilisables. Sont donc envisagées, dans un premier temps, des interventions pour l'entretien et l'enrichissement du capital végétal naturel dans les formations littorales, tandis que le vaste plateau ferrugineux, à peu près nu et inhabité, paraît tout désigné pour la mise en œuvre expérimentale d'un programme de reforestation (2). Des essais de reboisement sont tentés à

---

(1) Les documents dont il est fait état sous ce titre nous ont été communiqués par le Service des Eaux et Forêts, et sont conservés dans les Archives de ce Service. Nous n'avons procédé à aucune recherche d'archives complémentaire.

Certaines collections de documents sont incomplètes — notamment celle des Rapports annuels et celle des Procès-verbaux de tenue de palabre. Cela ne présente cependant pas d'inconvénient majeur pour le présent travail.

(2) M. Benoit décrit le plateau central en ces termes : *"Aride, impropre à toute culture, sauf en quelques très rares points de superficie insignifiante dans des thalwegs forestiers, impropre à l'élevage (pas d'herbe pastorale), battu par les alizés, et souvent revêtu d'une cuirasse latéritique, sans parler du ravage périodique des feux de brousse"*, et il ajoute : *"Les Kouniés, qui se piquent de bien connaître leur île, savent parfaitement que cette zone n'a jamais eu pour eux d'intérêt économique"*. Note verbale, mai 1981.

l'Île des Pins à partir de 1950, avec des essences locales diverses, dont le pin colonnaire, le kaori, et le santal. En quatre ans, le Service des Eaux et Forêts procède dans l'ensemble du Territoire à la plantation de 132.000 plants de ces espèces, dont 80.000 pour le pin colonnaire, *"la plupart en terre à l'Île des Pins"* (1). Le pinus ne fait son apparition sur le Territoire qu'en 1957.

De leur côté, instruits par l'exemple d'un entrepreneur européen venu exploiter le pin colonnaire dans les environs de Vao, les Kouniés se rendent compte à leur tour du profit qu'il est possible de tirer de leur forêt, et ils en revendiquent l'exclusivité. Une scierie coopérative est créée en 1960, à Gadji. La même année, un poste forestier est ouvert à Kuto, et on procède aussitôt à l'aménagement d'une pépinière.

Dès cette époque, le Service des Eaux et Forêts retient comme principal objectif de sa présence à l'Île des Pins la réalisation d'un vaste programme de reforestation, dans une perspective de sylviculture industrielle. Mais on sent poindre très vite, chez les techniciens, le regret de devoir composer avec les Kouniés, regret d'autant plus vif que les conditions matérielles du programme se présentent par ailleurs de façon favorable. Cela est rappelé dans l'Historique du Service des Eaux et Forêts (2) : *"Le plateau central de l'Île des Pins présente les mêmes avantages que la plaine des lacs pour une reforestation mécanique : terrain plat, vide d'habitants, sols de mêmes caractères physiques et chimiques. Seul inconvénient : l'île étant une réserve autochtone, l'autorisation des habitants s'imposait avant tous travaux."*

Dans la mesure où la présence de la population autochtone est dès le début perçue comme constituant plutôt une gêne pour le programme de reforestation élaboré par les Eaux et Forêts, on peut être tenté de qualifier ce programme de technocratique. L'adhésion des populations locales faisant défaut, l'intervention ne réussira pas à se constituer en opération de développement. Elle consistera plutôt en une opération d'aménagement du territoire en régie directe, incapable de mobiliser la population autrement que pour servir de main-d'œuvre (3).

---

(1) Historique du Service des Eaux et Forêts, 1947-1977, Nouméa, 1977, p. 24.

(2) Historique du Service des Eaux et Forêts, 1947-1977, Nouméa, 1977, p. 28.

(3) Si, dans le pire des cas, l'aménagement d'une région peut être réalisé contre la volonté de la population locale, une véritable opération de développement exige toujours l'approbation réfléchie et la participation active de la population (ou du moins de la fraction agissante de celle-ci).

## 1.2. — Une collaboration difficile

Pour éclairer les difficultés survenues dans les relations entre les Kouniés et le Service des Eaux et Forêts, il faut se reporter à l'époque des premiers contrats de fourniture de plants forestiers, en 1963.

Les Eaux et Forêts offrent de "*petits contrats d'essai*" de culture de plants, le producteur s'engageant par écrit à livrer un nombre déterminé de plants à une époque donnée, et le Service forestier garantissant l'achat, au prix convenu, des plants conformes aux normes fixées. D'importance réduite, ces contrats ont pour but de permettre aux Kouniés intéressés d'acquérir la technologie de la production de plants en pépinière, et de mesurer le rapport travail-profit avant d'entreprendre des investissements plus conséquents. La production totale pour l'année 1963 doit atteindre 30.000 plants de pins colonnaires, à la charge d'une vingtaine de volontaires. Le Service forestier fournit les sachets, l'engrais, les caisses de transport, et les godets métalliques de remplissage. D'une taille moyenne de 20 cm à la livraison, ces plants sont payés 6 F. CFP l'unité. Les contraintes sont réduites au minimum : "*Comme il s'agit de contrats d'essai de faible importance, il ne sera pas appliqué de pénalité en cas de non livraison*", mais il est précisé qu'il n'est "*pas utile de faire connaître ce dernier point aux intéressés*"(1).

La réponse des Kouniés à cette offre des Eaux et Forêts est, semble-t-il, très positive au départ. Le brigadier du Service forestier en poste à l'Île des Pins écrit à ce sujet : "*Les contacts que je pris alors avec la*

---

(1) Note n° 557/SF, 1<sup>er</sup> avril 1963, du Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa au Chef de la Station Forestière de l'Île des Pins.

*"Tout contrat ou marché administratif prévoit, qu'en cas de non exécution de prestations prévues et acceptées par le contracteur, des sanctions soient appliquées sous forme de pénalités qui peuvent revêtir des aspects divers. Dans le cas particulier de ces contrats d'élevage de plants de pinus, nous savions que ce travail serait assez hasardeux pour les raisons suivantes : pas de mycorhizes naturelles spécifiques au pinus dans l'Île des Pins ; manque d'expérience technique des contracteurs ; problèmes de fonte des semis ; etc. Nous ignorions comment allaient s'adapter les jeunes plants, redoutions les échecs et la façon dont les éleveurs réagiraient en ce cas. Il n'était donc pas question de nous retourner contre eux pour service non rendu, mais mieux valait ne pas leur faire savoir qu'ils ne risquaient rien, ce qui ne les aurait guère incités à s'accrocher en face de la première difficulté ..."* Note verbale de M. Benoît, mai 1981.

*population me convainquirent que cette formule séduisait beaucoup de monde*" (1). Ou encore : *"Un certain nombre d'autochtones [est] vivement intéressé par ce travail qui reste dans le cadre de leur activité traditionnelle"* (2), et il fournit une liste de dix-sept *"volontaires contracteurs"*.

Les difficultés ne tardent cependant pas à surgir. Après avoir obtenu l'adhésion d'une vingtaine de Kouniés au projet, les Eaux et Forêts donnent l'impression de ne pas tenir leurs promesses pour ce qui est de sa mise en œuvre. Le brigadier cité plus haut s'en plaint dans plusieurs correspondances adressées à la Direction de son Service. Ainsi : *"Or, ayant été plusieurs fois interrogé et sollicité, j'attire votre attention sur le fait qu'il conviendrait maintenant de clarifier la situation le plus rapidement possible, en raison de la présence de la saison de repiquage, et de l'attente des intéressés"* (1); ou encore : *"A la suite de rumeurs qui m'ont été rapportées et qui font état d'une certaine poussée de méfiance vis-à-vis du Service Forestier de la part des cultivateurs de l'île des Pins à propos des contrats de plants forestiers, je vous propose de prendre d'urgence des mesures pour officialiser ces contrats qui sont restés jusqu'à présent dans le domaine purement verbal"* (3). Et, après avoir constaté que *"les contracteurs ne possèdent aucune garantie écrite de l'intention du Service Forestier de leur acquérir les plants le moment venu"*, le brigadier conclut : *"Pour mettre fin au malaise et à la méfiance, il conviendrait d'établir au mieux les pièces prévues initialement, sous forme de contrats individuels ou de déclaration d'intention du Service Forestier, qui apaiseraient aussitôt les esprits"* (3).

Aux difficultés concernant la production de plants par des pépiniéristes kouniés viennent s'ajouter celles, beaucoup plus graves, liées aux implications foncières des projets de reforestation conçus par l'Administration. Ainsi, dans une délibération du 17 juin 1963, le Petit Chef de la tribu de Kéré et les membres du Conseil de la tribu repoussent une

---

(1) Lettre n° 66/IP, 15 février 1963, du Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service Forestier à Nouméa.

(2) Lettre n° 74/IP, 12 mars 1963, du Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service Forestier à Nouméa.

(3) Lettre n° 101/IP, 5 août 1963, du Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service Forestier de Nouméa.

demande d'agrandissement de parcelle de reboisement présentée par le Service des Eaux et Forêts pour un terrain situé dans la réserve de cette tribu, à l'emplacement appelé 2° Commune (Ouen-Dea/extension tranche 1963). Les raisons avancées pour justifier ce refus sont au nombre de trois : *"L'assemblée [est] unanime à reconnaître que le terrain en question est cultivable"*, *"l'extension démographique de la tribu [...] s'étend avec une allure progressive"*, *"la tribu préfère [...] avoir une convention écrite qui [lui] servira éventuellement de garantie à l'avenir"*. Pour le reste, il est dit que la tribu ne se montre pas hostile à la demande ... (1). Mais le brigadier des Eaux et Forêts est sans illusions. Il écrit : *"Comme je le prévoyais, il y a opposition dans une large mesure"*, ajoutant : *"Une décision sur le parti à prendre s'impose d'urgence si on ne veut pas perdre les 6 à 7.000 plants [de pins colonnaires] bons à planter actuellement en pépinière"* (2).

Malgré les efforts d'information et de propagande de l'agent de la station forestière de l'île des Pins, et bien que le Maire de l'île apporte résolument son soutien au programme de reforestation, l'opposition de la population ne fait que grandir avec le temps. Dès 1964, les Eaux et Forêts doivent le constater : *"Les réunions de tribus faites par les Petits Chefs pour discuter du reboisement ont donné des résultats piteux. Les tribus de Gadji, Wapan, Touété, Ouatchia et Vao sont hostiles dans leur quasi-totalité, les trois autres présentent un pourcentage de oui favorable par contre; le résultat final est quand même inchangé et la majorité défavorable est écrasante"* (3).

(1) Décision du Conseil de la tribu de Kéré relative à la demande de plantation forestière à la 2° Commune, 17 juin 1963. Doc. joint à la lettre n° 94/IP, 18 juin 1963, du Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa. Concernant la première parcelle de Ouen-Dea, M. Benoit écrit : *"C'est la première plantation digne de ce nom qui a été faite avec des moyens très limités, en 1962 à l'île des Pins; le site avait été choisi en raison de sa situation en bordure de route, donc bien visible et pouvant servir d'exemple. Sa superficie devait être d'un à deux hectares et les travaux avaient été autorisés par les propriétaires coutumiers du lieu. Seuls des pins colonnaires élevés à la pépinière de la Station Forestière de Kuto, y avaient été plantés, et par la suite, des graines de santal, semées dans les interlignes. Le pourcentage de reprise des jeunes plants, très important, m'avait incité à négocier la poursuite de ce reboisement, toujours en arbres du pays. A noter que cette zone n'avait pas été cultivée depuis très longtemps, et je ne suis pas certain qu'elle l'ait été depuis, en tout cas pas avant 1977, année de mon dernier passage à l'île des Pins. Cette parcelle a malheureusement été détruite par le feu en 1975 ou 1976 (peut-être à dessein)." Note verbale, mai 1981.*

(2) Lettre n° 94/IP, 18 juin 1963, déjà citée.

(3) Lettre ss. réf., 10 avril 1964, de M. Benoit à M. Corbasson.

La principale raison avancée par les Kouniés pour justifier leur opposition au programme de reforestation a trait aux terres. L'agent des Eaux et Forêts en rend compte à sa Direction dans les termes suivants : *"Ils m'ont avancé pas mal d'arguments qui les incitent à une grande réserve : par exemple, disent-ils, qui nous prouve que l'Administration n'annulera pas l'acte qui sera établi au départ, dans quelques années ? Ils craignent pour leurs terres, et des précédents semblent leur donner des raisons de se méfier"*. Il ajoute : *"De toute façon, même les partisans du reboisement se refusent à envisager l'abandon de tout le plateau au reboisement"* (1). Cependant, le même agent estime, comme le Maire de l'île, que *"le résultat de cette consultation [de la population] n'est pas un reflet parfait de l'opinion, car les détracteurs habituels du reboisement ont eu une influence néfaste sur les hésitants et les faibles"*. Il propose même, en accord avec le Maire, que soit organisé un vote individuel et secret sur l'opportunité du reboisement. En attendant, il s'attache à poursuivre et à approfondir *"la préparation psychologique des gens"*, en notant qu'elle devra être *"nécessairement de longue durée"* (2).

Il importe de relever que l'agent forestier en poste à l'île des Pins à cette époque-là est conscient de la nécessité de convaincre les Kouniés plutôt que de les contraindre, et que son action s'est exercée dans cette direction : *"Un schéma provisoire établi par les Eaux et Forêts serait remis aux autorités de l'île qui pourraient l'étudier avec leurs administrés, le discuter et en suggérer les modifications à y apporter à leur sens. En outre, une visite des plantations du sud offerte aux représentants de la population de l'île des Pins et aux principaux notables serait d'un excellent effet psychologique ; elle pourrait être complétée par un film qui serait présenté à Vao à la population. De mon côté, je poursuivrai mon travail de 'sape' sur les opinions"* (2).

A la suite d'une réunion organisée à Vao en 1965, les Kouniés acceptent l'implantation de deux parcelles expérimentales, carrées et mesurant 150 m de côté, l'une sur le plateau nord, l'autre sur le plateau sud. Les travaux sont entrepris presque aussitôt par l'agent des Eaux et Forêts, avec la participation de Kouniés.

---

(1) Lettre n° 94/ID, 18 juin 1963, déjà citée.

(2) Lettre, ss. réf., 10 avril 1964, déjà citée.

Peu après, la station forestière de l'Île des Pins embauche quelques Kouniés durant plusieurs mois, pour dégager des semis naturels de pins colonnaires de la brousse et des lianes, avec l'espoir que *“ces travaux, venant après les déclarations publiques de Monsieur le Haut-Commissaire lors de sa visite officielle à l'Île des Pins, permettraient peut-être d'engager en 1966 un programme limité de reboisement”* (1).

Les résultats obtenus sur les parcelles expérimentales étant excellents, la situation se débloque enfin (2). Les Eaux et Forêts obtiennent, à la faveur d'un palabre tenu en novembre de la même année, *“toute liberté [...] pour procéder au reboisement de la partie nord du plateau central, délimitée par les côtes 110 et 95, au nord de l'aérodrome, et en direction de Gadji, par la route circulaire passant au pied du plateau, couvrant une superficie approximative de 450 hectares”* (3). Il est prévu que ce reboisement se ferait avec les plants de pins colonnaires disponibles à la station forestière.

Confiés par les Eaux et Forêts à MM. Bernard et Maîtreperrière, les travaux de reboisement de la partie nord du plateau ne sont entrepris qu'en août de l'année 1966, après des démarches pressantes du Chef de la station forestière de l'Île des Pins. On lit ceci dans une de ses correspondances : *“La saison des pluies approche de sa fin [...]. Donc les plants seront mis en place avec les dernières pluies et certains probablement après, et sur un plateau constamment balayé par les alizés.*

---

(1) Lettre, n° 9/IP, 8 octobre 1965, du Chef de la Station Forestière de l'Île des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

(2) *“Il se trouve que la réunion de facteurs très positifs (bonne préparation du sol, saison favorable, plants très rigoureusement sélectionnés, apport d'engrais, pluies abondantes dès la fin des travaux) fit de ces parcelles expérimentales une réussite exemplaire. En Nouvelle-Calédonie, on sait que le Pinus connaît son maximum de croissance pendant la période août-octobre. Or, six mois après les travaux, une grande partie des plants avait largement dépassé le mètre. Un an après, les individus de plus de trois mètres n'étaient pas rares, particulièrement dans la parcelle Sud. Il n'est donc pas surprenant que le choc provoqué par cette découverte, chez les Kouniés, peu habitués à observer de tels phénomènes sur leurs espèces forestières locales, ait été de nature à affaiblir les oppositions les plus farouches, ce qui a permis aux Eaux et Forêts de pouvoir entreprendre un premier programme sérieux de reboisement dès 1966.”* Note verbale de M. Benoit, mai 1981.

(3) Procès-verbal de tenue de palabre, n° 56/2 A.A., 8 novembre 1965.

*C'est dire que toutes les conditions pour un échec seront réunies.*" (1) Un peu plus loin, cet agent évalue les conséquences probables d'un éventuel échec : *"Si MM. Bernard et Maître pierre n'ont pas une reprise supérieure à 90 % et perdent ainsi une partie du bénéfice de l'opération, ils n'auront pas à en être surpris, et cela ne me touche pas. Par contre, après toutes les difficultés rencontrées pour décider la population de l'île à accepter le reboisement du plateau, si la première campagne se solde par un échec relatif, le Service risque de perdre la face et d'éprouver de nouvelles difficultés lorsqu'il voudra entreprendre d'autres travaux"* (1).

Par ailleurs, l'agent des Eaux et Forêts en poste à l'île des Pins poursuit ses efforts pour convaincre les Kouniés de l'utilité du reboisement. Il essaye de promouvoir des initiatives individuelles, avec l'espoir qu'elles deviendront exemplaires et seront imitées. Ainsi prend forme un projet de plantation de 4 hectares, au sud de Ouaméo, au bénéfice d'un agent local des Eaux et Forêts. *"[L'intéressé] cultive traditionnellement à proximité de cette parcelle et y a en plus de ses cultures vivrières une petite plantation de caféiers, des agrumes et quelques kaoris [...]. Il pourrait être planté sur la parcelle 1.000 kaoris, 1.000 pinus et 2.500 pins colonnaires. Kaoris et pins colonnaires seraient fournis par la pépinière de la station, les pinus devraient venir de Nouméa [...]. Vu le nombre de plants à mettre en place, les frais pourraient être pris en charge par le Fonds Forestier pour la fourniture et le transport des plants."* (2)

Après la saison des pluies de l'année 1967, le Chef de la station forestière de l'île des Pins constate avec découragement que les difficultés rencontrées pour le reboisement sont telles qu'il y a lieu d'envisager l'arrêt de toute intervention des Eaux et Forêts. A ses yeux, c'est à un manque généralisé d'autorité qu'il faut imputer cette situation : *"Les autorités coutumières sont sans pouvoirs ainsi que l'autorité municipale et seule l'Administration fait semblant de croire à la valeur de leurs décisions. Tout accord écrit ou verbal peut être remis en cause impunément par n'importe quel individu irresponsable, et ce qui est acquis un jour est remis en question le lendemain ou quelques mois plus tard. Tant que cette manière d'agir sera tolérée, il sera impossible de procéder à des travaux forestiers*

---

(1) Lettre n° 86/IP, 22 juillet 1966, du Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

(2) Lettre n° 93/IP, 24 août 1966, le Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

*sur l'île. L'obstacle majeur au reboisement est le manque total d'autorité de l'Administration. Il est donc inutile de maintenir une station forestière dépourvue de tout moyen d'action qui assiste, impuissante, à la destruction des restes de forêts de l'île." (1)*

Pour relancer le programme de reforestation, il s'avère indispensable, en 1968, de préciser officiellement que les parcelles reboisées continuent à faire partie de la réserve et ne peuvent en aucun cas changer de statut (2). Et il est convenu que le travail de plantation proprement dit n'est effectué que par de la main-d'œuvre locale, sous la responsabilité des Chefs de tribu. Ces deux clauses doivent être explicitement rappelées dans tous les Procès-verbaux de tenue de palabre, formulées ainsi : *"Le travail de plantation proprement dit sera effectué par de la main-d'œuvre locale sous la surveillance et la responsabilité du Petit Chef de la tribu de [...]. Conformément aux prescriptions de la délibération n° 59 du 25 janvier 1968, le terrain de la réserve reboisé continuera à faire partie de la réserve et ne pourra être désaffecté de celle-ci"*.

Moyennant ces garanties, plusieurs nouvelles parcelles sont affectées au reboisement en 1968 et 1969, représentant en tout une superficie de 670 ha (3). Le secteur affecté à cette opération est encore agrandi en 1970 (4). Mais beaucoup de Kouniés commencent alors à s'émouvoir de l'expansionnisme des Eaux et Forêts, d'autant que les superficies déjà affectées ne sont de loin pas toutes traitées. Le brigadier en poste à l'île des Pins en avertit sa Direction en ces termes : *"Les*

---

(1) Lettre n° 51 bis/IP, 7 septembre 1967, le Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

(2) Délibération n° 59 du 25 janvier 1968, reproduite dans l'annexe IV. Ce texte rappelle également ceci : *"Les habitants des Réserves sont autorisés à couper sans paiement de taxe, pour leurs besoins personnels et dans les limites de leur Réserve, les bois nécessaires à leurs cultures, à la construction de leurs barrières, habitations et pirogues, ainsi que le bois de chauffage"*.

Dans sa note verbale de mai 1981, M. Benoit estime à ce propos : *"Les Kouniés n'ignorent rien de cela, même s'ils font semblant, et ils se sont toujours servi en forêt sans aucune entrave de la part de l'Administration"*.

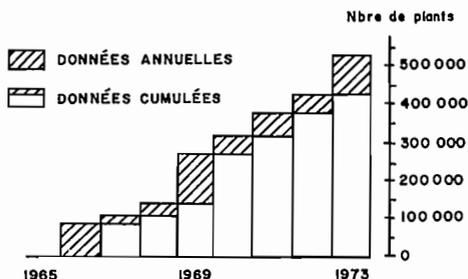
(3) Procès-verbaux de tenue de palabre 37/2 A.A. du 24 mai 1968 ; 38/2 A.A. du 24 mai 1968 ; 39/2 A.A. du 25 mai 1968 ; 40/2 A.A. du 25 mai 1968 ; 41/2 A.A. du 26 mai 1968 ; 35/2 A.A. du 21 avril 1969 ; 36/2 A.A. du 21 mai 1969.

(4) Procès-verbal de tenue de palabre 45/2 A.A. du 15 juin 1970.

*surfaces entre les deux plateaux ne sont pas négligeables, mais pour le moment les autorités coutumières disent : Plantez d'abord ce que l'on vous a donné, et l'on verra le reste après" (1).*

Les terrains couverts de fougères sont traités avec des moyens mécaniques par une entreprise privée (Entreprise Bigourd) ; et on réserve pour "un autre traitement" les terrains portant de la broussaille, des gaïacs ou des niaoulis, ainsi que les sols caillouteux (1).

PROGRESSION DE L'OPÉRATION DE REBOISEMENT  
DE 1965 A 1973



Après avoir culminé en 1969, avec 128.860 plants mis en terre au cours de l'année, l'opération de reforestation de l'île des Pins se poursuit au rythme de 50.000 à 60.000 plants par an entre 1970 et 1972, puis atteint de nouveau 100.000 plants en 1973 — mais c'est le dernier effort ...

(1) Lettre n° 77/IP, 29 mars 1971, le Chef de la Station Forestière de l'île des Pins au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa.

### 1.3. — L'échec, et la suite

Cinq incendies dévastent 116 hectares de pinus entre la fin de janvier et la mi-juillet 1973 (deux sur le plateau nord et trois sur le plateau sud), puis un bulldozer du Service des Eaux et Forêts est détruit par le feu quelques mois plus tard. Si l'origine de deux incendies reste indéterminée, la cause des trois autres est jugée *"très suspecte"*, voire *"très certainement volontaire"*; et l'enquête conclut au caractère criminel du sinistre qui a entraîné la destruction du bulldozer. D'où ce constat laconique dans le Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts : *"Cette série de catastrophes sans précédents a décidé le Service des Eaux et Forêts à mettre fin à toute poursuite des opérations de reboisement à l'île des Pins"*(1).

En 1974, presque toute la plantation du plateau nord est la proie des flammes, le plateau sud étant épargné (2). La coopérative forestière connaît des difficultés de plus en plus sérieuses, en raison de sa gestion déficiente ; et en 1975, elle doit cesser toutes ses activités (3). En 1976, deux incendies ravagent de nouveau la quasi-totalité de la plantation du plateau nord, et celle du plateau sud est également touchée par un incendie (4). L'année d'après, les deux plantations ont encore à subir les atteintes du feu (5). Le Service des Eaux et Forêts qui, depuis 1973, limite son intervention à certains travaux d'entretien et à des observations techniques, avoue son impuissance et exprime son *"vif désir de voir régler le plus tôt, si possible de manière élégante et en tout état de cause au bénéfice de la forêt, le problème des reboisements de l'île des Pins"* (6).

Après avoir imputé les incendies à des *"querelles intestines"* et des *"malentendus sur la nature juridique des terrains"*, le Chef du Service des Eaux et Forêts ajoute : *"Pour ma part, j'estime que l'Administration doit abandonner toute prétention sur les produits de ces reboisements, charge à*

---

(1) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1973, p. 52.

(2) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1974, p. 65.

(3) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1975, p. 28

(4) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1976, p. 26.

(5) Rapport annuel du Service des Eaux et Forêts, 1977, p. 28.

(6) Lettre du 23 septembre 1977, du Chef du Service des Eaux et Forêts au Chef de la Subdivision Administrative Sud.

*elle de trouver ultérieurement un moyen de récupérer au moins une partie de ces investissements, en instituant par exemple une taxe particulière sur les produits des plantations artificielles.”(1) Six mois plus tard, en rappelant ses propositions antérieures, le même Chef du Service des Eaux et Forêts donne les précisions suivantes : “Je continue à penser que la remise plus ou moins solennelle des reboisements réalisés aux clans propriétaires des terrains, ferait prendre conscience aux populations de l’île de leur richesse, et de leur intérêt de la préserver des feux”. Il va même jusqu’à ajouter : “Etant donné le potentiel forestier du secteur, il serait alors certainement possible de reprendre des opérations de reboisement dans un cadre nouveau à définir, au bénéfice des clans disposant de terrains”(2).*

En réalité, ces propositions restent sans lendemain. On retrouve tels quels, en 1981, les problèmes qui conduisirent à la fermeture du chantier en 1973, compliqués par les querelles de succession à la Grande Chefferie qui ont surgi en 1974. Mais on relève, comme des points positifs, le fait que la forêt ait survécu aux incendies qui n’ont pas cessé de la ravager, et le fait que les ressources de cette forêt commencent à intéresser les Kouniés.

\*  
\* \* \*

---

(1) Lettre du 23 septembre 1977, déjà citée.

(2) Lettre n° 24-688, 28 mars 1978, du Chef du Service des Eaux et Forêts au Chef de la Subdivision Administrative Soud.



5. Le plateau de l'île  
des Pins avant le  
reboisement



et après  
(parcelle Benoit)



6. Pour ou contre le pinus ?



## **2. — LE DISCOURS MELANESIEN**

### **2.1. — L'échec de l'opération de reforestation**

#### **2.1.1. — Une méfiance radicale**

L'attitude des Kouniés à l'égard de l'opération de reboisement a été fondamentalement déterminée par des considérations de nature politique, et plus précisément par une méfiance ancienne et encore vivace à l'égard de l'Administration. Celle-ci a souvent été perçue comme une force aussi perfide que puissante, dont les discours généreux n'auraient eu d'autre but que de tromper les Kouniés pour faire main basse sur leur île. Dans un tel contexte, les initiatives du Service des Eaux et Forêts n'ont pu apparaître que suspectes a priori ; la moindre ambiguïté ou le moindre faux-pas ont été aussitôt interprétés comme les preuves évidentes de sombres machinations.

L'insularité doit sans doute être comptée en bonne place parmi les causes de cette méfiance. Les Kouniés sont ouverts et prêts à accepter tout ce qui, venant de l'extérieur, peut leur servir, mais à condition d'en avoir la maîtrise ; l'autonomie est, à leurs yeux, un droit inhérent à leur situation d'insulaires.

*"Que les gens de la Calédonie s'occupent donc de leurs affaires et ne se mêlent pas des nôtres. Ici, c'est l'île des Pins ! Nous n'avons à recevoir que ce qui nous plaît."*

Pour justifier leur méfiance, les Kouniés ne manquent pas d'arguments mettant en cause la colonisation. Et, avant d'exploiter une abondante actualité, ils évoquent volontiers quelques événements du

passé où leur bonne foi a été surprise. N'avait-on pas assuré à leurs anciens, dans l'Acte même de la Prise de Possession, que l'île continuerait à être gouvernée par son Chef ? Pourtant, son sort ne différa guère de celui d'une colonie vulgaire : elle dut se soumettre à l'arbitraire du pouvoir étranger. La rente promise au Grand Chef Vendegou lors de la Prise de Possession n'aurait été payée, avec retard, que grâce aux démarches insistantes des missionnaires. Après 1870, c'est de justesse que les Kouniés échappèrent, encore avec l'appui de la Mission, à une mesure d'exil qui envisageait leur transfert global sur la Grande Terre, pour laisser leur île à la disposition des déportés de la Commune de Paris. Encore durent-ils céder toute la partie ouest de l'île aux Communards. Ceux-ci furent par la suite remplacés par des bagnards, puis par des relégués.

*“Avant, nous étions chez nous. Nous avions nos coutumes et nos chefs, et le pays nous appartenait. Tout cela devait rester ainsi : on nous avait promis de respecter notre île. Mais que s'est-il passé ensuite ? Nos Chefs ont dû se soumettre à la Mission, qui est devenue toute-puissante au nom de son Dieu, puis à l'Administration. Et celle-ci est allée jusqu'à prendre nos terres, pour faire de notre île un dépotoir. Nos coutumes anciennes ont été bafouées.”*

Les interventions de l'Administration ont été d'autant plus vivement ressenties comme des injustices et des mesures déloyales que les Kouniés ont longtemps eu le sentiment, à travers la réussite de l'œuvre missionnaire dans leur île, d'être les meilleurs promoteurs de la civilisation française.

*“Pourquoi nous avoir imposé toutes ces misères, alors même que notre île fournissait des catéchistes et des agents pour aller christianiser et civiliser la Grande Terre ?”*

On notera, en passant, que les missionnaires se sont toujours complus à dénoncer avec véhémence les initiatives douteuses et les manquements de l'Administration, afin de mieux mettre en valeur leur rôle de défenseurs des Kouniés ; leur autorité, qui était autant temporelle que spirituelle, s'en trouvait renforcée. Cette attitude a certainement laissé de profondes traces dans les représentations de la population de l'île.

En somme, toute initiative des instances administratives, et plus généralement toute initiative venant de l'extérieur, fait ressurgir un passé qui, pour être révolu, n'en reste pas moins déterminant dans la situation actuelle, et engendre une attitude de méfiance et de rejet.

Au cours des dernières années, cette attitude de suspicion s'est trouvée sérieusement corroborée par toute une suite d'événements que les Kouniés rappellent avec amertume. Nous nous contenterons d'en citer trois.

*“Nous connaissons notre île mieux que quiconque, et nous savons en prendre soin depuis nos ancêtres. La terre et les plantes d'ici sont notre vie, dont dépend l'avenir de nos enfants — nous le savons. Alors, de quoi viennent se mêler ces étrangers de passage qui veulent nous interdire l'accès de notre forêt — soi-disant pour la protéger ? En transformant la presqu'île d'Oro en réserve intégrale, ils ont non seulement voulu nous interdire de couper les arbres dont nous avons besoin pour construire nos maisons et pour tailler nos pirogues, mais ils voulaient même nous empêcher de ramasser du bois mort, et des escargots ! C'était nous mettre hors de chez nous. Et pour cela, ils n'ont consulté personne, pas même nos chefs.”*

Comme cela vient d'être indiqué, ce n'est pas uniquement en raison des contraintes pratiques qu'elle comportait, que la mise en réserve intégrale de la presqu'île d'Oro a suscité l'hostilité des Kouniés. Ils ont perçu cette mesure comme une atteinte à leur dignité, n'admettant pas que des étrangers interviennent pour protéger l'île de ses propres habitants. Par ailleurs, ils ne pouvaient pas accepter d'être dépossédés de leur sol, ou du moins de le voir passer sous le contrôle de l'Administration.

Les Kouniés ont, d'autre part, été profondément traumatisés par une vente de terrain réalisée à leur insu par la Mission ; et ce d'autant plus que celle-ci jouissait généralement de leur estime et de leur confiance.

*“Tout ce dont la Mission avait besoin, nous le lui avons donné. Mais tout cela devait être pour nous les Kouniés, comme les jardins de l'école étaient pour nourrir nos enfants. Quand la Mission a voulu créer une maison de formation pour les Petits Frères Auxiliaires, qui constituaient une Congrégation mélanésienne, nous ne nous sommes pas contentés de céder notre terre, mais nous avons travaillé durant des semaines et des semaines, bénévolement — pour préparer la chaux, transporter des blocs de corail, et élever la construction. Nous avons confiance dans la Mission. Mais, par elle aussi, nous avons été trahis. Un jour, à notre insu, l'Eglise a vendu, pour son profit à elle, la terre qui nous appartenait et ces bâtiments pour lesquels personne n'avait payé notre peine. Ce qui était notre bien à nous fut ainsi vendu à des étrangers, par l'Eglise ;*

*et ces étrangers voulurent s'installer comme s'ils étaient chez eux. Alors, dites-nous : si les curés eux-mêmes nous trompent de cette manière, que pouvons-nous attendre de l'Administration ?*"

Enfin, les Kouniés parlent volontiers, pour justifier leur méfiance, des mirobolantes promesses et des basses manœuvres dont se seraient rendus coupables des "marchands de tourisme", aussi bien français qu'américains ou japonais. Ils estiment, assez généralement, que les accords conclus dans le passé ont été des marchés de dupes, malgré les retombées salariales qui leur ont profité, et que les propositions du Club Méditerranée n'étaient destinées qu'à les abuser. Dans tous les cas, on chercherait à les déposséder de leur île, ou tout au moins des revenus qu'il est possible d'en retirer.

*"Et quel fut notre profit avec le tourisme ? On a essayé d'acheter nos chefs, pour qu'ils vendent notre pays à vil prix ; on a cherché à les saouler pour les tromper facilement. De 9 ans, le bail avec le Kanuméra est passé à 99 ans par la simple adjonction d'un 9 après signature ! Mais où est l'argent qui nous a été promis ? Ce sont les étrangers qui ont empoché les millions que rapportait la visite de notre île. Et, comme si cela ne suffisait pas, ils ont encore essayé de nous imposer le Club Med. Nous aurions été envahis, submergés, sans le moindre bénéfice réel. Au reste, on cherche encore à faire pression sur nous en faveur du Club, en maintenant le Kanuméra fermé alors qu'il y a tous les jours des dizaines de touristes ; pire : on laisse le Kanuméra tomber en ruine, exprès pour nous obliger à céder."*

La liste des griefs formulés contre les différentes formes de présence coloniale (réelles ou imaginaires) est fort longue, mais il n'est pas utile de la reproduire en entier pour le sujet traité ici. Notons simplement la fréquence des implications foncières dans les différents opposant les Kouniés à l'extérieur.

### **2.1.2. — Défense du patrimoine foncier**

Parmi les arrière-pensées que les Kouniés prêtèrent à l'Administration à propos du programme de reforestation, la plus lourde de conséquences avait trait aux terres. Le Service des Eaux et Forêts fut soupçonné de vouloir s'approprier le plateau à la faveur du reboisement, dans la foulée de la mise en réserve intégrale de la presqu'île d'Oro ; et cela lui valut très vite une sourde hostilité dans la population.

*"L'Administration avait bien calculé son coup. Ne pouvant plus nous exproprier brutalement, à la manière d'autrefois, elle cherchait à nous endormir pour nous voler en douce. Elle nous faisait miroiter les profits que nous rapporteront les arbres, et elle pensait arriver petit à petit à s'approprier le sol. Comment aurions-nous pu faire confiance au Service des Eaux et Forêts qui, précisément, avait déjà voulu nous priver de nos droits ancestraux sur la presqu'île d'Oro?"*

*"Beaucoup de gens étaient contre le reboisement parce qu'ils ne voulaient pas qu'on laisse le terrain à l'Administration. Ils disaient que, justement, celle-ci payait le reboisement pour pouvoir prétendre ensuite que cela lui appartenait et qu'elle était maître des lieux."*

Le reboisement apparaissait en effet à beaucoup de Kouniés comme une manœuvre particulièrement habile de la part de l'Administration : ils ont pensé que, pour désarmer leur méfiance, l'opération leur fut présentée comme limitée dans le temps, alors qu'en fait ses conséquences étaient irrémédiables. Et même le choix du pinus était lié, à leurs yeux, à des visées plus lointaines.

*"D'abord, on nous a dit que cette forêt était implantée pour une durée de quinze à vingt ans, en nous laissant entendre que nous pourrions nous en débarrasser après ce délai si nous n'en étions pas contents. Mais nous avons vite compris, par la suite, que le pinus allait remplacer le pinus, et que les Eaux et Forêts pourraient de ce fait nous imposer à jamais leur présence et leur contrôle."*

*"Pourquoi n'ont-ils pas choisi, pour reboiser, des arbres de chez nous ? Nous nous sommes posé cette question, car notre forêt ne manque pas de variétés bien adaptées à notre île, et qui donnent de bons bois. Aussi avons-nous pensé qu'en imposant leur arbre à eux, ils voulaient sans doute faire en sorte que la forêt qu'ils allaient créer sur le plateau restât leur forêt à eux."*

Mais, si la détermination des Kouniés de préserver leurs prérogatives en matière foncière relevait d'abord d'une position de principe, de caractère politique, elle était en même temps stimulée par une préoccupation d'ordre démographique. Les Kouniés sont très impressionnés par la progression de la population de l'île, mise en relief par l'accroissement constant et rapide des effectifs scolaires.

*“Ce n’est pas de forêts mais de terres cultivables dont nos enfants auront besoin quand ils seront grands, et plus tard quand eux-mêmes auront des enfants. C’est donc notre devoir de leur réserver toutes les terres qui pourront produire de l’igname ; et en particulier de protéger ces terres contre les tentatives d’incursion de l’Administration. Nous avons trop de raisons de craindre que celle-ci nous impose un jour la forêt comme un fait accompli, au détriment de nos enfants.”*

*“Il faut également être conscient du danger que la diminution des terres de culture fera courir à la paix qui doit exister entre les gens de l’île : les querelles foncières augmenteront en même temps que les terres disponibles diminueront, et ce sont les pires querelles.”*

Enfin, en défendant leur île contre l’extérieur, les Kouniés n’entendent pas seulement protéger leur patrimoine foncier, mais plus profondément leur identité de Kouniés et son maintien dans l’avenir.

*“Si tu n’es plus maître chez toi, tu n’es plus rien. Pour garder notre façon d’être kounié, la première chose qui s’impose est de défendre notre terre qui est la base de tout, en laquelle tout ce qui est de nous a sa racine.”*

*“Comment pourrions-nous demeurer nous-mêmes, rester kouniés et défendre nos coutumes, si nous laissons la terre de notre île tomber aux mains des étrangers ?”*

### **2.1.3. — L’incertitude quant aux profits et à leur répartition**

La hantise de se trouver en fin de compte dépossédés était d’autant plus forte que, hormis le profit immédiat constitué par les salaires distribués sur le chantier, les Kouniés étaient dans une incertitude quasi totale quant aux ressources qu’ils pouvaient escompter de ces reboisements. Au demeurant, ils n’avaient qu’une idée très vague de ce à quoi pouvaient servir les pinus.

*“C’est à fabriquer des poteaux téléphoniques, ou de la pâte à papier, ou on ne sait quoi ..., que ces arbres devaient servir. Au Japon, ou en France, ou on ne sait où ... La seule chose évidente pour nous, c’est que cet arbre était un étranger et allait repartir à*

*l'étranger, en occupant notre sol entre-temps. Or nous ne pouvons aimer une chose que si elle nous est utile chez nous. Pour le pinus, personne ne savait au juste ce qu'il nous rapporterait."*

Cette incertitude quant aux ressources que la forêt allait rapporter aux Kouniés a tourné à la confusion au moment même où, en cours d'opération de reboisement, la Direction des Eaux et Forêts a essayé de la lever. Une fois de plus, les Kouniés ont interprété les initiatives de l'Administration comme une manœuvre pour les spolier.

*"Au début, on nous avait promis que tous les revenus provenant de la plantation reviendraient intégralement aux gens de l'Île des Pins. Mais, par la suite, un nouveau Directeur des Eaux et Forêts a fait valoir que l'Administration devait être remboursée des frais qu'elle avait engagés, et que les trois quarts des revenus devaient par conséquent lui revenir, le quart restant allant à la Collectivité. Surpris par cette manœuvre, nous avons proposé d'inverser le rapport, mais les discussions n'ont pas abouti ; et après cela, personne ne savait plus qui avait droit à quoi. Inutile d'ajouter que le peu de confiance qui avait peut-être existé a complètement disparu à cette occasion. Par la suite, les Eaux et Forêts ont fait quelques coupes, ils ont expédié du bois hors de notre île sans prévenir personne, et cela ne nous a rien rapporté."*

*"Les choses sont incompréhensibles, concernant ces pinus. On nous dit qu'ils appartiennent aux Kouniés. Pourtant, lorsque des gens de Wapan ont coupé quelques troncs pour la construction de leur maison, ils ont été poursuivis par l'agent des Eaux et Forêts, et menacés d'être traduits devant le tribunal ! L'affaire s'est arrangée, moyennant le débroussement de la pépinière de Kuto. Mais il aurait mieux valu que cette affaire aille en justice : au moins, cela nous aurait définitivement éclairé sur la propriété de ces pinus."*

La répartition des ressources de la forêt entre les différents partenaires sociaux de cette opération de reboisement n'aurait pas davantage fait l'objet d'une entente préalable, claire et unanimement acceptée.

*"S'il doit y avoir un jour un bénéfice pour les Kouniés, avec ces pinus, à qui ira-t-il ? Aux tribus, à la Collectivité, ou à la Municipalité ? Tout a été dit, mais personne ne sait ce qu'il en sera. Il ne semble pas normal, d'après la coutume, que les tribus qui sont*

*les maîtres du terrain ne retirent aucun profit des reboisements effectués sur leurs terres. Mais que diront les tribus qui n'ont pas de reboisements chez elles ?*

A ce propos, certains informateurs insistent sur le fait que l'opération a été improvisée dans la hâte, et dans une totale ignorance des problèmes intérieurs qu'elle risquait d'engendrer.

*"Le plateau a ses maîtres coutumiers, comme toutes les autres terres de l'île ont leurs propriétaires. Ce n'est pas 'le terrain de personne et de tout le monde'. Si un cultivateur veut ouvrir un champ sur le plateau, il sait parfaitement à qui il doit en demander l'autorisation. En fait, le plateau est divisé entre les tribus, et les limites entre les différents secteurs sont connues par les chefs de tribu et par les vieux. Aussi aurait-on dû se préoccuper d'une juste répartition des reboisements entre les secteurs, pour que chaque tribu y trouve directement son avantage. Cela aurait évité bien des jalousies."*

*"Les Eaux et Forêts auraient dû tenir compte du nombre d'habitants de chaque tribu pour partager équitablement les plantations et les salaires. En réalité, ce sont ceux qui ont déjà touché le plus, en participant au reboisement des terrains de leur tribu, qui peuvent encore espérer les plus grands profits dans l'avenir avec l'exploitation de la forêt. Cette injustice engendrera inévitablement des jalousies."*

#### **2.1.4. — L'ignorance des données techniques**

Les Kouniés se sont beaucoup interrogés sur les qualités du bois de pinus, et sur l'usage qu'ils pourront en faire, indépendamment de l'usage industriel prévu par l'Administration.

*"Ce qui nous intéresse, nous les Canaques, c'est ce que nous connaissons par l'usage et qui nous sert. Nous n'aimons croire que ce que nous pouvons voir. Le pin colonnaire est un bon bois pour construire les pirogues, sans compter le kohu qui est le meilleur pour cet usage. Le buni est le bois le plus dur de l'île. Le bois de santal a fait la richesse de nos vieux et nous rapporte encore de l'argent aujourd'hui. Mais que dire du pinus ? Nous ne savons pas encore ce que nous pourrions en faire. Deviendra-t-il aussi gros que le pin, et sera-t-il assez fort pour qu'on puisse y tailler des*

*pirogues ? Les agents des Eaux et Forêts disent qu'ils en feront de la pâte à papier, au Japon ou en Amérique ... C'est leur affaire. Mais pour nous, nous sommes restés dans l'ignorance, et même dans le doute, en ce qui concerne ce bois."*

Il faut bien dire que certaines de leurs expériences passées en matière d'innovation n'ont guère porté les Kouniés à dépasser leur méfiance.

*"Quand, autrefois, on a introduit le mimosa, nos vieux ont commencé par l'entourer de barrières pour le protéger : pour que personne n'y touche et qu'il pousse bien. Aujourd'hui, il a tout envahi, et il nous crée beaucoup de travail pour préparer nos champs. Nous ne savions pas que le pinus allait à son tour envahir nos terres de culture, car les Eaux et Forêts nous l'avaient caché et nous ont gravement trompés à ce sujet. Mais nous avions des inquiétudes, et elles se sont par la suite trouvées justifiées. Nous étions méfiants à l'égard de cet arbre étranger qu'on nous imposait, alors que nos arbres du pays sont si variés et nous donnent satisfaction."*

En horticulteurs prudents, les Kouniés se sont surtout inquiétés des conséquences de la reforestation sur le système hydrographique et sur la valeur agronomique des sols.

*"Les ingénieurs nous ont dit que les pinus retiendraient l'eau sur le plateau, que les sources se remettraient à couler, et que nous retrouverions nos ruisseaux. D'une certaine façon, la plupart d'entre nous étaient disposés à croire cela, car nos vieux nous ont toujours dit que la forêt retient l'eau, et chacun peut voir que les vallons boisés restent toujours humides. Pourtant, avec ces pinus, nous avons eu quelques doutes. D'abord parce que cet arbre n'est pas comme les arbres à feuilles : ses aiguilles sèchent plutôt qu'elles ne pourrissent, et elles finissent par former une couche épaisse qui empêche peut-être l'eau de rentrer dans le sol. Ensuite, parce que nous avons craint que pour chercher l'eau, les longues racines de cet arbre risquent de s'enfoncer profondément dans les fissures par où s'infiltrait la pluie, et par les obturer. Nous ne connaissions pas la nature de cet arbre, et on ne nous a rien expliqué."*

*"Une autre question qui nous tracassait était de savoir si le pinus n'allait pas empoisonner la terre et la rendre impropre à la culture."*

*Ses aiguilles contiennent une sorte d'essence qui modifie sûrement la composition du sol, et beaucoup de gens ont pensé que ce ne serait pas en bien."*

Enfin, diverses personnes ont fait état de la crainte que leur inspiraient les risques d'incendie, en faisant observer qu'il est beaucoup plus aisé d'éteindre le feu dans la lande de fougères qui couvre le plateau que d'affronter une forêt de pinus en feu.

*"Ce qui nous faisait également peur avec le pinus, c'est le danger des incendies. Cet arbre contient de l'essence comme le gaïac : quand elle brûle, il est quasiment impossible de lutter contre le feu. Or, le feu est très mauvais pour la terre, sans compter le danger qu'il représente pour les maisons et nous-mêmes."*

Les Mélanésiens pratiquent traditionnellement la culture sur brûlis, mais le recours au feu pour la préparation et le nettoyage des champs est bien distingué de l'incendie qui ravage inutilement la nature hors de la maîtrise de l'homme. Autrefois, la coutume prévoyait des sanctions contre les auteurs d'incendies.

#### **2.1.5. — Un chantier déterminé de l'extérieur**

Au départ, les Kouniés pensaient que les travaux de reboisement leur seraient intégralement confiés, et que l'opération deviendrait leur affaire. A tout le moins, beaucoup d'entre eux comptaient fermement toucher des salaires, en attendant ces revenus hypothétiques que l'avenir devait leur réserver d'après les promesses de l'Administration. D'où leur surprise et leur désappointement devant l'intervention, pour le compte des Eaux et Forêts, d'un entrepreneur privé européen, et de surcroît "venant de Calédonie", employant des machines et du personnel de l'extérieur. La tension qui en découla fut très forte à certains moments.

*"Nous, les gens de l'île, nous étions prêts à faire le travail, plutôt contents de planter des arbres chez nous et tout à fait capables de le faire. Mais les Eaux et Forêts ont tout de suite mal agi. On nous a traités avec mépris, jusqu'à nous enlever le pain de la bouche en donnant le travail à un Blanc de Calédonie, venu de là-bas avec ses machines et ses ouvriers. Les avantages devaient être pour lui. On lui a confié le reboisement sur les bonnes parcelles, où le travail était facile et rapportait beaucoup d'argent. Mais on réservait pour les gens du pays les parcelles ingrates, couvertes de pierres ou*

*d'une brousse épaisse, où il fallait trimer dur et se contenter de gagner moins. C'était un très mauvais début."*

Après avoir protesté contre l'emploi de main-d'œuvre extérieure à l'île, les Kouniés obtinrent l'exclusivité du travail. Ils continuèrent néanmoins à considérer l'opération de reboisement comme une intervention extérieure, échappant à leur contrôle.

*"Ce qui nous intéressait surtout, c'était l'argent que rapportait le travail. Mais le reboisement, en tant que tel, restait l'affaire des Eaux et Forêts puisque tout, à ce moment-là comme par la suite, dépendait de ce Service, et que nous ne pouvions pas bien comprendre ce qui allait se passer. Même quand les agents nous expliquaient certaines choses, et même quand il leur arrivait de demander notre avis, nous savions qu'eux auraient de toute manière raison. D'ailleurs, ils avaient non seulement pour eux la connaissance technique, mais ils payaient tout — les plants, et le travail. Nous n'étions que des manœuvres sur leur chantier."*

Etant perçu comme l'affaire des Eaux et Forêts, le reboisement n'a jamais fait l'objet d'attention et de soins de la part des Kouniés. Il est même arrivé qu'il subisse les effets de l'agressivité accumulée par ceux-ci à l'égard de l'Administration.

*"C'est aux Eaux et Forêts d'entretenir les parcelles de pinus, et en particulier de les débrousser et de nettoyer les pare-feux, pour éviter les incendies. C'est leur travail, et c'est pour leur profit. S'ils ne le font pas, pourquoi irions-nous le faire à leur place et pour eux ?"*

*"On ne peut pas affirmer que des incendies aient été allumés exprès pour brûler les pinus, puisqu'on n'a surpris personne en train de le faire. Pourtant, nous pensons que cela est arrivé. Soit pour montrer à l'Administration qu'elle ne peut pas s'imposer aux gens de l'île, occuper leurs terres et prendre leurs richesses, soit par jalousie entre tribus."*

### **2.1.6. — Les ingérences politiques**

Toutes les ignorances, les incertitudes et les appréhensions des Kouniés concernant le reboisement, ainsi que toutes les fautes commises par le Service des Eaux et Forêts et l'Administration sur le chantier, ont été

utilisées à des fins politiques. Le programme de reboisement est devenu, à certains moments, l'enjeu de règlements de comptes entre factions rivales ; et il a servi en permanence comme un instrument efficace de manipulation de l'opinion. D'ailleurs, les ingérences politiques ont pu jouer d'autant plus facilement que les objectifs et les contours du programme étaient flous, que les modalités d'intervention de l'Administration étaient fluctuantes, et que l'information de la population était insuffisante ou inadaptée.

Une large fraction de la population est consciente du fait que les problèmes relatifs au reboisement ont pris une ampleur excessive et un tour passionnel à la faveur de certaines menées politiques. Mais s'il y a des personnes pour le regretter, la plupart ne s'en étonne pas et trouve cela inévitable, sinon normal.

*"C'est la politique qui a coulé l'opération. Au début, la plupart des Kouniés étaient d'accord pour planter une forêt sur le plateau : ils en attendaient des salaires dans l'immédiat, une forêt et des profits par la suite. Mais les hommes politiques sont venus jeter le trouble dans les esprits, avec une fausse propagande qui était seulement destinée à servir leur publicité : ils ont fait croire aux gens que l'Administration voulait occuper, puis voler, les terres de l'Ile des Pins, et ils ont systématiquement critiqué tout ce qui était entrepris par les Eaux et Forêts."*

A l'opposé, certains portent au crédit des hommes politiques d'avoir dévoilé ce qu'ils ont perçu comme des machinations de l'Administration, et d'avoir ainsi repoussé les tentatives d'empiètement de celle-ci.

*"C'est grâce à la vigilance de nos hommes politiques que nous avons finalement pu obtenir quelques salaires avec le travail des pinus, et que l'Ile des Pins a échappé à un nouvel essai de prise de possession de nos terres par l'Administration."*

Il semble que, dans l'ensemble, les vieux étaient plutôt partisans du programme de reforestation, en accord avec le Grand Chef et le Maire ; et que les jeunes y étaient en majorité hostiles. Sous l'influence d'un nouveau mouvement politique, une fraction de ces derniers avait opté pour une analyse plus radicale des rapports entre la société colonisée et l'Administration.

*“Ceux qui faisaient la propagande contre le reboisement formaient un groupe actif et résolu. Ils étaient opposés à tout ce qui venait des Européens. C’est à cause d’eux que l’Ile des Pins n’a pas vu se développer les activités touristiques.”*

Sans entrer dans les détails d’une histoire confuse, riche en rebondissements et volte-face, et dont la relation donnerait inévitablement lieu à des contestations contradictoires, il faut signaler que les positions des partis et des hommes politiques ont passablement varié en fonction de circonstances qui n’avaient souvent aucun rapport avec le reboisement lui-même.

*“Avec le reboisement, beaucoup ont essayé de se faire valoir, n’hésitant pas à pratiquer la surenchère en fonction de leurs intérêts du moment, et ne craignant pas de se contredire quand la conjoncture changeait. Ainsi, lorsque les gens d’ici se félicitaient de la perspective de toucher des salaires, chacun se prévalait d’avoir obtenu de l’Administration l’ouverture du chantier. Puis, quand les difficultés sont apparues, les mêmes hommes politiques ont attaqué l’opération avec véhémence. Aujourd’hui, tandis que les avantages de la reforestation s’imposent et que les gens ont besoin d’emplois salariés, les opposants d’hier redeviennent bons apôtres et prêchent la reprise de l’opération. Que feront-ils demain ?”*

*“Une des grandes difficultés concernant le reboisement est née du fait que [tel homme politique], qui s’était engagé à propos de cette affaire, a trahi le parti qui l’avait porté à l’Assemblée Territoriale, pour rejoindre un autre parti. Beaucoup de Kouniés ont alors pris systématiquement le contre-pied de ses positions sur le reboisement, simplement pour s’opposer à sa personne.”*

La concurrence entre les hommes et entre les institutions fut surtout vive dans le cadre de la mise en œuvre pratique du programme. Même ceux qui étaient hostiles à l’opération de reboisement cherchaient à en tirer bénéfice.

*“Chacun cherchait à placer ses gens, pour profiter au mieux de l’affaire et tenter d’en contrôler le déroulement. La Grande Chefferie, les Petits Chefs, la Municipalité, et surtout les deux partis politiques qui s’opposaient alors, tous s’en mêlaient, de façon souvent contradictoire et démagogique. De leur côté, les Eaux et Forêts voulaient effectuer le travail en régie directe.”*

Enfin, les interférences entre la politique des partis et les stratégies coutumières, pour avoir été encore plus subtiles, n'en ont pas moins joué un rôle certain. On s'en tiendra à la citation suivante.

*"Ici, c'est une île. Tout se tient. On ne peut rien bouger sans que tout bouge, et toute nouvelle querelle s'insère dans les querelles anciennes. La politique utilise la coutume, et la coutume utilise la politique ... Pour le reboisement aussi, les choses étaient mélangées. Les conflits entre les tribus, et entre les clans, ont conduit les gens à s'opposer à propos de l'opération des Eaux et Forêts, jusqu'à allumer des incendies peut-être ..."*

## **2.2. — Les attitudes actuelles face à la forêt et au programme de reforestation**

### **2.2.1. — Deux tendances face à l'innovation**

Les Kouniés font spontanément corps devant une menace venant de l'extérieur, réelle ou imaginaire, et particulièrement quand ils ont affaire à l'Administration. Mais ce n'est pas pour autant que disparaissent leurs divisions intérieures — au mieux, ils cherchent à les cacher. On peut même penser que leurs réactions face aux menaces extérieures sont d'autant plus vives qu'ils ont une conscience plus aiguë de la précarité des équilibres internes à leur société, et des risques que toute intervention extérieure leur fait courir.

Fondamentalement, deux tendances s'opposent. La première, typiquement insulaire et assez radicale, veille avec un soin jaloux à la conservation des équilibres fragiles qui existent, et se montre suspicieuse à l'égard de toute innovation, surtout si elle vient de l'extérieur. Il semble que ce soit la tendance la plus répandue. L'autre, d'inspiration libérale, est favorable à la multiplication des initiatives et à l'instauration d'une certaine concurrence, avec des aides extérieures et les risques que cela comporte.

*"Là-bas, c'est la Calédonie : il s'y passe beaucoup de choses en désordre, parce que les gens y sont aussi différents que nombreux, et que chacun y fait sa loi. Ici, c'est l'Île des Pins, le pays des Kouniés, et il faut que cela demeure. Pour cela, il faut que nous, les gens de l'île, restions unis, soumis à notre coutume. Et il faut que*

*nous nous opposions aux nouveautés et aux facilités par lesquelles on cherche à nous séduire pour mieux s'introduire chez nous, pour nous dominer et nous exploiter."*

A l'opposé :

*"Le vide, c'est du néant ; et ce n'est pas avec cela qu'on fera quelque chose. Beaucoup se contentent de tourner en rond et veulent imposer cela à tout le monde, pour éviter les histoires qu'entraînent inévitablement les changements. Mais on n'avance pas en tournant en rond ! Ce sont des esprits arriérés, ceux qui s'opposent au progrès qu'on nous offre. Sur la Grande Terre et aux Iles Loyauté, les gens sont contents de reboiser. Faut-il que nous soyons sots, ici ?"*

Parfois, les nécessités matérielles ou des stratégies sociales l'emportent sur les considérations énoncées dans le discours, et les innovations arrivent à s'imposer ainsi. Mais la résistance tenace opposée à l'implantation du Club Méditerranée montre que ce n'est pas toujours le cas.

### **2.2.2. — Partisans du pinus**

Le mauvais souvenir des relations passées avec les Eaux et Forêts et la méfiance à l'égard de l'Administration subsistent, mais les pinus ont grandi bien qu'ils ne furent guère soignés, et aujourd'hui la forêt existe, très bien venue par endroits. Or les Kouniés ont un tel sens de la nature que la plupart d'entre eux ne peuvent pas, quelles que soient leurs réserves, ne pas être satisfaits de l'existence de cette forêt. Au reste, le pinus est considéré comme un arbre fort décoratif.

*"Personne ne peut dire que cette forêt n'est pas une belle et bonne chose pour l'île des Pins. Avant, il n'y avait sur le plateau que la fougère qui n'était pas jolie à voir, ne servait à rien, et favorisait la propagation des incendies. Maintenant, c'est un vrai plaisir de voir la forêt — surtout quand on arrive par avion ! D'ailleurs, beaucoup de gens ont planté des pinus chez eux, parce que cet arbre décore bien les environs de la maison et des jardins."*

Nombreux sont ceux qui estiment que le pinus a des effets écologiques positifs, que ce soit pour la constitution et la conservation des réserves d'eau, ou pour la protection et l'amélioration des sols.

*“La forêt n’est pas encore suffisamment vaste et dense pour attirer la pluie. Mais on voit déjà, dans divers secteurs, qu’elle retient l’humidité : il y pousse une herbe grasse à la place des fougères qui ne fournissaient qu’une paille sèche, et on y fait pâturer du bétail.”*

*“On ferait bien de planter des pinus sur certaines pentes qui sont ravinées par les eaux de pluie : ils y seraient utiles pour retenir la terre.”*

*“Nous pensons que la terre profite aussi de la présence des pinus, parce qu’elle aime l’ombre et l’humidité. Les pinus protègent la terre contre le soleil qui la rend sèche et stérile ; et surtout contre le feu qui la transforme en désert. D’autre part, les racines ameublissent le sol.”*

Certains partisans des pinus portent même au crédit de cet arbre ce que beaucoup d’autres Kouniés lui reprochent, à savoir le fait de se reproduire spontanément.

*“Les vieux nous disent que le plateau était autrefois couvert de forêts. Celles-ci n’ont cessé de reculer, et reculent encore sous nos yeux. Nous savons que c’est à cause du feu, mais nous sommes impuissants face à ce fléau. Aussi sommes-nous satisfaits de voir que les pinus forment une forêt qui, non seulement se défend par elle-même, mais encore est capable de s’étendre.”*

Les personnes qui tiennent ce langage ne sont pas effrayées par la propension des pinus à se répandre spontanément.

*“Pourquoi donc faire tant d’histoires avec le danger que représenteraient les pinus pour les terres de culture ? Nous avons l’habitude de défricher, le travail ne nous fait pas peur. Si on dit que le pinus pousse plus vite que les autres arbres, il faut ajouter que son bois et ses racines sont moins durs ... Et d’ailleurs, on voit de plus en plus les jeunes planter leurs ignames sur des buttes, entre les racines qu’ils ne se donnent plus la peine de couper ; ils ne sont plus tellement nombreux, ceux qui font de grands billons. Aujourd’hui, les jeunes préfèrent la pêche, pour se procurer de l’argent. Et pour leur nourriture, ils aiment mieux le riz et les conserves.”*

Cependant, ce qui constitue de loin l’élément le plus déterminant en faveur du pinus, c’est l’usage que les Kouniés espèrent pouvoir en faire.

*“La population de l’île des Pins augmente très vite, et beaucoup de jeunes veulent construire des maisons. Cela exigera une grande quantité de bois. Le pinus nous sera donc très utile dans l’avenir. S’il est coupé au bon moment de la lune et s’il n’est pas exposé à la pluie, c’est un bois valable.”*

*“Ce qui a fait changer l’avis de beaucoup de gens, c’est d’avoir été autorisés à aller couper les troncs des arbres détruits par le feu, pour en faire des poteaux de maison ou des charpentes. Ils ont alors compris que toute cette forêt leur sera utile un jour, s’ils sont capables de la préserver.”*

*“Il faudra bien, un jour, remettre en marche la scierie. Mais quels arbres utilisera-t-elle ? Nous voyons que les pins colonnaires et les autres arbres de chez nous ont déjà beaucoup diminué, et qu’il faut longtemps pour reconstituer cette forêt. Les pinus seront donc bien utiles.”*

*“D’après le Maire, les pinus pourront peut-être servir un jour à produire l’électricité. Ainsi, l’île des Pins n’aurait-elle plus besoin d’acheter en Calédonie un fuel qui devient de plus en plus cher.”*

Au-delà de son utilité pratique, le reboisement est envisagé par certains Kouniés comme une possibilité de mobiliser les jeunes pour leur redonner le sens de la nature qu’ils seraient en train de perdre, et le sens du bien commun et de l’avenir.

*“Ce serait une très bonne chose d’associer les jeunes à la mise en valeur de l’île par la reforestation. Car, face à la nature, un trop grand nombre d’entre eux finissent par avoir un comportement dévastateur, dans l’unique but de se procurer de l’argent le plus rapidement possible et par n’importe quel moyen. Autrefois, nos vieux emportaient de jeunes plants d’arbres dans les îlots, à bord de leurs pirogues, pour le plaisir de les planter et de les voir grandir. Quand ils pêchaient des langoustes, ils ne prenaient que les adultes, à l’exclusion des femelles portant des œufs ... Aujourd’hui, les jeunes ne respectent plus la nature. Ils ne plantent que pour manger, renonçant aux billons traditionnels propices à l’igname, et se contentant de butter la terre à la hâte ... Ils massacrent sans compter les colliers blancs, les pigeons verts, et les notous ... Ils pêchent de nuit, à la torche, ramassant tout ce qui leur tombe sous la main ... Il faut absolument qu’ils cessent d’être des malfaiteurs,*

*qu'ils deviennent responsables et prennent en charge l'avenir de l'île. Avec le reboisement, ils pourraient de nouveau apprendre à penser à demain, au lieu de tout saccager pour leur satisfaction immédiate."*

On notera, au terme de ces développements favorables au pinus, qu'il est symptomatique que les Kouniés ne veulent plus être tenus pour responsables des incendies qui ravagent encore trop souvent les périmètres de reboisement, et qu'ils incriminent maintenant à ce propos des personnes étrangères à l'île, en insistant sur le préjudice qu'ils subissent.

*"Il est passé, le temps où certains jetaient exprès leurs mégots à proximité des pinus, pour les incendier ; et où les gens restaient en grand nombre indifférents quand le feu dévastait la forêt. Maintenant, plus aucun Kounié n'allumera exprès un feu, et la plupart ne se font pas prier pour aller lutter contre les incendies. Ceux-ci n'arrivent plus que par accident. On ne fait pas toujours assez attention en nettoyant les champs. Mais, les incendies sont surtout le fait des touristes et des militaires qui, n'étant pas chez eux ici, sont très négligents. Si les Kouniés n'étaient pas favorables aux pinus, ils auraient depuis longtemps réussi à les détruire."*

### **2.2.3. — Une opposition durable**

Bien qu'en nombre restreint, il subsiste des adversaires achamés du pinus. Avant d'exposer les raisons de leur opposition durable au programme de reforestation, ils insistent sur le fait que, selon eux, un grand nombre de personnes partagent leur point de vue, tout en affichant des positions contraires.

*"Les gens d'ici ne sont pas fous : ils savent bien que cet arbre ne vaut rien pour notre île. Quand ils affirment qu'ils sont favorables au pinus, c'est seulement pour obtenir une relance du programme de reforestation, c'est-à-dire pour obtenir du travail. Ce qui les intéresse, c'est l'argent ; ce n'est pas la forêt de pinus."*

*"Autrefois, c'est les vieux qui étaient plutôt favorables à la reforestation, parce qu'ils croyaient que cet arbre serait un bien pour l'île. Les jeunes se contentaient alors d'aller gagner leur argent à Nouméa, et s'opposaient ici à tout ce qui venait de l'Administra-*

*tion. Mais aujourd'hui, la situation s'est inversée. Les vieux ont compris qu'ils se sont trompés, parce qu'on les a trompés ; et qu'il faut arrêter l'implantation des pinus. Mais les jeunes, qui ne trouvent plus de travail à Nouméa, veulent reprendre les plantations : pour se procurer des cartons de bière ... Iront-ils seulement lutter contre l'incendie, si nécessaire, pour sauver ce que leurs mains auront planté ? Ce n'est pas sûr. Et c'est les vieux qui se sentiront encore obligés par la coutume ..."*

Les raisons de leur opposition aux pinus correspondent aux craintes exprimées dès le lancement du programme.

*"Cet arbre a tous les défauts que nous soupçonnions dès le début, et quelques autres en supplément, plus graves encore ... Contrairement à ce qu'on nous a dit, il fait empirer l'assèchement du plateau, en réduisant l'infiltration, et en consommant le peu d'eau qui demeure disponible. Sa résine rend le sol inculte. En cas d'incendie, le feu se propage vite et atteint, dans les pinus, des proportions qu'il n'est pas possible de maîtriser. Quant au bois de pinus, il ne vaut rien : s'il est tant soit peu exposé à l'eau de pluie, il pourrit sur toute sa longueur en quelques semaines."*

*"Le pinus nous gêne également en ce qui concerne les pistes, quand il pousse à leur proximité : ses longues et épaisses racines, qui courent à fleur de terre, finissent vite par les rendre impraticables. Sur le plateau, nous avons déjà été obligés d'abandonner une piste, et d'en ouvrir une autre à cause des racines de ces pinus."*

Mais le principal reproche fait au pinus est d'être conquérant :

*"Ce qu'il y a de pire avec le pinus, c'est qu'il pousse partout à tort et à travers : il est vraiment envahissant. Ses graines ont des ailes, elles sont comme autant de cerfs-volants qu'emporte le vent pour les semer plus loin, toujours plus loin ; et lorsque les alizés s'interrompent, la moindre brise suffit pour porter ces graines ailleurs, n'importe où. Même l'eau de ruissellement, qui coule du plateau quand il pleut, répand partout le pinus."*

Et, circonstance aggravante, le pinus a une nette prédilection pour les terres de culture.

*“Le pinus est comme les autres plantes : il préfère les bons sols, et il s’implante là où il trouve de la place. Voilà pourquoi il tend à envahir les terres de culture et les jachères.”*

*“C’est à cause des jachères que le pinus est dangereux. Si on cultivait le même champ chaque année, cela ne poserait pas de problème : il serait facile de déraciner les jeunes pousses. Mais sur un champ resté au repos cinq ou sept ans, c’est de grands arbres, pourvus de puissantes racines, que l’on risque de trouver — car le pinus pousse très vite.”*

*“Plus humides que le plateau, les versants attirent tout particulièrement les pinus. Mais c’est précisément là que se trouvent nos réserves de terres de culture.”*

Pourtant, ce qui inspire en fin de compte les appréhensions les plus grandes, ce n’est pas le supplément de travail que peut causer la progression des pinus dans les zones de culture, mais c’est l’occupation définitive de ces zones par la forêt — une forêt dont on ignore le véritable statut.

*“Tout le monde sait et admet qu’il est interdit de couper des pinus dans les parcelles plantées avec l’argent des Eaux et Forêts et sous leur contrôle. Mais dans la forêt dense qui pousse spontanément alentour, avons-nous le droit de couper du bois pour nos constructions, ou de défricher une parcelle pour faire un champ ? Et si les pinus continuent de se propager, jusqu’où pourront-ils imposer leur présence sans que nous ayons le droit d’y toucher ? Peut-être ira-t-on un jour jusqu’à nous interdire de couper ceux qui vont pousser entre nos ignames !”*

*“Si le pinus continue à s’emparer de la place, c’est nos enfants qui manqueront de place.”*

Ce danger d’envahissement est surtout ressenti dans les villages situés sous le vent du plateau, comme Gadji, où se recrutent la majorité des adversaires du pinus.

## **2.3. — L'avenir du capital forestier**

### **2.3.1. — Une majorité intéressée**

L'opposition absolue et irréductible au pinus n'est à mentionner que pour mémoire, car elle n'est le fait que de quelques personnes isolées. Leur intransigeance les conduit à une revendication surprenante : la suppression du reboisement.

*“Pour ma part, je ne veux pas de cet ‘arbuste’ dans notre île, et je n'en veux à aucun prix. Il faudrait obliger les Eaux et Forêts à nous payer pour couper les pinus, pour nous en débarrasser entièrement et une fois pour toutes.”*

La fraction de la population qui se dit hostile au pinus exprime dans l'ensemble un point de vue plus nuancé, qui peut se résumer dans la déclaration suivante.

*“Sur le plateau, le pinus ne nous dérange pas. Sans doute aurait-il mieux valu y planter un autre arbre... Mais le pinus est là, maintenant ! Le problème est qu'il reste là-haut ! Il faudrait qu'il soit clair que le pinus doit être détruit dès qu'il sort du périmètre du plateau, et que sa destruction soit systématiquement organisée.”*

En fait, la majorité de la population est plutôt favorable au reboisement, et commence à envisager les problèmes que pose le développement du capital forestier existant. Une relance du programme de reforestation serait particulièrement bien vue par tous ceux que la récession économique prive de ressources, notamment parmi les femmes et les jeunes.

*“Le travail de plantation des pinus était bien payé autrefois, nous en gardons le souvenir. Les gens étaient contents de ce travail ; et pourtant, à cette époque-là, on pouvait encore trouver du travail à Nouméa... Si le chantier était réouvert maintenant, cela nous arrangerait beaucoup, car nous sommes réellement dans le besoin. Depuis que le Kanuméra est fermé, il n'y a plus aucun travail dans l'île. Et ailleurs, on n'en trouve pas davantage.”*

### **2.3.2. — Les conditions générales d'une relance**

De nombreuses conditions et réserves accompagnent l'accord de principe de ceux qui se disent favorables à une relance de la reforestation.

La première de ces conditions est relative à l'information. Les Kouniés estiment qu'ils ont droit à une information honnête et complète sur les aspects techniques et économiques de la reforestation, et que tout projet devrait faire l'objet d'une vaste et sérieuse concertation.

*"Il faudrait d'abord nous dire la vérité en ce qui concerne les pinus, sans rien nous cacher. Quand ils l'ont introduit, les ingénieurs des Eaux et Forêts connaissaient bien cet arbre ; ils auraient par conséquent dû nous avertir qu'il sème à tous vents. Cela, nous le savons maintenant, l'ayant appris par nous-mêmes à nos dépens ; mais nous sommes encore dans l'ignorance ou l'incertitude sur de nombreux points qui nous paraissent essentiels. Par exemple sur la forme des racines et sur leur action quant au cheminement des eaux d'infiltration et à la qualité du sol."*

*"Pour que nous acceptions les pinus, on nous a dit que ces forêts rapporteraient beaucoup d'argent. Mais nous aimerions savoir quand, comment, et à qui. Pourquoi ne peut-on ou ne veut-on pas nous renseigner là-dessus ?"*

*"Il y a eu trop de combines ici, à l'occasion desquelles quelques uns ont cherché leur profit individuel et ont sacrifié l'intérêt commun. Nous avons nos chefs coutumiers que nous respectons. Mais l'île des Pins appartient à tous les Kouniés, et ce qui concerne l'aménagement de notre île nous importe à chacun. Le problème de la reforestation devrait être discuté par tout le monde, et surtout par les jeunes qui représentent l'avenir et utiliseront plus tard les arbres plantés aujourd'hui."*

*"Il ne suffit pas d'avoir l'accord verbal des chefs, il faut l'assentiment des gens. Au début de la reforestation, les Petits Chefs se sont tous inclinés devant le Grand Chef qui était favorable au programme. Ils ne voulaient pas lui déplaire. Mais plusieurs d'entre eux ont, par ailleurs, mené campagne contre la reforestation. A quoi cela pouvait-il conduire ?"*

En même temps qu'ils souhaitent que tous les problèmes de l'implantation et de l'exploitation de la forêt soient sérieusement discutés avec eux, les Kouniés estiment être en mesure de faire des propositions qui mériteraient au moins d'être examinées.

*"Deux problèmes nous tiennent particulièrement à cœur en ce qui concerne l'extension de la forêt. D'abord, comment organiser avec*

*efficacité la lutte contre les incendies, car il ne servirait à rien de continuer à reboiser si on ne protège pas d'abord ce qui existe. D'autre part, ne serait-il pas préférable de reboiser avec une plus grande variété d'arbres, et en prenant des arbres de chez nous ? Certains d'entre nous ont pensé qu'il serait peut-être possible de créer, autour des parcelles de pinus, des pare-feux avec des boisements de mimosas ... En fait, nous aimons bien que les arbres soient différents et se complètent, comme dans nos anciennes forêts. Pour éviter que les pinus n'envahissent les terres cultivables situées sous le vent des parcelles reboisées, on pourrait peut-être essayer de les contenir par des périmètres plantés en espèces différentes ?"*

Quoi qu'il en soit, une relance du programme de reforestation exigerait un apurement préalable du contentieux qui oppose certains clans au Service des Eaux et Forêts, notamment en ce qui concerne la pépinière de Kuto.

*"Il est inutile de revenir toujours sur les mêmes histoires du passé. Mais pour reprendre une quelconque collaboration avec les Eaux et Forêts, il serait indispensable que ce Service fasse d'abord preuve de sa bonne foi et de sa bonne volonté. Ainsi, qu'il commence par nous rendre le terrain de la pépinière qu'il conserve abusivement à Kuto."*

Et on note ce souhait :

*"Si les Eaux et Forêts veulent relancer le travail des pinus avec nous, qu'ils nous le montrent en affectant ici un nouvel agent, et si possible un Kounié, quelqu'un qui soit vraiment intéressé par l'avenir des forêts dans notre île."*

### **2.3.3. — Divergences concernant la propriété de la forêt**

Les avis divergent en ce qui concerne le problème fondamental de la répartition des revenus produits par les pinus, problème lié à celui de la propriété de la forêt et de son entretien.

Mais pour commencer, il faut mentionner une position de principe qui, pour n'être pas souvent exprimée aussi clairement que ci-après, est sous-jacente à bien des points de vue — ce qui n'est pas étonnant dans une population habituée à de multiples formes d'assistance, directe ou déguisée.

*“Comme l’Administration a déjà fourni les plants et payé la main-d’œuvre pour le reboisement, c’est à elle qu’il revient de s’occuper jusqu’au bout de cette forêt : l’entretenir, puis l’exploiter. Mais il va de soi que l’exploitation devra s’effectuer entièrement à notre bénéfice, puisque cela se fait sur nos terres. Pourquoi l’Administration viendrait-elle prélever une partie des ressources, comme agirait un commerçant privé, alors qu’elle représente le bien public ? Quand le Service de l’Agriculture distribue des semences aux agriculteurs, va-t-il se rembourser sur leurs récoltes ?”*

La plupart des interlocuteurs sont plus réalistes, et s’interrogent sur les possibilités de transfert de l’héritage des Eaux et Forêts à des instances locales.

Pour certains, la Municipalité serait la plus apte à s’occuper des reboisements, et devrait en retirer des bénéfices ; mais en même temps, ils soulignent que la Municipalité n’a nullement l’intention d’accaparer les reboisements, qu’elle n’accepterait de s’en charger que pour rendre service à la Collectivité.

*“C’est la Municipalité qui est le mieux placée pour s’occuper des forêts : elle dispose déjà d’un certain matériel, qu’elle peut compléter, et elle pourrait se procurer les moyens financiers nécessaires pour assurer la surveillance et l’entretien des pinus. Mais cela supposerait, évidemment, que les charges soient compensées par des bénéfices, c’est-à-dire qu’une partie des revenus de la forêt revienne à la Municipalité.”*

Ce point de vue ne semble partagé que par une minorité de Kouniés — du moins en ce qui concerne la destination des revenus de l’exploitation de la forêt.

*“La Municipalité doit apporter son aide pour la mise en valeur de notre île — c’est sa raison d’être. Mais elle ne doit en aucun cas s’approprier ce qui appartient à la communauté coutumière.”*

*“La Municipalité, c’est l’Administration. Et celle-ci ne doit plus être mêlée aux problèmes qui ne peuvent être réglés que par la coutume. Les pinus se trouvent sur le sol de la réserve : tout ce qui les concerne doit par conséquent être réglé par la voie coutumière.”*

La structure communale est donc récusée parce que, n'étant pas intériorisée par la société kounié, elle est déclarée incompétente. A cela, quelques interlocuteurs ont ajouté que la gestion de la forêt par la Municipalité donnerait inévitablement lieu à un regrettable favoritisme.

*“Comme il n'existe pas de contrôle coutumier au niveau de la Municipalité, les avantages sont distribués en fonction des relations individuelles et vont généralement à ceux qui sont déjà avantagés / Ce sont toujours les mêmes qui obtiennent les emplois. Mieux vaut donc ne pas confier les travaux de reforestation à la Municipalité.”*

Par ailleurs, une fraction de l'opinion propose de placer la forêt sous la responsabilité de la Collectivité coutumière de l'île des Pins — et donc sous celle du Grand Chef.

*“Le plateau est une réserve pour l'ensemble des tribus de l'île des Pins : il faut le conserver en commun et le protéger avec le plus grand soin. C'est le réservoir d'eau de toute l'île, le seul / Il est par conséquent indispensable que le plateau reste ce qu'il est, à l'abri des initiatives malheureuses que pourraient prendre certains individus ou certaines tribus agissant isolément.*

*“Il faut y interdire tous grands travaux, comme des forages ou une exploitation minière, qui bouleverseraient l'équilibre naturel. L'unique chose qu'il convient d'y faire, c'est de conserver les petites forêts naturelles et d'entretenir les reboisements. Seule la Collectivité peut donc être responsable du plateau, qui doit rester le bien de tous. D'ailleurs, si le plateau devait être divisé entre les tribus, cela soulèverait des contestations sans fin, et les jalousies qui s'ensuivent.”*

Ce point de vue, qui peut paraître sage, ne fait pas l'unanimité. Il rencontre deux sortes d'objections. D'une part, certains contestent le contenu des droits de contrôle que la Grande Chefferie déclare détenir traditionnellement sur les terres du plateau — cela est notamment le fait de la fraction qui demeure fermement opposée au titulaire actuel de la chefferie. D'autre part, on fait remarquer que la Grande Chefferie ne jouit plus, quel que soit son titulaire, de l'autorité qui serait nécessaire pour gérer efficacement une forêt collective.

*“Autrefois, le Grand Chef avait beaucoup d'autorité ; personne n'osait lui désobéir. Quand résonnait la conque, tous les Kouniés se*

*rassembleraient pour exécuter ce qui leur était demandé. Mais il n'en est plus ainsi. Et il n'en sera sans doute plus jamais ainsi. Les temps ont changé et, dans tous les domaines, il y a maintenant de la négligence, et de la contestation. Aussi serait-ce une erreur d'envisager l'avenir comme si nous étions encore dans le passé ... Les gens ne s'entendent plus : chacun ne recherche que son propre intérêt. Sur le plan coutumier, c'est la querelle. La politique nous divise. Et l'argent l'emporte maintenant sur beaucoup de choses ..."*

*"On continue à parler de la coutume, mais c'est pour en profiter sans même la respecter. Quand il y a un travail à faire, les jeunes se sauvent à Nouméa. La grande caféière collective de la 2<sup>e</sup> Commune est submergée par la brousse. Les cocoteraies collectives sont à l'abandon. Et la coopérative forestière, avec la scierie, n'a pas connu un sort meilleur. On ne peut plus compter sur la coutume. Les gens sont maintenant trop divisés, ils sont devenus trop individualistes."*

Sans négliger l'intérêt commun à long terme, les représentants des tribus et des clans se montrent généralement plutôt attentifs à leurs intérêts particuliers.

*"Le pinus devrait appartenir aux tribus, parce que cette forêt est plantée sur des terres qui relèvent d'elles, et surtout parce qu'elles seules pourraient en assurer la surveillance et l'entretien. Si la forêt appartient à la Collectivité, elle appartient à tout le monde et à personne ; et chacun essaie d'échapper aux travaux qui ne lui profitent pas directement. Car la Collectivité forme maintenant un ensemble trop vaste, comportant trop de fractions opposées, et la coutume ne réussit plus à s'imposer comme autrefois. On a bien vu que lors des incendies, beaucoup de jeunes refusent de se déplacer, et ce sont les vieux qui se sentent obligés de combattre le feu qui ravage l'île ... Mais si la forêt appartient aux tribus, les gens ont le sentiment qu'elle leur appartient directement, et ils la protègent comme leur bien, jeunes et vieux ensemble, sous l'autorité immédiate des anciens."*

Ces multiples divergences concernant les droits sur la forêt servent d'arguments aux personnes qui, en raison de l'intérêt qu'elles trouvent ou qu'elles croient trouver dans le statu quo, sont opposées à une relance du programme de reforestation.

*“Pourquoi recommencerait-on encore à reboiser, dès lors que l’on peut être assuré qu’il en découlerait de graves conflits entre nous-mêmes, les Kouniés ? Qu’on en reste là ! Et d’ailleurs, il suffit de laisser faire la nature : maintenant, la forêt se répand d’elle-même.”*

Mais plusieurs interlocuteurs ont fait remarquer que les réticences de ce genre émanent d’une minorité de personnes qui jouissent d’une position privilégiée, soit en raison de leurs prérogatives coutumières, soit par leurs activités économiques.

*“Ceux qui s’opposent à la reprise de la reforestation se rencontrent surtout parmi les personnes qui ont une position supérieure, et qui craignent que d’autres puissent, par leur travail et grâce à leurs réserves foncières, s’élever à leur niveau. Parmi les commerçants, certains sont à ce point aveuglés par leur souci de se maintenir au-dessus des autres gens, qu’ils ne voient même pas l’avantage qu’ils pourraient retirer, pour s’enrichir eux-mêmes, des salaires qui seraient distribués sur un chantier forestier l’”*

\*  
\*   \*   \*



## CONCLUSION

Sans doute excellent dans son principe, le projet de reboiser l'île des Pins a échoué parce que l'Administration n'a pas suffisamment tenu compte de l'environnement humain. Conçu dans une optique technocratique, et s'insérant dans une situation dominée par les séquelles du rapport colonial, ce projet ne pouvait pas se transformer en une véritable opération de développement : de l'un à l'autre, il y avait discontinuité. D'un côté, les problèmes étaient posés en termes de sylviculture industrielle et de rentabilité économique dans le cadre d'une économie de marché, l'Administration s'imposant comme promoteur de l'opération. De l'autre, les Kouniés ne pouvaient accepter que l'Administration intervienne sur leurs terres avec de tels objectifs et de telles méthodes, alors qu'ils souhaitaient avant tout demeurer maîtres chez eux, et conserver pour l'essentiel les structures et les valeurs de leur univers traditionnel.

On pourrait se demander, aujourd'hui, si le projet de reboisement n'aurait pas pu devenir viable moyennant l'acceptation d'y intégrer certains apports proposés par la population locale. Peut-être se serait-il avéré avantageux de construire, en réponse à la demande des Kouniés, un paysage forestier plus diversifié, et écologiquement mieux adapté ? Mais les effets négatifs de l'héritage colonial n'en auraient pas été effacés pour autant.

La lecture des documents administratifs montre que l'histoire de ce reboisement a été celle d'une constante fuite en avant, où les bonnes intentions (et quelques-unes moins bonnes, peut-être) ont fait ignorer les résistances du milieu, et où les improvisations successives furent créditées d'efficacité dès lors qu'elles permettaient à l'Administration de gagner du temps, et du terrain. On a opéré comme si le reboisement était

un but en soi, indépendamment de la population qu'il concernait, voire malgré elle ; comme si un arbre planté constituait par lui-même une victoire définitive sur les mille difficultés que rencontrait l'opération. Ainsi a-t-on recherché le consentement des chefs et de certains notables, sans vraiment se soucier de savoir si les populations comprenaient et approuvaient les positions prises en leur nom. De même a-t-on essayé d'obtenir d'emblée le maximum de terrain pour la reforestation, en devançant les besoins, et en prenant le risque grave d'éveiller inutilement des soupçons. Quant au travail de reforestation lui-même, il a été conduit selon des normes qui n'étaient guère adaptées au contexte. Recourir à des moyens mécaniques et à des entreprises étrangères à l'île fut une maladresse. Mais l'erreur la plus lourde de conséquences fut de ne pas préciser au départ les conditions d'implantation et d'exploitation des forêts, en liaison avec les divers partenaires sociaux de l'opération. N'était-ce pas faire preuve d'un optimisme étonnant, voire d'une singulière légèreté, que de penser qu'il suffisait de planter des arbres pour résoudre du même coup les problèmes coutumiers complexes que soulève inévitablement toute opération touchant à la terre ? Jusqu'à l'échec de l'opération, aucun document administratif n'a fait allusion à la propriété du sol affecté au reboisement — si ce n'est pour spécifier que les parcelles demeuraient partie intégrante de la réserve ; aucun n'a précisé les modalités de l'exploitation des parcelles, ou la répartition des ressources forestières. C'était courir à l'échec.

Sur un autre plan, il est intéressant d'observer que même les agents locaux du Service des Eaux et Forêts ont souvent été gênés par le caractère technocratique de l'opération qu'ils avaient la charge de gérer, et par le centralisme de l'organisation administrative. Leur bonne connaissance du terrain et les difficultés quotidiennes rencontrées dans leurs relations avec les Kouniés auraient dû conduire à certaines mises en question ; mais le caractère même du projet ne l'a pas permis.

Toutefois, les constatations qui précèdent ne doivent pas faire oublier que l'échec de l'opération de reforestation, tout en étant d'abord imputable à la mauvaise connaissance que l'Administration avait du milieu où elle œuvrait, ne peut s'expliquer sans mettre en cause ce milieu lui-même. Que ce soit pour rendre compte du passé, ou pour projeter une solution d'avenir, il est absolument indispensable de relever que les antagonismes internes à la société kounié ont également constitué des facteurs d'échec déterminants. On ajoutera même que, renforcés par l'évolution sociale et économique actuelle, ces antagonismes risquent de

conduire la société kounié à une quasi-incapacité d'assumer son avenir. En affichant des valeurs communautaires à l'intention de l'observateur étranger, et en se retournant contre l'extérieur pour exorciser ses propres démons, cette société ne cherche qu'à sauver les apparences et à se donner bonne conscience, alors qu'elle est minée par de sourdes jalousies et s'adonne à d'implacables règlements de compte. Certaines des critiques qui ont été adressées aux Eaux et Forêts pourraient être reconsidérées à la lumière de cette constatation.

\*  
\* \*

Depuis 1977, le Service des Eaux et Forêts est disposé à céder aux Kouniés l'ensemble des parcelles reboisées, sans contre-partie, si ce n'est l'assurance qu'elles seront entretenues et correctement exploitées. A certaines conditions, ce Service pourrait même accepter de participer à la mise en œuvre d'un programme complémentaire de reforestation. La population de l'île des Pins peut donc envisager la possibilité d'obtenir satisfaction en ce qui concerne son désir de contrôler directement la forêt implantée par l'Administration, et d'en retirer tout le bénéfice. Reste le problème du transfert effectif des responsabilités. A qui doit revenir la charge de la gestion du patrimoine forestier — entretien, exploitation, répartition des bénéfices ? Selon quelles modalités est-il souhaitable d'envisager ce transfert ?

Si le discours recueilli ne permet pas de répondre à ces questions, en raison des divergences dont il fait état, il impose au moins cette évidence : la solution du problème ne peut venir que des Kouniés eux-mêmes, à la faveur d'un large débat, qui doit pouvoir se fonder sur une information aussi objective et complète que possible. Cela a été répété : c'est seulement à ce prix que peuvent être désamorçées les méfiances de principe et les craintes que suscite l'innovation, et que peut clairement apparaître l'intérêt de l'opération. Même si le débat n'aboutit pas à instaurer l'unanimité, il permettra de circonscrire les problèmes, et de les objectiver, pour mieux les résoudre par la suite. Mais il est certain que toute solution imposée, qu'elle vienne de l'extérieur ou même de l'intérieur, conduirait inévitablement à l'échec, en raison des divisions internes à l'île. Et par échec, il faudrait entendre négligence dans l'entretien des plantations, incendies, et dégradation progressive du capital forestier.

Par ailleurs, le discours recueilli fait apparaître que le problème essentiel est celui de la répartition des droits sur la forêt, ou plutôt, en fin

de compte, celui de son appropriation. Quelle que soit la solution qui sera adoptée, il faudra, pour qu'elle réussisse, que la population veuille réellement prendre en charge cette forêt, et qu'elle puisse se considérer comme en étant de fait propriétaire. Un simple transfert formel du contrôle des parcelles risquerait d'être d'autant plus inefficace que le statut des divers partenaires sociaux de l'opération a été des plus ambigus jusqu'à présent, l'Administration ayant eu le contrôle de tout bien que n'étant propriétaire de rien, les propriétaires du terrain n'étant pas propriétaires des arbres, et les arbres étant à la fois la propriété de tout le monde et de personne.

Enfin, le discours recueilli permet d'envisager une série d'hypothèses, susceptibles de servir de base de réflexion et de discussion. Dans cette optique, un schéma peut être suggéré, qui n'est pas une recommandation du chercheur, mais résulte de la simple mise en perspective des données. Encore doit-on souligner qu'une bonne connaissance du système foncier traditionnel constitue un préalable à toute tentative de solution pratique du problème de l'exploitation des reboisements de l'Île des Pins (même si l'on retient le principe d'une réforme de l'ancien système de tenure pour l'adapter aux contraintes inhérentes à la sylviculture industrielle); or cette connaissance fait actuellement défaut.

Perçue comme extérieure, comme relevant de l'Administration, manipulée à des fins de politique électorale, et ne représentant pas les structures traditionnelles, la Municipalité ne saurait, pour le moment, prendre en charge l'héritage des Eaux et Forêts à l'Île des Pins. Par contre, elle pourrait, avec les moyens dont elle dispose ou dont elle pourrait se doter, au plan matériel comme au plan financier, apporter un précieux concours pour l'entretien et l'exploitation des forêts. Sa participation devrait être négociée avec une grande vigilance, pour éviter que la population ne se décharge sur elle de tous les soins que nécessitent l'entretien et l'exploitation des périmètres — et que ceux-ci ne restent pas, de ce fait, l'affaire de l'Administration.

En tant que structure traditionnelle, la Collectivité coutumière est mieux placée que la Municipalité pour s'approprier et gérer la forêt du plateau de l'Île des Pins. Elle a l'avantage de représenter les intérêts généraux de l'île, au-dessus des intérêts parfois contradictoires des tribus; et il lui est plus facile de défendre les intérêts à long terme, face aux impatiences des groupes particuliers. Toutefois, on aurait tort de

méconnaître les handicaps que lui imposent les divisions persistantes entre certains clans (notamment celles relatives à la Grande Chefferie), et un manque de cohésion et d'esprit communautaire de plus en plus prononcé. D'une part, en effet, la minorité opposée au Grand Chef actuel n'est pas favorable à ce que celui-ci élargisse la base de son pouvoir à travers le contrôle de l'ensemble des reboisements du plateau. D'autre part, et cela est plus important, la Collectivité ne forme plus en ce moment une communauté fortement intégrée, capable de mobiliser ses membres pour une œuvre commune. Dans ces conditions, s'il est justifié qu'elle contrôle une partie des forêts du plateau et en retire les ressources dont elle a besoin, la Collectivité coutumière ne semble pas devoir être nécessairement considérée comme seule héritière de l'ensemble des parcelles de reboisement.

C'est au niveau des tribus, voire des groupements claniques, que l'appropriation de la forêt serait peut-être, à l'heure actuelle, et à certaines conditions, la plus efficace. Car c'est seulement au niveau de tels sous-ensembles que les individus sont susceptibles d'être directement intéressés, et seraient donc prêts à entretenir convenablement les lots.

\*  
\* \* \*

On pourrait ainsi concevoir que, la zone centrale du plateau restant sous le contrôle de la Collectivité, éventuellement avec la coopération de la Municipalité, le pourtour (versants cultivables exclus) serait mis à la disposition des communautés locales pour des implantations forestières. Et pour favoriser une appropriation active des parcelles, à l'opposé d'un transfert passif qui ne se concrétiserait par aucune prise en charge réelle, on pourrait envisager la cession de parcelles reboisées en prime à la réalisation de plantations complémentaires sur des lots adjacents. Les tribus qui n'ont pas de parcelles de reboisement sur leurs terres coutumières pourraient bénéficier de mesures d'encouragement dans le même esprit, étant entendu que des facilités ne seraient accordées qu'à celles qui entreprendraient des travaux de reforestation pour leur compte et à leur charge.

Une telle manière de procéder aurait l'inconvénient d'être complexe. Mais cette complexité correspond aux réalités concrètes du milieu, et elle permettrait une grande souplesse dans la mise en œuvre progressive d'une procédure d'appropriation de ce reboisement administratif par les diverses instances de l'île (au niveau des clans, des tribus, de

la Grande Chefferie, et de la Municipalité). Du même coup, le grave problème de la lutte contre les incendies se trouverait en partie résolu : les Kouniés seraient portés à défendre les arbres reçus en même temps que ceux qu'ils auraient plantés. En tout état de cause, on ne doit avoir aucune illusion sur ce qu'entraînerait un transfert des reboisements qui ne serait qu'un cadeau de l'Administration. L'expérience acquise à la faveur de l'opération permet d'affirmer que les solutions faciles qui aboutissent à accroître la dépendance des populations locales, et à renforcer leur besoin d'assistance, ne sauraient mener qu'à des impasses. Le développement n'est jamais donné ; il ne peut se réaliser que par l'initiative des populations intéressées, et ce quel que soit l'environnement financier.

Dans l'ignorance du statut foncier précis des terres du plateau central de l'île des Pins, ainsi que des possibilités d'évolution du système de tenure, et dans l'incertitude des options que les Kouniés retiendront au terme du débat qui doit s'instaurer entre les divers partenaires de l'opération de reboisement, il apparaît impossible de proposer un système d'exploitation forestière global et définitif, et il serait prématuré et hasardeux d'élaborer des propositions plus détaillées que celles qui viennent d'être ébauchées. Mais en tout état de cause, il est peu vraisemblable que les solutions qu'il s'avérera possible de retenir correspondront immédiatement à l'ensemble des exigences de la gestion rationnelle d'un périmètre de sylviculture industrielle. Il faudra admettre le principe d'une évolution progressive. L'initiative appartient maintenant aux habitants de l'île des Pins, et c'est avec les instances de développement du Territoire qu'il leur faudra négocier l'avenir forestier de l'île.

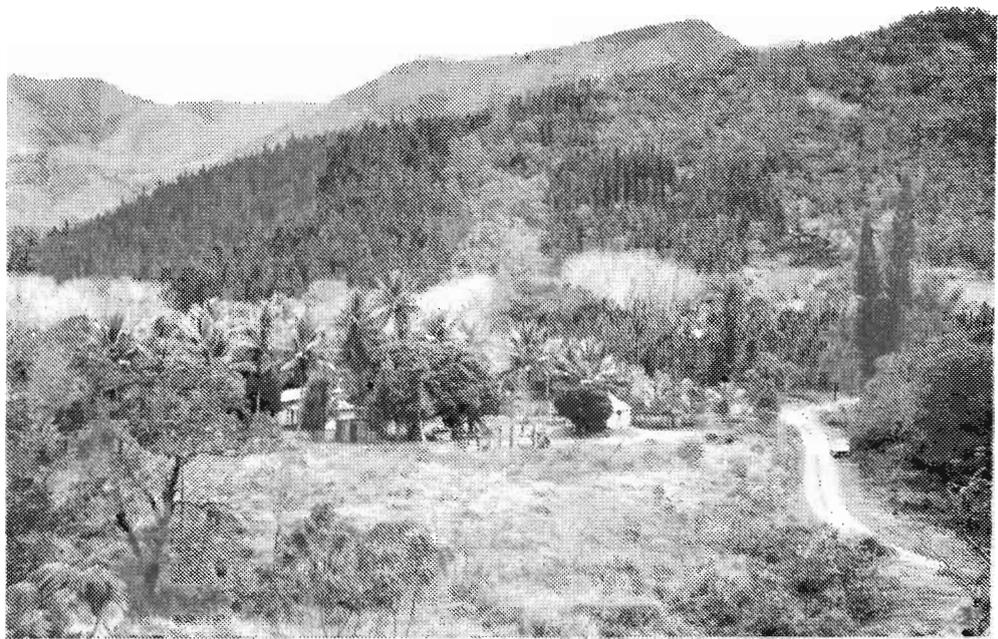
Pour finir, notons que si l'on peut être assuré du bon accueil qui serait réservé à une nouvelle opération de reboisement, parce que les Kouniés sont gravement touchés par la récession et recherchent des emplois rémunérés, il importe cependant de ne pas oublier le principal enseignement des échecs du passé : il ne suffit pas de planter ...

Nouméa, 1981.

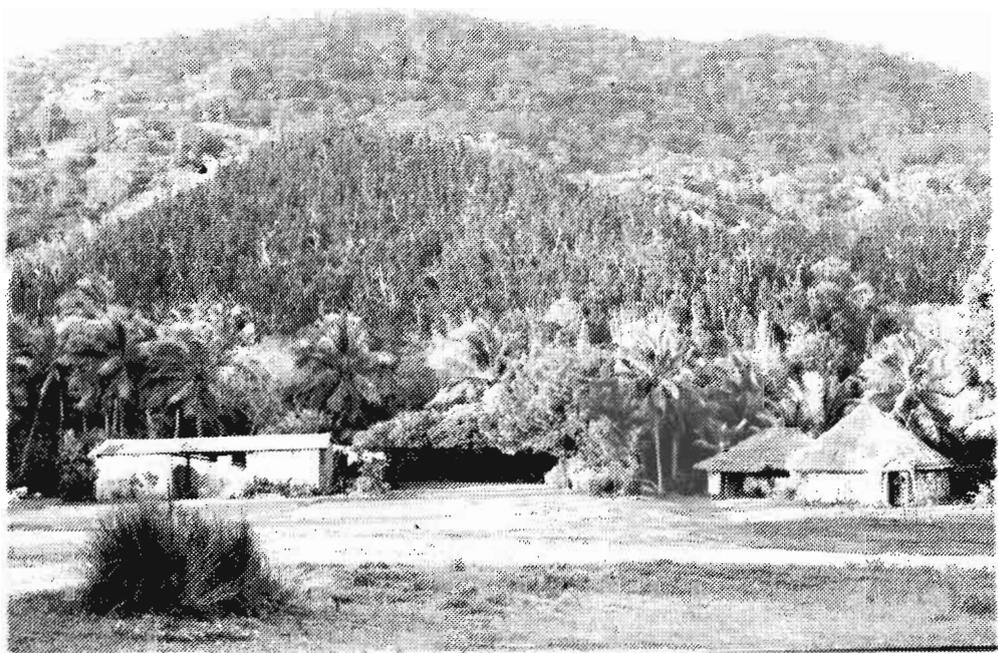


7. Semis naturel de pinus et pinus ornamental à l'Ile des Pins.





8. Reboisements FADIL à Tchamba et Noéli.



## **ANNEXE I**

### **Notes sur les reboisements FADIL**

Les reboisements réalisés en réserve avec l'appui du Fonds d'Aide pour le Développement de l'Intérieur et des Iles (FADIL) ne constituent pas, aux yeux des Mélanésiens, des *"reboisements administratifs"*. Bien que l'essence utilisée, le pinus, soit *"l'arbre de l'Administration"*, que le financement du programme soit assuré par l'Etat, et que les modalités techniques des opérations soient imposées par le Service des Eaux et Forêts, ces reboisements sont considérés comme relevant des groupements familiaux ou locaux qui les effectuent, plutôt que de l'Administration. Il n'entre donc pas dans le cadre de la présente publication d'en traiter en détail. Les notes fournies dans cette annexe n'apporteront qu'une information rapide, pour compléter l'approche des problèmes posés par les opérations de reforestation dirigées ou soutenues par l'Administration. Elles se fondent sur les résultats d'un dépouillement systématique des dossiers constitués par le FADIL pour ce type de reboisement (situation au 31 décembre 1981), et sur des observations de terrain effectuées au cours de plusieurs tournées consacrées à une évaluation de ce programme d'intervention.

#### **1. — Caractéristiques générales du programme**

L'objectif du programme est de permettre à des familles mélanésiennes, à des groupements de familles, ou à d'autres groupements locaux, de faire du reboisement à leur profit selon des modalités

d'aide financière adaptées au statut particulier des terres de réserve, qui ne sont pas hypothécables. Généralement élaboré sous la forme d'un programme quinquennal, le projet comprend la production des plants, la préparation des terrains, la plantation, et l'entretien des périmètres reboisés (durant les deux premières années suivant la mise en terre des plants).

Le Service des Eaux et Forêts assure la préparation et le suivi du programme : délimitation des parcelles, installation des pépinières et vulgarisation des méthodes de production de plants, contrôle de la qualité technique des plantations et de l'entretien, réception des travaux. Il assume en outre divers services, comme la fourniture des plants lorsque les groupements ne disposent pas de pépinières, ou n'ont pas réussi à produire des plants de bonne qualité.

Les capitaux nécessaires à la mise en œuvre du projet sont fournis sous forme de prêts à long terme par la Société Immobilière de Crédit de la Nouvelle-Calédonie (SICNC), Société d'Etat, sur avance de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE). La durée du crédit est de 13 ans, dont 12 ans de différé d'amortissement. Le remboursement, capital et intérêts, est prévu en une seule échéance au terme de la 13<sup>e</sup> année. Le taux d'intérêt du crédit est de 7 % ; mais seulement 2,75 % sont payés par les bénéficiaires, le reste étant pris en charge par le FADIL. Les ventes de bois sont domiciliées à la SICNC.

Le FADIL se porte garant pour les emprunteurs. De plus, il accorde une bonification d'intérêt de 2 %, ainsi qu'une prime d'équipement de 2,25 % venant en complément de la bonification. Ces versements sont virés tous les semestres sur le compte de la SICNC, pendant 13 ans.

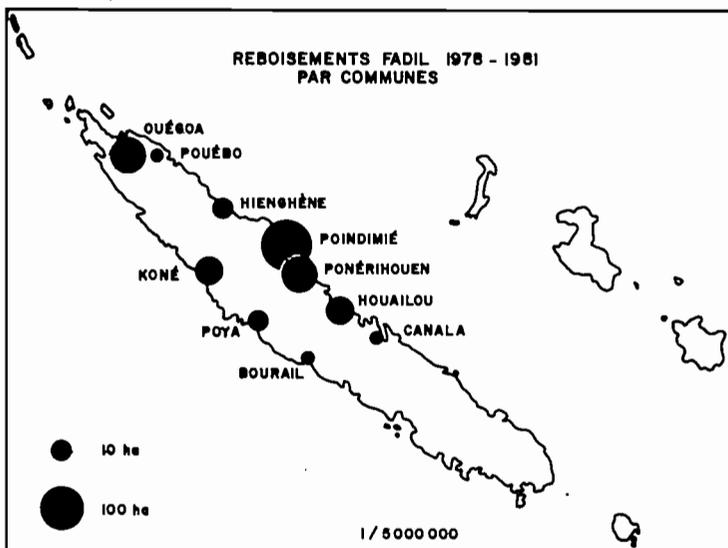
Les groupements qui effectuent les reboisements sont rétribués forfaitairement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la remise des fonds intervenant après constatation des réalisations par le Service des Eaux et Forêts. Les tarifs pratiqués sont les suivants : 7.500 F. CFP pour la production des 1.100 plants nécessaires au reboisement d'un hectare (soit 2.200 F. CFP pour l'achat des graines et des pochons, et 5.300 F. CFP pour l'avance sur travail), 27.500 F. CFP pour la plantation, et 5.000 F. CFP pour chacun des deux entretiens, soit 45.000 F. CFP au total par hectare. Lorsque les plants sont fournis par les Eaux et Forêts, le crédit afférant à cette opération est versé à ce Service. Sur l'un des périmètres de reboisement (Amoa), les avances sur travail de plantation se décomposent comme suit : 6 F. CFP pour la dévitalisation des niaoulis et le débroussaie

des layons, 5 F. CFP pour le piquetage, 8 F. CFP pour la trouaison et 6 F. CFP pour la mise en terre des plants, soit 25 F. CFP par plant (ce qui revient à 27.500 F. CFP par hectare, comme précédemment).

Les bénéficiaires du programme s'engagent à se plier aux directives du Service des Eaux et Forêts pour la mise en place et l'entretien des reboisements, à les soigner durant toute la durée du contrat (notamment à les protéger contre les incendies), à ne pas céder à des tiers les arbres plantés ou de quelconques droits sur ces arbres, et à réserver prioritairement le produit de leur vente au remboursement du fonds d'emprunt. Ils sont d'autre part tenus de prouver, par un procès-verbal de palabre, qu'ils ont la jouissance des parcelles de reboisement pour une durée d'au moins 15 ans. En cas de non-respect de ces clauses, les bénéficiaires du programme doivent rembourser le capital qui leur a été consenti et les intérêts correspondants (y compris les sommes versées pour leur compte au titre de la prime d'équipement et des bonifications d'intérêt ).

Généralement composés de 3 à 6 personnes (sans compter les aides), les groupes familiaux s'engagent à reboiser entre 4 et 10 ha par an pendant cinq ans, selon les disponibilités en terres et en main-d'œuvre. Les parcelles à reboiser doivent être d'au moins 20 ha, et ne pas excéder 50 ha. Cependant, le programme comprend une opération d'une ampleur exceptionnelle : la Société Civile d'Amoa, qui regroupe 25 personnes représentant tous les clans des trois tribus de la vallée d'Amoa, projette de reboiser 260 ha en deux ans, sur deux lots domaniaux de 375 ha cédés par le Territoire sous condition résolutoire de mise en valeur.

Au total, c'est vingt-sept tribus qui ont participé à ce programme FADIL entre 1977 et 1981. Les reboisements réalisés durant cette période représentent 368 ha ; et les crédits dépensés pour les plantations et l'entretien des périmètres se sont élevés à un peu plus de 11.800.000 F. CFP. Grâce aux travaux réalisés à Amoa, la Commune de Poindimié vient en tête pour ce qui est des superficies reboisées, avec 133 ha, suivie par celle de Ponérihouen avec 72 ha, et celle de Ouégoa (Bondé) avec 61 ha.



Comme la plupart des autres opérations de développement menées en milieu mélanésien, et notamment l'Opération Café (la dernière en date), le programme de reboisement FADIL touche en priorité la Côte Est. C'est là que se trouvent les plus fortes concentrations de population mélanésienne, et que le niveau des revenus est le plus durement touché par la récession économique. Que la Commune de Canala soit moins intéressée par ce projet que les autres Communes de la Côte Est pourrait être attribué au fait qu'elle bénéficie de relations commerciales privilégiées avec Nouméa. L'isolement et la faiblesse des ressources expliquent la relative importance des reboisements FADIL dans le Nord. Les tribus de la Côte Ouest ne se sont que peu engagées dans ce programme : d'autres sources de revenus y subsistent, en rapport avec la présence européenne dans cette zone et avec l'activité minière.

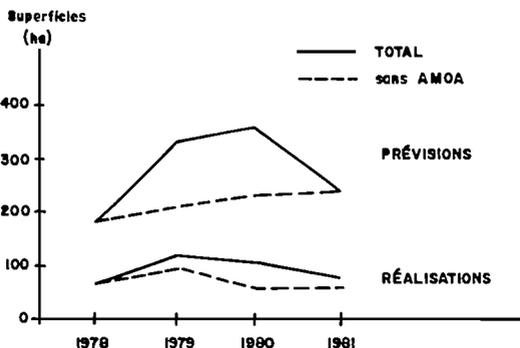
**Tableau 1 : Prévisions de reboisements FADIL 1978-1981 ; superficies reboisées et crédits dépensés par Communes, à la fin de 1981.**

	Superficie (ha)		Crédits dépensés F. CFP*
	Prévisions	Réalisations	
Bourail . . . . .	16	4	—
Canala . . . . .	32	4	130 000
Hienghène . . . . .	90	18	740 000
Houailou . . . . .	146	28	850 000
Koné . . . . .	80	36	1 057 539
Ouégoa . . . . .	112	61	2 107 500
Poindimié . . . . .	359	133	4 106 793
Ponérihouen . . . . .	250	72	2 490 400
Pouébo . . . . .	16	4	100 000
Poya . . . . .	16	8	241 200
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>1 117</b>	<b>368</b>	<b>11 823 432</b>

\* Ces dépenses incluent les versements effectués pour les pépinières, les plantations, et l'entretien des reboisements (en proportions variables selon les Communes).

Par rapport aux prévisions (telles qu'elles sont consignées dans les conventions liant les groupements, le FADIL, et la SICNC), les périmètres mis en plantation ne représentent à la fin de 1981 qu'un tiers des superficies. Les reboisements auraient dû s'effectuer par tranches annuelles égales ou croissantes, dans toutes les Communes. En pratique, ils ont partout été nettement inférieurs aux prévisions dès le départ, et ont diminué presque de moitié après la seconde année. Le caractère généralisé de cette régression suggère que ce programme FADIL n'a pas réussi à convaincre les Mélanésiens auxquels il est destiné, du moins pas dans les modalités qui l'ont caractérisé jusqu'en 1981.

**PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS  
DE 1978 A 1981**



## 2. — Les atouts du programme

Avant d'examiner les raisons pour lesquelles ce programme ne connaît pas plus de succès, on évoquera pourquoi et comment certaines familles et certains groupements s'y sont engagés.

Le principal attrait de l'opération réside dans le travail rémunéré offert grâce au crédit de la SICNC. C'est ce qui explique la part prise par la main-d'œuvre non familiale dans ces reboisements en principe effectués par des groupes familiaux. Encore largement déterminés par la formation sociale non marchande, la plupart des Mélanésiens ne sont guère motivés par la perspective de profits lointains (dans un délai d'une quinzaine d'années). Par contre, ils apprécient les revenus qu'ils peuvent se procurer immédiatement, en demeurant dans la tribu. Et ces travaux de plantation forestière leur agréent d'autant plus qu'ils peuvent les organiser à leur guise. La crise économique que subit le Territoire constitue un contexte propice à ce programme : alors que le besoin d'argent ne cesse de croître et que les emplois diminuent, "*l'argent des pinus*" apparaît comme une aubaine.

Si les Mélanésiens n'investissent pas dans la sylviculture en fonction d'un calcul de rentabilité, ils sont néanmoins parfaitement conscients du fait que planter des forêts, c'est créer des richesses pour l'avenir. Nombreux sont ceux qui, se réclamant de l'exemple de leurs aînés, estiment de leur devoir de mettre en valeur leurs terres pour les générations à venir. Ils rappellent que les anciennes buttes à ignames continuent à servir, et que la majeure partie du café cueilli aujourd'hui provient de caféiers plantés par les vieux ; un jour, les pinus fourniront au moins le bois nécessaire à la construction des maisons et à la cuisson des aliments. Le souci de l'avenir est également présent chez les individus qui, face à des revendications ou risques de revendications de terres, se servent des reboisements pour geler leur patrimoine foncier au bénéfice de leur descendance, voire pour affirmer des droits sur des terres dont la propriété est incertaine ou contestée (en particulier lors des agrandissements de réserves). Les pinus constituent une arme adaptée à ces sortes de stratégies. Enfin, les reboisements apparaissent à beaucoup comme une intéressante possibilité de remodeler l'environnement naturel, et on sait l'importance que les Mélanésiens attachent traditionnellement à l'esthétique des sites de leur habitat. Certains ajoutent que la nécessité de lutter contre les feux de brousse pour protéger les reboisements ne sera pas le moindre mérite de ce programme.

Par la coopération à laquelle ils donnent lieu, les reboisements peuvent également fournir l'occasion de renforcer la solidarité à l'intérieur des familles, entre les clans, et au sein des tribus. A la différence de l'argent gagné à l'extérieur de la tribu, sur des chantiers ou en ville, "*l'argent des pinus*" est considéré comme une production de la famille, du clan, ou de la tribu ; il est immédiatement mis en circulation entre parents et dans les réseaux traditionnels d'échanges. Cet argent n'est pas un facteur de dissolution de l'organisation sociale non marchande, et son usage ne tombe pas sous le coup de sanctions sociales pour celui qui le détient. Les personnes qui sont dans le besoin sont invitées à participer aux travaux de reboisement pour obtenir une rémunération mais celle-ci sera donnée et reçue comme aide plus que comme salaire.

\*  
\* \* \*

Les parcelles de pinus étant le plus souvent proches ou assez proches de l'habitat, les travailleurs s'y rendent au moment et pour la durée qui leur conviennent. Cela est commode notamment pour les femmes, qui peuvent ainsi participer au reboisement tout en assumant leurs charges domestiques. L'organisation du travail est également très souple : il est exécuté tantôt par des équipes familiales, voire par des groupes à base de recrutement plus étendue, tantôt par des individus seuls travaillant à la tâche sur des lots à débrousser, à planter ou à entretenir.

Les crédits versés pour les travaux sont, dans la plupart des cas, répartis au prorata de la participation effective des divers travailleurs, adultes et jeunes, hommes et femmes, quelle que soit leur position dans le clan propriétaire du reboisement ou par rapport à ce clan.

En ce qui concerne la répartition future des profits de la vente du bois, les perspectives sont habituellement floues, quelles que soient les solutions envisagées. C'est souvent le statut des terres qui est d'abord pris en considération à cet égard : à moins d'un arrangement particulier, les revenus du bois doivent aller à ceux qui détiennent les parcelles, quelle qu'ait été leur participation effective aux travaux de plantation. Dans ce cas, le travail ne donne droit qu'à la contrepartie immédiate que constitue la rémunération (au demeurant très inférieure au salaire versé pour le même type de travail sur les chantiers de l'Administration). On notera cependant que des familles ne possédant pas de terre ont pu obtenir un

droit d'usage devant leur permettre de réaliser, à leur unique bénéfice, un cycle complet d'exploitation forestière. Lorsque le reboisement est mené en commun par plusieurs clans, ou dans le cas d'une action concertée de la tribu, la participation aux bénéfices attendus du bois est généralement subordonnée à la participation aux travaux. Cette dernière n'est toutefois pas comptabilisée de façon précise. Dans l'ensemble, ce type d'opération s'insère sans difficulté dans les pratiques sociales traditionnelles, du moins pour le moment.

### **3. — Les raisons des échecs du programme**

Parmi les difficultés rencontrées par ce programme de reboisement, l'opposition politique de la fraction la plus radicale du mouvement indépendantiste n'est sans doute pas la moindre dans certaines régions. Les interventions de développement de l'Administration sont rejetées dans leur ensemble, parce qu'elles ne viseraient qu'au renforcement de la dépendance des Mélanésiens dans le cadre des structures actuelles, dénoncées comme étant seulement au service des couches privilégiées de la population de la Nouvelle-Calédonie. Par le moyen d'une politique d'assistance multiforme (mais somme toute peu onéreuse), on chercherait à maintenir les Mélanésiens en tribu, à les occuper en marge des secteurs productifs où se joue l'avenir, et à désarmer leurs revendications politiques en leur accordant quelques menus avantages, capables de les engluer à la marge du système dominant par le biais de la consommation. Le développement prôné par l'Administration ne serait qu'une manière de reproduire le rapport de domination et d'exploitation inhérent au rapport colonial, en intégrant les Mélanésiens dans le système capitaliste au niveau le plus bas.

Les projets ou les opérations de reboisement se sont également heurtés, assez souvent semble-t-il, à des problèmes fonciers. On peut même tenir pour vraisemblable que ce sont des questions de cette sorte qui, çà et là, ont été à l'origine d'une partie des incendies qui ont ravagé les parcelles de pinus dans les tribus. Des lignages peuvent s'opposer à l'intérieur d'un même clan sur l'opportunité de reboiser des terres possédées en commun, ou sur la répartition des périmètres de reboisement. On reprochera à tel chef de clan de reboiser au profit de ses fils des terres cultivables qui pourraient être utiles à ses neveux. Dans ces sortes de désaccords, le reboisement prend presque inévitablement l'allure d'une appropriation lorsqu'il est imposé par une fraction du groupe des

ayants droit fonciers : d'abord parce que la propriété de l'arbre tend en pratique à s'étendre au sol, ensuite parce que l'intervention de l'Administration est perçue comme susceptible de faciliter des manipulations foncières contraires aux pratiques coutumières. Mais les litiges sont également fréquents entre clans, soit qu'il y ait opposition sur les droits fonciers et que le projet de reboisement prenne un caractère de mainmise, soit que des clans insuffisamment pourvus de terres reprochent aux autres de planter des arbres là où ils souhaiteraient planter des ignames ou installer leurs enfants. On comprend dès lors que ces reboisements aient soulevé bien des inquiétudes et attisé bien des jalousies dans les tribus connaissant des problèmes fonciers. Pour éviter ce type de dissensions internes, les autorités coutumières de maintes tribus ont opposé un refus de principe aux projets de reboisement.

Si les reboisements FADIL s'insèrent le plus souvent sans problèmes majeurs dans les pratiques sociales non marchandes, on relèvera cependant que des difficultés peuvent surgir de la contradiction entre les pratiques traditionnelles et des stratégies nouvelles fondées sur le pouvoir social de l'argent. Certaines personnes ont été accusées de rechercher leur intérêt personnel, et de vouloir asseoir de nouvelles formes d'autorité à la faveur des opérations de reboisement. Des travailleurs occupés aux travaux de plantation ont également dénoncé la mystification du discours coutumier tenu par des fonctionnaires mélanésiens, propriétaires fonciers ou personnes occupant des positions éminentes dans les structures locales, qui prônent le partage communautaire des bénéfices attendus des reboisements, sans aucune participation de leur part à la mise en place des périmètres.

Les critiques les plus courantes sont celles qui portent sur les aléas de l'opération. On rappelle dans diverses localités qu'autrefois déjà les Eaux et Forêts avaient engagé les gens à entreprendre des reboisements sur leurs terres, et leur avaient fait des promesses qui n'ont pas été tenues (les arbres plantés alors n'ayant toujours pas été achetés). Pour ce qui est du sort des nouveaux reboisements, il paraît d'autant plus incertain que les informations les plus variées circulent quant au délai de croissance des arbres et aux débouchés du bois. Mais les propriétaires des reboisements sont surtout inquiets devant les risques que courent leurs parcelles du fait des incendies et des cyclones, car ils ne bénéficient d'aucune assurance contre ces risques qui, s'étendant sur quinze ans, leur paraissent considérables. Tous s'interrogent sur le fait de savoir si l'obligation de remboursement du crédit est maintenue en cas de destruction accidentelle

des parcelles. Plusieurs ont déjà appris à leurs dépens ce qu'il en coûte de redresser et d'étayer les pinus couchés par le vent, d'autant que ce travail ne peut être entrepris aussitôt après le passage d'un cyclone, puisqu'il faut s'occuper d'abord des cultures vivrières et des caféières qui procurent la subsistance et des revenus immédiats.

Si "*l'argent des pinus*" est apprécié en tant que revenu d'appoint, il est cependant considéré comme très insuffisant en comparaison d'un travail salarié normal. Intéressant pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas quitter la tribu, en particulier pour les femmes et les chefs de famille âgés, "*le travail des pinus*" est peu attractif pour les jeunes qui se déplacent volontiers, ou pour les adultes ayant des charges de famille importantes. Même pour la plupart des propriétaires de reboisements, la prévision de la rentabilité future de l'opération n'est pas suffisamment claire pour compenser le faible niveau de rémunération du travail. Et pour les travailleurs non propriétaires, le manque à gagner est considérable. Alors que, pour la préparation du sol et la mise en terre des plants, un ouvrier du plateau de Tango est payé 43,50 F. CFP par plant, celui qui travaille sur une parcelle de reboisement FADIL ne touche que 25 F. CFP (encore faut-il que le propriétaire du reboisement lui rétrocède l'intégralité de ce qu'il touche pour ce travail, ce qui n'est pas toujours le cas); le manque à gagner est donc supérieur à 40 %. A cela s'ajoutent l'inconvénient des délais de paiement, qui peuvent être très longs, et celui beaucoup plus grave de l'absence de couverture sociale. Pour un père de famille nombreuse, la moindre rémunération du travail et l'absence d'allocations familiales peuvent se traduire par un manque à gagner de plus de 75 % par rapport à ce que rapporterait son travail sur le plateau de Tango. La difficulté de rassembler une main-d'œuvre suffisante pour réaliser ces reboisements, souvent invoquée comme l'une des principales raisons des échecs de ce programme, est intimement liée à ce bas niveau des rémunérations.

Mal payé, le travail sur les parcelles de reboisement FADIL est souvent rendu excessivement pénible par l'inexistence de voies d'accès pour le transport des plants. Ceux-ci sont alors acheminés à cheval ou à dos d'homme, sur des distances parfois longues (jusqu'à plus de 2 km) et des pentes abruptes, sans que ce travail soit payé. A Tango, le transport des plants n'est pas rémunéré non plus, mais les pistes créées par le Service des Eaux et Forêts le facilitent beaucoup. Certains propriétaires de reboisements ont ouvert des pistes à leurs frais, mais plus nombreux sont ceux qui, n'obtenant pas d'aide pour créer des voies d'accès à leurs

parcelles, ont réduit les superficies à planter ou se sont simplement retirés de l'opération.

Face aux problèmes de l'encadrement et du suivi technique des opérations de reboisement, les positions des Mélanésiens sont apparemment contradictoires. Certains se félicitent des bonnes relations qu'ils entretiennent avec les agents des Eaux et Forêts, en faisant valoir que ceux-ci ne se montrent nullement tracassiers. Mais plus nombreux sont ceux qui soulignent, pour s'en plaindre, le manque d'intérêt de beaucoup de ces agents à l'égard des reboisements FADIL. Le sort de ces reboisements privés leur importerait moins que celui des reboisements administratifs dont ils sont directement responsables. Les correspondances échangées entre le Service des Eaux et Forêts, le FADIL, et la SICNC sont riches en griefs réciproques. A l'égard des Eaux et Forêts, les reproches les plus fréquents ont trait à des négligences dans la reconnaissance des parcelles, aux retards dans la livraison des plants, et aux délais nécessaires à la réception des travaux. L'exemple qui illustre le mieux le premier point concerne le périmètre d'Amoa : sur les 130 ha délimités pour la première tranche annuelle du reboisement, moins de 80 ha, voire seulement 40 ha d'après certaines estimations, seraient révélés propres à la sylviculture dans des conditions acceptables ! De surprenantes omissions peuvent également être observées au plan technique. Ainsi, toujours sur le périmètre d'Amoa, l'annellation des niaoulis n'est pas complétée par l'application du produit chimique, le B 80, qui devrait parachever leur dévitalisation : *"parce que cela n'est pas prévu dans le plan de financement"* ! Ou bien cette pratique est inutile, et par conséquent inutilement coûteuse sur les chantiers de reboisement dirigés par l'Administration, ou bien son manque est préjudiciable à Amoa ... En ce qui concerne les délais requis pour la délimitation des parcelles et la réception des travaux, on notera que le Service des Eaux et Forêts ne dispose peut-être pas de suffisamment de personnel pour faire partout face à ses obligations. Dans certaines localités, on s'est plaint d'avoir eu à attendre durant six à huit mois la visite d'un agent des Eaux et Forêts. On ajoutera cependant que les responsables des reboisements ne sont pas tous aussi réguliers aux rendez-vous des agents forestiers qu'ils le prétendent. La production des plants de pinus pose, quant à elle, de difficiles problèmes de programmation, les prévisions étant souvent perturbées par des désistements de la part des groupements, ou au contraire par des rattrapages. Même sur le chantier de Tango, où le Service des Eaux et Forêts était le seul maître d'œuvre, on a assisté à la destruction de 180.000 plants en pépinière au cours d'une seule année

(représentant une valeur de plus de 3.000.000 F. CFP), parce qu'ils n'ont pas pu être mis en terre à temps !

Au-delà des problèmes particuliers posés par la participation du Service des Eaux et Forêts à ce programme FADIL, il faut relever la complexité et la lourdeur de l'ensemble de la procédure administrative exigée pour la mise en œuvre de ces reboisements. A n'en pas douter, c'est là une des principales causes d'échec de ce programme. Les dossiers sont instruits par le Service des Eaux et Forêts ; ils doivent comprendre un *"questionnaire type"* dûment rempli et signé par tous les bénéficiaires, les actes de naissance de ceux-ci, un plan des parcelles, et un procès-verbal de palabre relatif au statut coutumier des terres à reboiser, établi par la Gendarmerie. S'il manque une pièce ou une signature, le dossier fait le va-et-vient entre les Eaux et Forêts, le FADIL, la SICNC, la Gendarmerie et la Subdivision. Une modification de la *"fiche type"* a de plus nécessité l'établissement de nouveaux contrats en cours de programme, ce qui a provoqué des retards supplémentaires. Normalement, la procédure d'engagement dans cette opération comprend trois étapes : la constitution du dossier, la décision prise par le FADIL et la SICNC, puis l'établissement d'une *"Convention relative au financement d'une opération reboisement sur des terres de réserves, bénéficiant des aides de l'Etat (FADIL)"*. Ce dernier document, soumis à la formalité de l'enregistrement, ne comprend pas moins de sept pages de texte serré, que les *"bénéficiaires"* signent en acceptant de se reconnaître *"emprunteurs co-débiteurs solidaires ayant renoncé au bénéfice de discussion et de division"* ... Peu habitués à ces sortes de complications, la plupart des Mélanésiens ne comprennent pas les tenants et les aboutissants de tels documents, et appréhendent que les signatures qu'ils apposent au bas de ces pages (qu'ils ne lisent pas) ne se retournent un jour contre eux. La signification du vocabulaire juridique et les ramifications des structures administratives leur échappent pareillement. Quelle ne fut pas la stupéfaction dans la tribu de Goa St Yves, quand les membres d'un groupement familial apprirent que le Trésorier Payeur Général de la Nouvelle-Calédonie (lui-même) refusait de viser leur nouveau contrat de reboisement parce que l'un de leurs parents décédé, dont ils avaient pris la succession, devait au fisc 10.950 F. CFP au titre de la patente !

Sans doute est-ce surtout à la complexité de l'organigramme de ce système d'aide au reboisement qu'il faut attribuer la longueur des délais de paiement, qui a découragé de nombreux propriétaires de reboisements. Ceux-ci se trouvent tout particulièrement embarrassés quand ils

ont employé de la main-d'œuvre extérieure à la famille, qui est pressée d'être rémunérée et réclame son dû. Faute d'obtenir dans un délai raisonnable les crédits attendus, et de pouvoir faire face à leurs obligations, plusieurs responsables de reboisements, notamment parmi ceux du Nord, se sont vus contraints de venir jusqu'à Nouméa à plusieurs reprises, pour tenter d'obtenir les paiements auprès des instances centrales du FADIL. De guerre lasse, certains ont demandé l'annulation de leur contrat. Ces retards dans les paiements ont deux origines, dont les effets sont souvent cumulés : le délai de réception des travaux et le délai de la procédure de financement proprement dite. Il n'est pas possible, avec les éléments à notre disposition, d'analyser les retards imputables au délai de réception des travaux. A croire les récriminations des propriétaires de reboisements, il arrive qu'ils soient importants ! Dans l'un des dossiers, il est fait état d'un retard de treize mois — mais il s'agit d'un cas apparemment exceptionnel. Par contre, les retards intervenant dans la procédure de financement peuvent être analysés, puisque tous les dossiers comprennent les procès-verbaux de réception des travaux et les avis de paiement. Moins de la moitié des paiements sont effectués en moins d'un mois, un bon tiers des paiements interviennent entre un et quatre mois, 10 % nécessitent un délai de quatre à huit mois, et 7 % un délai de plus de 8 mois. Les sommes attendues sont parfois importantes. Certaines régions sont plus touchées que d'autres par ces retards. Pour Bondé, on relève dans la catégorie des délais de huit mois et plus, les cas suivants : 60.000 F. CFP attendus huit mois, 50.000 F. CFP attendus huit mois et demi, deux fois 120.000 F. CFP, 150.000 F. CFP et 180.000 F. CFP attendus neuf mois et demi. Rapportées au niveau des ressources monétaires du milieu mélanésien, ces sommes sont considérables, et les retards qui affectent leur versement sont durement ressentis.

**Tableau 2 : Répartition des paiements selon le montant des sommes dues (F.CFP) et les délais d'attente.**

	moins de 100 000	100 000 à 199 000	200 000 et plus	Totaux
— de 1 mois . . . . .	47	18	6	71
1 à 2 mois . . . . .	29	11		40
2 à 4 mois . . . . .	19	4		23
4 à 8 mois . . . . .	13	4		17
8 mois et plus . . . . .	6	6		12
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>114</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>163</b>

## CONCLUSION

Nous examinerons d'abord un document administratif qui, à la suite des recherches menées sur les périmètres de Tango et de l'Île des Pins, établit un bilan sans complaisance de l'opération de reboisement FADIL (1) - Lettre n° 24.59/C.G.F.N. 29 avril 1981, du Chef du Centre de Gestion Forestière Nord au Chef du Service des Eaux et Forêts à Nouméa. D'entrée, il est précisé, à propos de ces reboisements, que *"la situation générale est loin d'être brillante"*, alors même que *"les terrains disponibles ne manquent pas, [et] que les trois premières années de plantation se sont fort bien déroulées"*.

Pour expliquer la désaffection des Mélanésiens à l'égard du programme, l'auteur de la lettre fait état des raisons suivantes (2) :

*"Les grosses difficultés actuellement rencontrées semblent dues à de regrettables retards administratifs et financiers, entraînant un manque de confiance et de motivation. Il n'est pas exclu cependant qu'il s'y greffe des problèmes internes et d'ordre coutumier (notamment sur le partage des bénéfices et des rémunérations).*

---

(1) Etabli pour le Nord de la Nouvelle-Calédonie, ce bilan a une portée plus générale.

(2) Le document cité aborde également le problème de la rentabilité de l'opération au terme prévu de 15 ans : *"Sur le plan économique et forestier, nous savons depuis la mission SIFER qu'une exploitation de 15 ans n'a aucun intérêt (et encore moins pour les plantations disséminées et de petite envergure), et qu'une prolongation notable et justifiée du terme d'exploitation nécessite des travaux intermédiaires de sylviculture. Ces travaux et cette prolongation ne sont pas envisagés dans la procédure FADIL"*.

Contrairement à ce qui est affirmé dans la lettre citée, le caractère spectaculaire de la croissance des pinus est souvent relevé par les Mélanésiens.

*"[...] La motivation et l'intérêt suscités par les reboisements FADIL en pinus ne sont que superficiels. Lorsque la rétribution retarde ou disparaît, tout s'effrite et s'oublie."*

*"Le terme d'exploitation et l'arrivée des bénéfices sont courts à l'échelle forestière mais longs à l'échelle humaine. Entre temps, l'absence de rentrée d'argent, les risques de feux et de cyclones, les difficultés d'ordre foncier et coutumier, l'installation d'une espèce non indigène (pinus = "arbre de l'Administration") dont les résultats n'ont rien de spectaculaire et dont les débouchés restent vagues sont des données qu'il ne faut pas négliger. Elles montrent que cette opération FADIL de reboisement ne peut avoir de fondement véritable [dans] le milieu mélanésien et ne repose donc pas sur une acceptation durable et entière."*

De son côté, le Rapporteur Général du FADIL avait déjà attiré l'attention de la SICNC sur plusieurs des problèmes abordés ci-dessus (cf. lettre n° 143 FADIL, 6 février 1981, Le Rapporteur Général du FADIL au Directeur Général de la SICNC) :

*"[...] Tous ces retards [dans les procédures administratives] sont très mal perçus par les intéressés et [...] ces formalités contractuelles, administratives et financières, doublées d'un désintéressement dans le suivi, ne sont pas adaptées à l'opération Reboisement FADIL dont on ne peut que constater le blocage actuel."*

Ces extraits de correspondance montrent que des observateurs attentifs aboutissent, au sein même des Services Techniques et Administratifs, à un diagnostic semblable à celui qu'imposent les données que nous avons recueillies par ailleurs. De quel poids pèseront ces observations sur le cours de la bureaucratie administrative ? En l'absence d'une véritable politique de développement, prenant en compte l'ensemble des déterminations qui commandent le champ social en Nouvelle-Calédonie, les opérations dites de développement se succéderont, en apportant ici ou là quelques revenus et des augmentations ponctuelles de la production, mais sans changer en profondeur la configuration sociale qui rend structurellement impossible le développement que l'on préconise.

\*  
\*   \*  
\*

Les ambiguïtés et les contradictions résultent de ce que ces reboisements devraient à la fois constituer des formes d'assistance et des opérations de développement, des activités s'intégrant dans les pratiques sociales non marchandes et des investissements de type capitaliste. La différence radicale existant entre la rationalité propre au système social mélanésien et la rationalité capitaliste qui inspire ce programme FADIL a tout simplement été ignorée.

La rentabilité n'a été avancée comme un argument en faveur de l'opération qu'à l'intention des sources de financement ; par ailleurs, on se contente de dire que ce programme est susceptible de présenter "*un intérêt économique non négligeable*", et on se rassure aussitôt en insistant sur son "*intérêt certain au plan écologique et esthétique*". Dans les dossiers, on peut trouver des notations comme celle-ci : "*Effectivement, ce n'est pas un projet très rentable, mais les intéressés (sérieux et travailleurs) y tiennent ; il vaut [donc] mieux poursuivre*". En fait la principale justification du programme réside dans son objectif immédiat : fournir une rémunération aux habitants des tribus pour les aider à faire face à la récession économique, et notamment occuper les jeunes pour éviter qu'ils ne viennent grossir le nombre des chômeurs urbains et des groupes politiques les plus radicalisés. Par rapport à d'autres formes d'assistance, les reboisements FADIL présentent a priori des avantages certains. Ce programme exige de l'initiative et du travail, et il constitue une forme d'investissement (quelle que soit sa rentabilité au terme de l'opération). Mieux vaut sans doute planter des pinus dans les tribus que de couper des mimosas dans les chefs-lieux des Communes ... Cependant, même en admettant que toute aide est bonne à prendre, il faut replacer le programme des reboisements FADIL dans son contexte : force est de constater alors que le faible niveau de la rémunération, l'absence de couverture sociale, et le délai des paiements en font une forme d'assistance fort peu intéressante en comparaison des autres formes couramment pratiquées — comme l'aide aux chômeurs du "*Plan Jaquet*". C'est incontestablement une des raisons majeures du manque de motivation des Mélanésiens pour ce programme. Au reste, celui-ci n'est possible que par l'existence d'une main-d'œuvre marginale, condamnée à s'employer à n'importe quel prix ; et il contribue à assurer la reproduction de cet état de fait.

Si des reboisements effectués sur de grandes superficies peuvent à terme se révéler comme des facteurs de développement pour le Territoire, par leur production et surtout par les emplois spécialisés qu'ils suscitent (travail forestier proprement dit, sciage, menuiserie, entretien des infrastructures, transport, etc.), les reboisements familiaux sont trop restreints pour induire par eux-mêmes des processus de développement dans la société mélanésienne. Sans préjuger de leur utilité future, on observe qu'ils n'ont, dans l'immédiat, pas d'effet d'entraînement notable. Les revenus provenant des reboisements sont si faibles qu'ils sont immédiatement consommés, les profits de la vente du bois apparaissent si aléatoires et si lointains que leur perspective ne saurait en rien influencer les comportements économiques, et la nature de ce type de reboisement en fait une activité temporaire et marginale (les parcelles ne requérant plus guère de travail après les trois premières années). L'élevage ou la caféiculture réalisent, bien mieux que le reboisement, les conditions susceptibles de donner lieu à une dynamique de développement en milieu rural — investissement permanent, pour des gains à court ou moyen terme. Pour constituer plus qu'une simple occupation pour chômeurs qui s'ignorent, les reboisements devraient s'intégrer dans un mouvement de promotion d'ensemble du milieu rural mélanésien.

En s'insérant aisément dans le cadre des pratiques non marchandes, les opérations de reboisement FADIL ne perturbent guère la formation sociale précoloniale qui se maintient en milieu mélanésien, et elles ne produisent donc pas de changement notable dans l'immédiat. Là où, au plan foncier, ces reboisements pourraient mettre en cause les "équilibres" existants, ils sont généralement refusés d'emblée par les autorités coutumières. Ailleurs, ils sont utilisés par les propriétaires fonciers, voire par des chefs, pour affermir leurs positions. A terme, toutefois, il est prévisible que ces reboisements, s'ils devaient prendre de l'importance, conduiraient à des problèmes qu'il ne serait pas possible de résoudre dans le cadre des pratiques sociales anciennes qui prévalent encore en milieu mélanésien. En matière foncière, les propriétaires de reboisements ont tendance à se réclamer du droit coutumier tout en faussant les usages traditionnels. Non seulement le rapport à la terre change lorsque l'on substitue une occupation pérenne du sol, comme la sylviculture, aux cultures vivrières annuelles, et lorsque la notion de profit apparaît à côté de la notion de subsistance, mais c'est surtout la réification du droit coutumier, à la faveur d'une sorte de codification

formelle de ce droit (au contact des pratiques marchandes), qui est contraire aux pratiques foncières anciennes. Celles-ci étaient dans une large mesure commandées par la nécessité d'ajustements constants, la propriété (ou tout au moins l'usage des terres) étant rapportée à l'importance démographique des groupes sociaux — notamment par l'accueil de clans étrangers et l'adoption. Or, les reboisements constituent la manière la plus commode pour geler le patrimoine foncier au profit de groupes particuliers (parfois restreints), en différant la possibilité de redistribuer les ressources en fonction des besoins nouveaux qui se font jour. En ce sens, les pinus permettent de maintenir, voire d'accentuer des inégalités.

Par ailleurs, il est vraisemblable que des difficultés surgiront dans de nombreuses tribus quand interviendra la répartition des bénéfices (si du moins ils sont assez importants pour alimenter des querelles). Les mécontents se recruteront d'abord parmi ceux qui auront contribué, pour une rémunération très faible, à la mise en place des reboisements et n'auront pas droit aux bénéfices de la vente ; sans doute certains d'entre eux essayeront-ils de se rappeler, d'une manière ou d'une autre, au bon souvenir des propriétaires des parcelles. Mais les tensions risquent d'être plus grandes entre les propriétaires eux-mêmes lorsque plusieurs lignages ou plusieurs clans sont concernés. L'extension du salariat et l'influence de l'urbanisation produisent en effet un changement qui, pour n'être pas rapide, n'en est pas moins profond au niveau des rapports sociaux, l'argent étant de plus en plus utilisé en fonction de son pouvoir social propre, pour servir des intérêts particuliers au lieu d'être redistribué dans un cadre communautaire. Plusieurs reboisements ont été interrompus parce que les propriétaires des parcelles appréhendaient ce genre de conflits ; d'autres propriétaires, parfois aussi lucides mais moins conséquents, repoussent les problèmes en affirmant que *"le Conseil des Anciens décidera le partage de l'argent quand sera venu le moment de la récolte"*. Alors que tout le monde est censé devoir profiter des reboisements, bien que l'on ne sache pas au juste quand et comment, certains groupes sont déjà accusés de rechercher par ce biais des profits particuliers. A ce niveau, c'est tout le problème du passage d'une société non marchande aux pratiques de l'économie de marché qui se pose, mais qui n'est pas perçu comme tel.

En somme, les reboisements FADIL apparaissent, de même que bien d'autres opérations dites de développement, comme improvisées de

bout en bout à tous les niveaux. Mis en place sans une connaissance suffisante du terrain, ne s'insérant pas dans une politique d'ensemble, et de surcroît géré d'après des normes tout à fait inadaptées, ce programme est sans doute condamné à végéter tant qu'il sera maintenu dans sa forme actuelle. Quelles que furent les intentions de ses promoteurs, il se réduit à une opération d'assistance et de contrôle social, et ne contribue guère à donner aux Mélanésiens les moyens de devenir des partenaires effectifs dans la compétition sociale et économique qui se livre en Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 1982.



## ANNEXE II

### — Extraits du discours original sur les programmes de reforestation

#### A. - Tango

(Enregistré au magnétophone, en notre absence, et traduit du païçi en français par un travailleur du chantier ; quatre intervenants).

— *Ce que je vois dans le travail de pinus. Je fais parce que l'Administration a dit de faire. Mais c'est un peu dur. Je fais pour nous faire gagner. Nous avons commencé du col, nous avons commencé des routes, et commencé de planter le pinus. Quand je vois le problème du travail, c'est dur ; mais seulement on faire. Pour le pinus, nous, on a crevé le cu, à bloc, à bloc ; mais peu gagné. Autre problème que je vois : nous avons fait venir la route, et nous avons bouché le creek et la rivière. Autre problème : on nous a saigné le niaouli, on a fait crever le niaouli, mais c'est le bois du pays. En plus de ça, on plante le pinus. Mais le pinus, on ne voit pas encore ce qu'il nous a fait du bien. Mais le niaouli, il nous fait service : les feuilles nous guérit, la peau des niaoulis sert pour nos maisons. Le Service des Eaux et Forêts nous prenait pour aller nous visiter le col d'Amieux, les anciennes forêts de pinus. Mais on n'est pas d'accord là-dessus : on a vu le pinus coupé et laissé pourrir (1) — au lieu de nous dire de venir prendre les poteaux pour nos maisons. Nous, on ne comprend rien. Les Eaux et Forêts ont pris l'argent du Territoire pour nous payer nous planter le pinus ; mais après on coupe le pinus, et laissé pourrir. Qui va rembourser l'argent qui*

---

(1) Allusion à une coupe d'éclaircie.

*est gaspillé ? On plante, ils ont nous payés, et quand il est grand, moyen de faire des poteaux, ils ont coupé et laissé pourrir. Au lieu de essayer les arbres en Nouvelle-Calédonie, pourquoi dépenser l'argent du Territoire ? Avec quoi on va rembourser l'argent qui est prêté, si on laisse pourrir ? Il fallait utiliser le bois coupé pour les maisons et les barrières. Nous, on d'accord pour payer : on a tellement besoin de bois dans le réserve. Autre problème : le pinus va nous envahir dans l'avenir. A cause des graines. A cause du feu.*

*“— Cet budget, qui a été bloqué pour nous par le Territoire, qui c'est qui va le rembourser ? S'ils voient qu'ils n'ont pas assez d'argent pour rembourser, peut-être qu'ils vont nous poser l'impôt. A cause de laisser pourrir comme ça. Maintenant ce n'est pas encore sorti, mais peut-être qu'il sortira à l'avenir : ils vont nous foutre l'impôt ! Au lieu de nous laisser payer un bon prix bas, pour nous besoin ; ils laissé pourrir. Cet argent qu'ils ont débloqué de France, qui c'est qui va payer ? On est risqué. Nous, on ne comprend pas.*

*“— Moi, je remarque au point de vue niaouli : depuis nos ancêtres, les niaoulis nous ont rendu service. Service à bloc, à bloc, à bloc. Parce que pour faire une maison, on fait le poteau, on fait le peau de niaouli pour le toit et couvrir jusqu'en bas, on fait les perches. Et en tant que Canaques, on connaît : on a déjà vivre dedans. Mais avec le pinus, peut-être on va seulement faire la pâte à papier avec, pour la France ou le Japonais. Mais pour nous, Canaques, le pinus ne peut pas rattraper le travail du niaouli. Il y a longtemps qu'on demandé le plateau pour les terres. L'Administration ne veut pas le donner. Mais maintenant, ils ont planté le pinus. Si on monté couper le niaouli pour avoir le poteau, l'Administration dit qu'il faut payer tout ce qui est sur le plateau ; mais ce niaouli, il a grandi avec nous les Canaques, c'est l'arbre pour nous. Pour ce pinus que nous avons planté, il faut attendre quatorze ans pour utiliser. Mais je ne sais pas s'il va nous rendre service bien comme il faut, comme le niaouli. Cette nouvelle, il faut attendre quatorze ans. C'est bien qu'on a planté le pinus. Mais ils n'ont pas préparé d'avance où qu'on va vendre, où qu'on va faire la pâte à papier. Ils ont dit : en France. Mais pourquoi pas en Nouvelle-Calédonie, ici, sur place ? Les niaoulis, on a regretté maintenant. Parce que les travaux qu'il nous a servi depuis les ancêtres, qu'on a vivre dedans, qu'on connaît bien, ils sont finis. On laisse crever. Le pinus, il faut attendre quinze ans ; mais dans quinze ans, qu'est-ce qu'on va servir ? On ne sait pas.*

— *Moi, ce que je remarque : au lieu de continuer avec les arbres en Nouvelle-Calédonie — les niaoulis, les houps, le sapin, les kaoris, les tamanous, et les faux tamanous —, au lieu de continuer à servir ça qu'on a déjà servi, au lieu de faire le pâte à papier avec ça, au lieu de scier ça pour faire les planches, le bois carré, avec les machines qu'on a vues au col d'Amieux, ils ont essayé planter le pinus. Ce pinus, c'est bon qu'il nous fait planter ; mais autrement, on ne sait pas ce qu'il va donner dans quinze ans. Nous, on croit qu'il n'est pas bien joli. Ils devraient essayer avec le bois d'origine de Calédonie.*

— *En tant que Canaque, chef canaque ou autre type, on fait la remarque qu'ils n'ont pas voulu nous écouter. Ils ont voulu qu'eux-mêmes existent, leur parole, leur loi. Alors que nous, on a vu les arbres durs, et ce qui est bon. Mais pour eux, c'est comme si nous, on est toujours bêtes. L'Administration, ils ne veulent pas nous écouter. Il part, il part, il part. Mais quand il bute, il revient, il va demander ce que nous on a déjà tout dit.*

— *Autre chose, que je vois dans le pinus. Ils l'ont fait venir pour planter, mais si moi je vais couper pour avoir un poteau, je dois payer. Les autres arbres, je n'ai pas besoin de payer s'il y a besoin. Si on met le feu, sans faire exprès, les gendarmes vont emmerder nous. Cet arbre, il va nous bloquer. Les arbres qui ont servi depuis nos ancêtres, c'est notre camarade en Nouvelle-Calédonie : on peut prendre pour nos besoins.*

— *Quand je vois le kaori, le sapin, le niaouli et les autres arbres, je vois que c'est la même chose. Mais pourquoi ils ont fait venir le pinus, au lieu d'essayer les arbres de nos ancêtres ? C'est seulement si on a vu que les arbres de Nouvelle-Calédonie n'allaient pas, qu'on doit faire venir le pinus. Au point de vue culture indigène, au point de vue culture européenne, c'est la même chose ; mais pourquoi on n'a pas sorti la culture indigène ? L'Administration ne veut pas écouter, suivre ce qu'on dit. C'est ce qui fait perdre le Canaque, comme le caillou qui est tombé au fond de l'eau, perdu jusqu'à saecula saeculorum. Les jeunes, ils ont l'école maintenant, mais ils ont oublié la culture canaque. Les jeunes, ils sont comme les couilles des bœufs qui balançent entre les jambes : avec les vieux ils disent qu'ils ont l'instruction et la coutume des Européens, et avec les Blancs ils disent qu'ils ont la coutume des Canaques, mais ils ne connaissent rien avec les Européens et ils ne connaissent rien dans la tribu. C'est pour ça, on gueule beaucoup les jeunes. Mais c'est pas tout à fait leur faute. Pourquoi, la Haute-Administration, elle n'a pas fait la pépinière avec les arbres de*

*Nouvelle-Calédonie que nous, les Canaques, on connaissait — les arbres qui est dur, et les arbres qui est moins dur ? Avec les arbres étrangers, ça va pour les étrangers parce qu'ils connaissent ; mais nous, c'est les arbres de Nouvelle-Calédonie qu'on connaisse. Dans le sens où ils veulent nous évoluer, je remarque qu'ils ne vont pas nous évoluer dans un sens clair et net. Il y a trop de jeunes qui n'ont pas d'intelligence, pourtant ils ont été à l'école ; mais ils ne sont pas assez instruits. Pourquoi ils fait venir l'arbre étranger de 22.000 km, de France jusqu'ici ? Si vraiment, s'ils vient avec leur système d'évolution, on devrait commencer avec les arbres du pays pour nous évoluer. S'ils veulent nous évoluer, il faut nous évoluer en tant que Canaques. On ne pas critiquer l'Administration, mais on dit le problème qu'il nous a fait. Parce que nous on croit que c'est pas l'Administration qui fait le problème ; mais que c'est les gens de l'Administration, qui ne connaît pas au juste le problème de la Nouvelle-Calédonie — comme nous, les Canaques, on ne connaît pas les choses de la France.*

## B. — ILE DES PINS

(Enregistré au magnétophone, en notre absence, et traduit du kounié en français par un informateur ; sept interlocuteurs).

— *Tout ce qui est bois dans l'île, ça vaut l'argent, ça vaut l'or. C'est aussi une décoration de la terre. Et pour l'homme, s'il n'y avait pas d'arbres, on serait cuit par le soleil. On est plus heureux que les gens qui vivent dans le désert. On planterait cet arbre venu d'ailleurs pour la diversité, pour la richesse. Et aussi planter des arbres du pays : il faut les maintenir pour assurer la continuité de ces espèces. Parce qu'un pays bien boisé est toujours mieux qu'un désert [...] Si à l'avenir les plantations étaient à refaire, ici, je serais le gars à péter la gueule du premier qui s'opposerait aux plantations. Notre île a besoin d'être reboisée. Voilà bien longtemps que personne ne pense à remplacer les arbres qui sont toujours coupés dans nos forêts. Heureusement que le sol d'ici est riche et que les graines y poussent très vite. En définitive, c'est une bonne chose que de permettre aux Eaux et Forêts de planter des arbres ici. Ce sera à notre avantage. C'est à louer. Si ce n'est pas à nous de bénéficier, une autre génération, ou les enfants de nos enfants qui vont en bénéficier, même si ça n'est pas dans les mêmes buts que nous. Et les arbres conserveront la beauté de l'île.*

— *Le pinus, c'est une source de développement pour nous, Mélanésiens, parce que un jour viendra, dans dix ou vingt ans, nous pourrons l'exploiter ; donc ce sera un revenu pour nous, les gens du pays. On a déjà planté presque ou plus de 100.000 pieds de pinus ici, avec les Eaux et Forêts. La première plantation qui était faite, il y a déjà quinze ans, a déjà dépassé sa date d'exploitation — même dix-sept ans maintenant. Ils ont voulu en faire avec des feuilles d'isorel, et couper pour les poteaux du téléphone et électriques, et même pour en faire de la pâte à papier. Ils ont*

*dit qu'ils allaient construire une usine de papier en Calédonie ; mais depuis dix-sept ans, il n'y a pas encore trace de cette usine. Oh, c'étaient des promesses pour nous berner, et pouvoir prendre le plateau pour pouvoir planter. Alors, à un moment donné, ils ont dit qu'avec eux on se partagerait les bénéfices du pinus. Et les chefs coutumiers ont demandé si un jour on vend les pinus, qu'est-ce qui va se passer. Les Eaux et Forêts vont-ils prendre les sous, ou les gens d'ici ? Ils ont alors répondu que cet argent, on le partagera entre la Commune de l'île et les Eaux et Forêts, et une troisième part, je ne sais pas à qui reviendra-t-elle — peut-être aux chefs.*

*— Un jour, on pourra couper ce bois, oui. Mais il faut demander la permission au Blanc. Ils ont dit que le Japon va beaucoup acheter ce bois. Pas pour les barrières, mais pour broyer et faire avec des choses, comme ils ont voulu faire avec la peau de niaouli, pour faire du papier. Avec l'usine au Japon, pas ici. Parce que le Japonais se démerde mieux qu'eux. Y a qu'à voir ses marques de voitures qui dépassent partout, là, dans l'industrie. On reçoit tout d'ailleurs.*

*— Les oppositions politiques ont gêné le pinus : même les gens qui sont d'accord pour les pinus vont s'opposer, à cause de leurs différends politiques. Même chose pour la chefferie. Aujourd'hui, cela jouera moins, parce que les gens sont un peu mieux renseignés, et que les pinus sont une réalité, à côté de la politique qui n'est que paroles. Les gens votent toujours pour Pidjot, pour l'Union Calédonienne, parce qu'il a toujours défendu les Mélanésiens, parce qu'ils ont toujours voté pour lui. Mais ils ne se demandent pas sur l'Indépendance. Avec la France, c'est mieux. Si c'est l'Indépendance, on n'a pas grand chose à l'île. Les indépendantistes font des promesses avec les paroles. Les autres apportent quelque chose. Depuis que Dijoud a commencé à se battre pour les Mélanésiens, il y en a beaucoup qui commencent à comprendre.*

*— Moi, à mon avis, avec la conjoncture actuelle, je pense que ce pinus, même si l'Etat a fait des dépenses de quelques millions pour planter cet arbre, qu'il laisse cet arbre pour l'île. C'est aux gars du pays, aux gars de l'île des Pins. Parce que si tu veux couper un bois, il faut faire une déclaration aux Eaux et Forêts, puis ça va là et ici, puis au Gouverneur, puis à Paris, et puis je ne sais encore où ... Qu'il laisse à nous, si on a envie de couper du bois, on va, on coupe, et puis c'est tout, qu'on parle plus, c'est une forêt comme une autre. C'est quand tu te mets à demander la permission à un autre, ça donne l'idée que tu n'es pas propriétaire chez toi. D'un côté il y a les indépendantistes, et le nombre augmente de jour en*

jour ; et quand on voit le Vanuatu qui est indépendant à côté de nous, là, et pourquoi pas nous ?

— On m'a dit de faire attention, parce qu'il y a de la politique qui rentre là-dedans, avec l'Administration, surtout dans le redémarrage de la scierie avec le Fadil. J'ai un copain qui était dans cette commission, qui m'a dit de faire gaffe, parce que l'Administration va jouer une manœuvre avec nous. Les Eaux et Forêts étaient pour nous, là-bas à Nouméa, à leur réunion avec l'Administration ; ils ont dit au sous-préfet qu'il y a du bois. Mais c'est le point de vue finances qui fait défaut. C'est pour ça que ça dort. C'est malheureux pour nous. Pour le Fadil, on ne connaît plus bien leur combine.

— L'Administration agit toujours en surprenant les gens — en voulant tout faire d'un coup, sans discuter avec les gens. Alors les gens se lèvent contre, se montrent réactionnaires. Les gens ne veulent pas des envahisseurs.

— Je n'ai jamais pu assister à un palabre ou une réunion qui traite de ces affaires. Mais, tu vois, tous les affaires qu'on traite avec les Européens sont toujours floues, toujours floues. Evidemment, le Mélanésien ne fait pas toujours attention aux termes employés dans les contrats et tout, il signe, et puis après le Blanc vient et dit : "Eh, tu as signé ça, allez, va-t-en de là !". C'est l'histoire.

— Au début, les gens étaient hostiles à cette plantation. Mais le Grand Chef a déjà dit oui, alors on pouvait pas s'opposer. Mais pour bien dire, il n'y avait pas eu de palabre tribal. Il n'y a eu qu'une réunion générale. Après un long discours du Blanc des Eaux et Forêts, on nous a demandé de voter à main levée, pour ou contre. Evidemment, maintenant on y voit quelque chose ; mais ce jour-là on ne comprenait rien. Puis les gens ont levé bêtement leurs bras, pour ou contre. Si on avait bien fait les palabres en tribu, je pense que beaucoup de gens se seraient opposés à la plantation du pinus. Parce que c'est comme un envahissement.

— Les Eaux et Forêts sont très malins. Il suffit qu'on ne s'entende pas entre nous, puis ils empoignent le tout.

— Auparavant, ils nous avaient dit que ce n'était qu'un essai. Alors, les gens leur ont dit de trouver un coin de terre pour ça. Mais ils ne nous avaient pas demandé ouvertement ; leur demande était camouflée. Ils nous ont fait les demandes, mais ils ne nous ont pas fait voir les options, les

*calculs. Puis on donne comme ça, un peu ; et eux prennent comme ça, plus grand. Tu sais bien comment ils sont. Ils avaient dit que c'était à titre d'expérience, c'est cela la raison, et c'est pourquoi on a cédé. Et maintenant cette expérience couvre tout le plateau. Et on n'a pas encore vu un bout de gâteau comme bénéfice de ça.*

*— Celui qui a calculé pour plantation des pinus, il n'était pas un couillon ! Il a placé les plantations pour les directions où c'est facile à faire semer par le vent. On ne savait pas cela ; on s'est aperçu après. Dans trois ans, il y aura plus de pinus poussés tout seuls que de pinus plantés. Cela va nous emmerder, parce que le pinus va dans nos terres cultivables. C'est un bois qui ne crève pas en coupant, il repousse en touffes [...]. J'ai planté les pinus. L'agent des Eaux et Forêts nous a dit que cela va nous enrichir. Il nous a trompés, parce qu'il n'a pas expliqué assez. S'il nous avait dit qu'en un rien de temps cela va passer partout, jamais on n'aurait accepté. On est déjà assez emmerdé par toutes les autres brousses ; et si une nouvelle brousse s'ajoute, cela n'est pas la peine.*

*— Je pense que tout ça, c'est un piège pour nous. Surtout les Eaux et Forêts : c'est une grande boîte, c'est l'Administration. Si, un jour, on parle de réserve, on a un cas là-bas : le terrain sur lequel était le Noviciat de la Mission. C'était bien la réserve. Maintenant c'est l'armée qui est là. Et tout ça s'est fait contre notre consentement. J'ai peur que ces plantations passent aussi à l'Administration sans notre consentement, comme le terrain de la Mission.*

*— La Mission a apporté le plus grand mal. Avant l'arrivée des missionnaires, on avait déjà le même Dieu. Les Missionnaires ont jeté les choses et les connaissances des vieux, qui étaient très bonnes à garder. Ce qu'on a aujourd'hui n'a pas tellement de valeur non plus. Il n'y a pas de valeur véridique, en réalité.*

*— C'est bon de faire des promesses, mais on sait bien que c'est un marchandage pour avoir notre île. Ils veulent nous broser, pour pouvoir agir en-dessous. C'est pourquoi on fait attention aux promesses. Déjà, on le fait entre nous. A plus forte raison avec le Blanc que l'on ne connaît pas. On se méfie même si on boit dans un même bol ; à plus forte raison celui qui est un peu loin là-bas, qui a un peu plus navigué que nous dans le grand monde.*

*— Il y a des promesses qu'ils vont peut-être tenir ? Mais c'est trop risqué d'y croire.*

*— Eh bien, ils ont commis beaucoup d'abus. Ceux qui venaient de métropole ici, comme fonctionnaires, ignoraient les Actes de la Prise de Possession de l'île des Pins. La plupart du temps, ils ont considéré les gens d'ici comme des imbéciles, des arriérés. Alors, la plupart du temps, ils ont fait ce qu'ils voulaient à notre insu, c'est-à-dire qu'ils ont travaillé plutôt en exploités. Ils n'ont pas travaillé en patron vis-à-vis d'un inférieur, ils ont travaillé sans considération aucune. Surtout sans considération morale de la personnalité des gens de l'île. Ils ont fait comme ils voulaient. Ça c'est un abus d'autorité.*

*— La plantation du pinus est une atteinte à la réserve, bien sûr que oui. Mais c'est toujours contradictoire, parce qu'ils disent que la réserve est inviolable, et les qualificatifs qui s'ensuivent. Ils arrivent encore à planter là-dessus ! Evidemment, ils avancent les prétextes que c'est pour protéger la terre ; mais nous, est-ce qu'on ne peut pas protéger, nous ? S'il manque de l'eau à l'île des Pins, c'est pas eux, les Blancs, qui vont être privés d'eau ; c'est nous, c'est donc de notre faute. On aurait pris l'initiative de planter les arbres. Car nous nous serions aperçus que nous manquons d'eau : dites donc, il faut planter quelque chose là-haut ! On n'a pas besoin d'un service qui vient planter, pour ensuite commercialiser et s'approprier du bénéfice.*

*— L'exploitation présente, c'est du travail fait en Judas par les Eaux et Forêts [...] Parce que avant de faire ces plantations, ils n'ont pas posé leurs conditions. Comment, pourquoi ils plantaient ça ? Et pour quel but ? Et arrivé à la maturité de ces arbres, comment se fera l'exploitation ? A qui ira le bénéfice ? Ils travaillent dans le silence. Alors personne de l'île n'est au courant de ce qu'ils sont en train de nous faire. Ils sont en train de nous faire une surprise sous-marine ... Un de ces quatre matins, ce bois sera en maturité, le domaine de l'Etat va mettre la main dessus ; et celui d'ici, le Kounié, n'aura que des miettes. Déjà on constate que les Eaux et Forêts ont des prises sur le bois qui a poussé tout seul ici : il faut payer des taxes là-dessus, et ça va au Gouvernement ; et aux Kouniés, rien du tout. Toute notre richesse nous passe sous le nez, et le naturel n'a jamais quelque chose.*

*— Les Eaux et Forêts nous faisaient payer même la taxe sur le bois de kohu mort. Alors, moi, je ne suis pas d'accord. C'est comme on fait payer l'impôt à un squelette d'homme. Et puis le bois, c'est chez nous ; donc, à qui je dois payer la taxe ? Et si je la paye, c'est à nous que ça doit revenir. Le bois, il est bien de chez nous, non ! Tout ça, c'est injuste. L'argent nous passe sous le nez pour aller chez le blanc.*

— Le premier servi doit être l'habitant du pays. Mais avec tous les branchements de l'Administration, la richesse va être répartie entre tous les différents secteurs, et le pauvre gars du pays aura la peau de ses billes. Toi tu donnes ton terrain, puis c'est les autres qui en profitent. C'est comme quand tu fais cuire une marmite de tortue, tu te retrouves avec ton assiette vide, mais c'est d'autres qui sont en train de bouffer ta tortue. Alors, ça peut pas marcher. Pour ne pas faire d'histoires, avec qui que ce soit, qu'ils laissent nos terres tranquilles ! Comme auparavant, riche ou pauvre, laisser la terre de l'île des Pins tranquille ! C'est tout : comme ça il n'existera pas un méchant ni un voleur, tout le monde est à égalité. Si on fait des plantations ici pour notre détriment à l'avenir, c'est pas la peine. Parce que c'est volé. Eux, ils ont déjà fait leurs calculs auparavant, c'est pourquoi ils sont venus planter. S'ils n'avaient pas touché leurs stylos auparavant, ils ne seraient pas venus planter.

— Ils n'ont pas voulu confier ce bois à chaque tribu parce que, comme j'ai dit déjà, ils voulaient une moitié et nous l'autre moitié. Avant, les Eaux et Forêts voulaient prendre tout le plateau, jusqu'à la route. Alors on a remonté la limite en haut, sur le plateau, parce qu'ils voulaient tout occuper et nous seulement l'autre côté de la route. Ça, c'est les conditions qu'ils ont faites de Nouméa, et puis ils sont venus l'appliquer. Heureusement qu'on était là. Alors on a découvert la manœuvre. Et puis j'ai vu là-bas sur la Grande Terre, c'est pas comme ça. Ils voulaient nous imposer ça. Mais les Blancs ont profité au moment où on avait notre premier maire indigène, qui les comprenait comme il pouvait. Mais heureusement on était là. J'ai remonté le piquet en haut du plateau, et j'ai dit au blanc : "Ici, je marche sur ma terre". Oui, parce qu'il faut regarder derrière. Il y a d'autres générations derrière nous, on n'est pas tout seuls. Il faut regarder devant. Le Blanc m'a demandé : "Mais tu vas foutre quoi là-dessus ?" — "Toi, tu restes avec nous, ici, mais tu t'en fous ; tu as déjà ta parcelle de terre en France, pour te construire ta villa, faut pas oublier. Nos gosses, eux, vont venir un jour habiter ici. Le nombre des habitants va augmenter et on a besoin de terres". Peut-être qu'avant ça, je vais faire de l'élevage de bétail, ici. C'est comme ça qu'on a reculé la limite qui se voulait à la route du tour de l'île.

— Les Eaux et Forêts amènent des méthodes techniques plus avancées. Alors, ils ont pensé que avec leur système moderne, ça réussira mieux. Mais tel qu'on le voit maintenant, c'est pas réussi du tout. C'est plutôt une occupation emmerdeuse pour les habitants de l'île. Ça va entraîner des histoires entre les voisins.

— Je préférerais les bois locaux. Le pinus, c'est de la bagatelle. Ça fait ornementation avec son espèce de nouveauté. Ça crée un saisissement pour la curiosité. Mais c'est momentané. Dans les années à venir, quand les graines vont tomber par terre, ça va être un boulot supplémentaire pour les plantations. Et puis les histoires que ça va engendrer, il y en a qui sont en couchettes ; le feu à la poudre, c'est vite fait l'explosion !

— Chaque chef de tribu s'est chargé de planter les arbres sur son secteur [...]. Il y a un problème, c'est que, sur ce plateau, les limites entre chefs ne sont pas bien définies. Pour Gadji, Wapan et Touété, ça va. Les autres, c'est pas très clair. Mais il y a des vieux qui connaissent encore les limites [...] Il faut que les vieux fassent voir les limites de chaque zone aux jeunes. Comme ça, plus tard, ils n'auront pas à se battre à cause de ça.

— Les jeunes font la coutume, mais ils vont un peu à la dérive. Mais c'est la faute des vieux qui ont voulu simplifier, pour faire un peu comme les Blancs. Surtout dans la coutume du mariage. Alors on est entre les deux. Le Blanc qui dit : il faut garder la coutume — et les autres îles ont bien gardé la coutume ; mais nous, on a voulu suivre le Blanc. Voilà, on est suspendu en l'air. C'est déjà tordu, maintenant, avec nous.

— Notre société est communautaire, c'est pas pareil avec la société des Blancs. Il faut préserver notre système tribal, puisque nous vivons là-dedans. Notre système nous protège, donc il faut le protéger. Pour dépasser les divisions de chefferie, on se basera sur le fait qu'on est tous des Kouniés. Alors, malgré nos différences politiques, on trouvera bien comment survivre. Car c'est notre nature, le Kounié se tournera naturellement vers un autre Kounié, et on bâtira bien quelque chose ensemble. Si nous sommes divisés entre nous, automatiquement c'est l'Administration qui va trouver ... On se laisse brider, puis, après coup, on réagira, et à la longue on refusera le marché. On se démerdera avec nos chefs de tribu, mais cela risque une plus grande division. Mais, par contre, si on faisait comme je l'ai dit auparavant : on est tous Kouniés, on trouvera toujours un terrain d'entente. Quand on sera à l'eau, on trouvera bien un moyen d'en sortir. C'est pourquoi il faut à tout prix protéger notre système tribal.

— Le système qui va plus vite et avec des rapports certains, c'est qu'ils distribuent les plants aux gens de l'île, tant à chaque type et il le plante lui-même. Le bois serait la propriété de celui qui l'a planté, et il sera lui-même le bénéficiaire. Celui qui l'a planté a toute sa famille pour en

*prendre soin, il ne le laissera pas s'éparpiller partout sur ses terres. Les plants qui poussent où il faut pas, il va les astiquer avec son sabre d'abattis. Si chaque individu plante lui-même, il n'y aura plus le feu. Il en prendra soin : ce sera comme son champ d'ignames. Tu le surveilles bien parce que c'est toi qui l'a fait, tu le soignes avec dévouement car c'est le prix de tes efforts.*

*"— Les gens ne veulent pas se déranger pour éteindre le feu là-dedans. C'est dommage. C'est parce qu'ils ne savent pas que c'est une marchandise pour nos enfants plus tard. Les gens s'en foutent parce que c'était planté sur l'initiative du blanc et pas eux. C'est pareil, je fais attention à quelque chose qui m'appartient, qui m'a coûté des sous et de la sueur, sans quoi je m'en fous. Mais on oublie que ce bois est à nous. Il y a bien des palabres qui ont été faits là-dessus, et que c'est à nous aussi bien que la grande forêt corallienne."*

## ANNEXE III

### — Les fondements de l'autorité d'un gérant de G.I.E.

*“Cinq millions de salaires pour mon Groupement, que pensez-vous de cela ? Cela montre bien ce que je vaudrais en tant que gérant de G.I.E. — surtout par comparaison avec d'autres, qui n'ont pas été capables d'obtenir plus d'un million de salaires pour leur G.I.E., et n'ont reboisé que de petites parcelles pour les Eaux et Forêts. Quand un type commande pour cinq millions de salaires, on doit bien dire qu'il est capable !”*

Ce gérant de G.I.E. affirme d'emblée l'importance de son rôle sur le chantier. Mais pas plus que les autres gérants de G.I.E., il ne dispose de pouvoir réel en ce qui concerne l'organisation de la production et les conditions de rémunération du travail. Au demeurant, sa présence sur le chantier est irrégulière, et il doit se contenter de l'un des plus bas salaires versés aux travailleurs de Tango. Sa prééminence résulte de sa capacité à maintenir sous son contrôle un groupe d'hommes relativement stable et homogène, par le biais d'un ensemble complexe de stratégies sociales dont les déterminations sont pour la plupart étrangères au chantier ; et c'est seulement de manière accessoire qu'intervient son habileté à traiter avec les techniciens responsables du chantier et avec l'Administration.

Devin et guérisseur disposant d'une impressionnante collection d'autels païens et d'objets magiques, et cependant diacre protestant très actif dans son Eglise, ce gérant de G.I.E. est un défenseur passionné des

valeurs communautaires traditionnelles en même temps qu'il se porte régulièrement volontaire pour les initiatives de développement favorisant la compétition individuelle ; il est commerçant et transporteur ; au plan politique, il est à la fois héritier de pouvoirs coutumiers, interlocuteur privilégié de l'Administration et des Européens, et représentant local d'un parti politique indépendantiste réputé extrémiste. C'est sur l'ensemble de ces positions (l'énumération ci-dessus ne retenant que l'essentiel) que ce gérant de G.I.E. a construit son pouvoir ; et il l'exerce en conjugant avec subtilité les différents rôles selon les circonstances. Pour écarter les risques de désagrégation qui menacent inévitablement une telle combinaison de positions apparemment contradictoires, le rappel permanent des impératifs coutumiers et chrétiens, et les exhortations à l'ordre et au progrès, assurent de façon incantatoire une fonction de mystification. En définitive, c'est en raison de ses composantes multiples et de leur hétérogénéité que cette structure de pouvoir peut se maintenir, dans un milieu également multiple.

Toutefois, au risque de se voir contestée et de se dégrader rapidement, une telle position de pouvoir doit être réactualisée en permanence. En fin de compte, elle ne repose que sur un prestige à base de redistribution. Les prestations attendues de ce gérant de G.I.E. sont de toutes sortes, et s'insèrent dans le tissu complexe d'une société non marchande qui se trouve de plus en plus investie par les rapports monétaires. Ainsi, la création d'un commerce (qu'il a confié à son épouse) n'a nullement eu pour objectif de réaliser un profit économique, mais visait à faire accepter d'autres initiatives critiquées, et à constituer et à renforcer des rapports de dépendance (notamment en offrant des possibilités de crédit à des personnes insolvables). Cette forme de redistribution a par ailleurs présenté l'avantage de désamorcer les jalousies que n'aurait pas manqué de susciter un comportement commandé par la seule recherche de l'intérêt personnel.

Le gérant du G.I.E. doit apparaître aux travailleurs de son G.I.E. comme celui qui leur obtient le travail et les salaires, celui qui est en mesure de se faire entendre et d'intervenir efficacement en leur faveur lors des conflits. A défaut de pouvoir réel, cela dépend surtout de l'importance que l'intéressé est capable de se donner à travers son discours. Son prestige ne résulte pas directement du fait qu'il est l'interlocuteur privilégié de l'Administration ; mais il se mesure aux bénéfices que cette situation est censée rapporter à l'ensemble des membres du G.I.E. (en plus des autres avantages que le gérant redistribue par ailleurs). Soutenu par les

travailleurs de son G.I.E., ce gérant a longtemps réussi à marchander sa collaboration avec l'Administration, qui avait besoin de lui en tant que représentant fictif des manœuvres du chantier. Il a ainsi obtenu, en contrepartie d'un certain nombre de services, quelques menues concessions qui lui ont permis de maintenir son prestige. Toutefois, ce gérant de G.I.E. se trouve aujourd'hui dans une situation difficile ; et il risque d'être dépassé sur deux plans. Au niveau politique, par de nouveaux leaders qui assurent leur prestige à travers leur refus de dialoguer avec l'Administration ; et au niveau économique, par quelques novateurs qui recherchent directement le pouvoir économique, en investissant leurs profits au lieu de les redistribuer.

Cette rapide description illustre la complexité des situations concrètes, leur ambiguïté et l'inadéquation des modèles élaborés dans les cadres habituels des programmes de développement. On peut affirmer qu'il n'y a guère de rapport entre la situation qui vient d'être décrite et la place que tient dans l'organigramme de Tango le gérant de G.I.E. dont il a été question. Bien que nécessaires, des stages de gestion ne suffiraient pas à remédier aux incohérences que l'on observe. Car c'est l'ensemble de l'environnement social qui devrait être pris en considération pour l'élaboration d'une politique du développement, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs culturels, politiques et économiques qui déterminent la situation locale.



## ANNEXE IV

### **Délibération n° 59 du 25 janvier 1968, modifiant et complétant le décret du 18 mars 1910 relatif au régime forestier applicable en Nouvelle-Calédonie.**

L'Assemblée Territoriale de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances

*Délibérant conformément aux dispositions de l'article 40 (§ 11) du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Nouvelle-Calédonie ;*

*VU le décret du 18 mars 1910 relatif au régime forestier applicable en Nouvelle-Calédonie ;*

*VU le décret n° 54/89 du 22 janvier 1954 relatif aux attributions de l'Administration des Eaux et Forêts, notamment en son article 1 ;*

*VU la délibération n° 67 du 10 mars 1959 relative au régime des Réserves autochtones en Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;*

*A adopté dans sa séance du 25 janvier 1968 les dispositions dont la teneur suit :*

**Article unique :** *Les dispositions de l'article 18 du décret du 18 mars 1910 sont modifiées et complétées par les dispositions suivantes :*

*— Pour assurer à la fois la protection et la conservation des bois et forêts se trouvant sur les terrains des Réserves et leur exploitation rationnelle au bénéfice même des habitants des Réserves, le Service des Eaux et Forêts est chargé de la gestion de ces bois et forêts en accord avec les autorités coutumières locales.*

— *L'exploitation des bois et forêts se trouvant sur toute l'étendue de la Réserve ne peut se faire qu'avec l'accord des autorités coutumières locales.*

— *Les habitants des Réserves ont priorité pour l'exploitation des bois se trouvant sur la Réserve.*

— *Les habitants des Réserves sont autorisés à couper sans paiement de taxe, pour leurs besoins personnels et dans les limites de leur Réserve, les bois nécessaires à leurs cultures, à la construction de leurs barrières, habitations et pirogues, ainsi que le bois de chauffage.*

— *Les habitants des Réserves peuvent obtenir des permis de coupe ordinaires, et commercialiser le bois ainsi exploité.*

— *Le montant des taxes de coupes et droits perçus à l'exploitation du bois d'une Réserve seront obligatoirement réutilisés à des travaux de reboisement ou d'enrichissement de forêt, à effectuer sur cette Réserve suivant un programme établi conjointement par le Service Forestier et les autorités coutumières.*

— *Les terrains de Réserves ayant fait l'objet d'un reboisement continuent à faire partie de la Réserve et ne peuvent être désaffectés de cette Réserve.*

— *La détermination des terrains à reboiser ainsi que la définition des travaux de reboisement à effectuer sur le périmètre de la Réserve seront faites en accord avec les autorités coutumières de la Réserve et seront précédées d'une consultation de toutes les personnes intéressées.*

## LISTE DES TABLEAUX

---

	Page
<b>Tango</b>	
1. Effectifs des travailleurs du chantier de Tango par Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.), en 1979 .....	39
2. Ancienneté des travailleurs sur le chantier, selon l'ethnie ....	40
3. Evolution des embauchages de 1975 à 1979, selon les G.I.E.	42
4. Evolution des débauchages de 1976 à 1979, selon les G.I.E.	42
5. Age des travailleurs masculins, par tranches d'âge quinquennales et par ethnie .....	43
6. Situation matrimoniale des travailleurs selon les G.I.E. ....	45
7. Subdivision des G.I.E. en équipes de base .....	46
8. Evolution des salaires entre 1975 et 1979, selon les G.I.E. ..	48
9. Niveau de rémunération des travailleurs selon les G.I.E., en 1979	49
10. Nombre de versements effectués en 1979 aux travailleurs de chaque G.I.E., et montant moyen des versements .....	50
11. Estimation approximative du nombre de mois de travail effectués en 1979, selon les G.I.E. ....	51
12. Structure et montant des dépenses courantes effectuées par les travailleurs mélanésiens .....	54
13. Ventilation des achats de nourriture effectués par les travailleurs mélanésiens .....	55
14. Structure et montant de l'épargne, des dons aux familles, des dépenses coutumières, et des frais de main-d'œuvre agricole, pour les travailleurs mélanésiens .....	57
15. Structure et montant des dépenses effectuées pour l'acquisition de bétail, de petits biens d'équipement, et de biens durables, par les travailleurs mélanésiens .....	58
16. Structure des dépenses effectuées par les travailleurs wallisiens du chantier de Tango dans les maisons de commerce de Koné	60
17. Ventilation des achats de nourriture effectués par les travailleurs wallisiens du chantier de Tango .....	61
18. Montant des allocations familiales selon les G.I.E. ....	62
19. Moyennes des salaires et des allocations familiales par travailleur, selon les G.I.E. ....	62

## **Reboisements FADIL**

1. Prévisions de reboisements FADIL 1978-1981 ; superficies reboisées et crédits dépensés par Communes, à la fin de 1981.	135
2. Répartition des paiements selon le montant des sommes dues et les délais d'attente .....	143

## **TABLE DES PHOTOGRAPHIES**

1. Tango : des niaoulis aux pinus .....	23
2. Habitat du chantier : sur une crête et dans un fond de vallée	24
3. Equipe familiale et migrants célibataires .....	33
4. Après une dépression .....	34
5. Le plateau de l'île des Pins avant reboisement, et après (parcelle Benoit) .....	93
6. Pour ou contre le pinus ? .....	94
7. Semis naturel de pinus et pinus ornemental à l'île des Pins ..	129
8. Reboisements FADIL à Tchamba et Noéli .....	130

## **TABLE DES CARTES**

1. Périmètre de reboisement de Tango .....	11
2. Implantation des chantiers de reboisement à l'île des Pins ..	74
3. Reboisements FADIL 1978-1981 par Communes .....	134

## **TABLE DES FIGURES**

### **Tango**

1. Origine des travailleurs du chantier de Tango, par Groupements d'Intérêt Economique .....	11
2. Evolution de la main-d'œuvre selon les G.I.E., de 1975 à 1980	40
3. Embauchage et débauchage sur le chantier de Tango, de 1975 à 1979 .....	41
4. Evolution des salaires entre 1975 et 1979, selon les G.I.E. ..	47
5. Structure des salaires touchés en 1979 selon les G.I.E. ....	49
6. Utilisation des revenus par les travailleurs mélanésiens .....	59

**Ile des Pins**

Progression de l'opération de reboisement de 1965 à 1973..... 90

**Reboisements FADIL**

Prévisions et réalisations de 1978 à 1981. .... 135



*Publication* : Institut Culturel Mélanésien  
B.P. 4975, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Tél. 28.42.15

---

<i>Couverture</i>	M. Le Corre et Y. Penvern
<i>Figures</i>	V. Sery
<i>Composition et impression</i>	Imp. Graphoprint 42, rue Georges Clémenceau Nouméa

---



Collection : Sillon d'ignames

## POUR OU CONTRE LE PINUS ? LES MELANESIENS FACE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT

A travers les opérations de reboisement, *c'est le problème général du développement de la société mélanésienne qui est posé.* Contrairement à ce que l'on veut trop souvent croire, cette société n'est pas figée, mais vivante : elle réagit aux contraintes du monde moderne, résiste, se transforme.

C'est la logique et la cohérence de ces résistances, de ces transformations, qu'on a cherché à mettre au jour, en confrontant trois séries de facteurs : l'organisation sociale et l'idéologie propres au milieu mélanésien, les séquelles du rapport colonial, la rationalité technocratique et ethnocentrique des projets de développement imposés par l'Administration.

En donnant d'abord la parole aux Mélanésiens les plus humbles, à ceux qui sont habituellement condamnés au silence, c'est tous les Mélanésiens que l'on voudrait inciter à prendre leur place, toute leur place dans le débat sur le développement.

